

PROJET

POLICE DE PROXIMITÉ AU SÉNÉGAL

COMMUNITY-ORIENTED POLICING STRATEGIES (COPS)



RAPPORT FINAL

DU PROJET COPS

RAPPORT FINAL

PROJET

POLICE DE PROXIMITÉ AU SÉNÉGAL

COMMUNITY-ORIENTED POLICING STRATEGIES (COPS)

TABLE DES MATIERES

Listes des figures et des tableaux	8
Sigles et Abréviations	9
Fiche signalétique	11
Résumé du Projet	13
Introduction	15
PREMIÈRE PARTIE : Diagnostic Local de Sécurité (cartographie des perceptions)	17
Chapitre 1 : Introduction générale : étude sur la sécurité	19
1. Contexte et justifications de l'étude	19
2. Objectifs	20
3. Méthodologie	20
3.1. Dispositif organisationnel de l'étude	20
3.2. Revue documentaire	20
3.3. Collecte des données sur le terrain	21
3.4. Echantillonnage	21
4. Analyse des données collectées	22
5. Le Sénégal, un pays relativement stable	22
6. Difficultés et limites de l'étude	24
Chapitre 2. Contexte socio-économique de l'étude	25
1. Présentation des zones du projet	25
2. Caractéristiques sociodémographiques des personnes enquêtées	26
Chapitre 3. Facteurs d'insécurité dans les zones d'étude	29
1. Les infractions les plus courantes	30
Chapitre 4 : Auteurs et Victimes de ces infractions	33
1. Les potentiels auteurs de ces infractions	33
2. Les personnes exposées	34
3. La dénonciation des délits	34
Chapitre 5. Les rapports entre Forces de sécurité et populations	35
1. Sentiment de sécurité des populations	35
2. Sentiment des populations à l'égard des forces de sécurité	36
3. Rapports et coopération entre forces de sécurité et populations	36
Chapitre 6 : Gestion de la sécurité par les Communautés et les Forces de sécurité	38
1. Gestion de la sécurité au niveau des communautés	38
2. Gestion de la sécurité au niveau des forces de sécurité	38

3. Difficultés rencontrées par les Forces de Sécurité dans leur travail	38
Chapitre 7 : Attentes des populations dans la mise en œuvre d'une Police de proximité	40
1. Les mesures préconisées par les populations pour rendre les FSI plus efficaces	41
Chapitre 8. Recommandation	42
DEUXIÈME PARTIE : Ateliers de Visionning et Mise en place du Groupe de Travail Institutionnel et des Comités Consultatifs Communautaires	43
Chapitre 1 : Ateliers de Visionning	45
1. Premier Atelier de Visionning	45
2. Deuxième Atelier de Visionning	46
Chapitre 2 : Réflexions du groupe de travail et proposition de réforme	48
I. Formation	48
1. Cartographie des curricula de formation des forces de sécurité	48
2. Approches pour intégrer la police de proximité dans le système de formation des FS	49
3. Propositions de Contenus de modules de police de proximité pour cadres et agents de la police et de la gendarmerie	50
II. Gestion des ressources humaines	51
1. Mode de recrutement des forces de sécurité	51
2. Mobilité interne et Gestion des carrières	52
a) Mobilité interne	52
b) Gestion des carrières	52
3. Processus d'adaptation de la politique managériale des Ressources Humaines des forces de sécurité aux exigences de la police de proximité	53
III. Communication	53
IV. Mécanismes de retour d'information et traitement des plaintes (MRIP)	54
V. Recommandations et priorisation des reformes	55
Chapitre 3 : Mise en place des Comités Consultatifs Communautaires	56
I. Module sur le concept de la police de proximité	56
II. Module sur les fondements juridiques du comité consultatif communautaire	56
III. Module sur les Notions de Sécurité	57
IV. Module sur le diagnostic local de sécurité	58
V. Module sur le Programme « citoyens vigilants » ou comités de vigilance	58
VI. Module sur le Mécanisme de Retour d'Information et de Traitement des Plaintes	59

TROISIÈME PARTIE : Réalisation des projets pilotes par les CCC	61
I. Projet pilote de Lutte Contre la Délinquance Juvénile du CCC de Tivaouane Diacksao	62
Chapitre1 : Atelier de formation des acteurs sur leurs rôles et responsabilités dans le processus de lutte contre la délinquance juvénile	62
Chapitre2 : Sensibilisations communautaires sur la police de proximité et sur la délinquance juvénile	63
Chapitre3 : Campagnes d’information avec les élèves sur les méfaits et conséquences de la délinquance juvénile	63
II. Projet pilote de Réduction de la consommation de drogue du CCC de Keur Massar	63
1. Atelier de lancement des activités de réduction de la consommation de la drogue	64
2. Actions de sensibilisation dans les quartiers	64
3. Atelier de formation des communautés sur le concept de police de proximité et sur le mécanisme de retour d’information et de traitement des plaintes	65
III. Projet pilote d’Aide aux victimes de violences sexuelles et conjugales du CCC de Thiaroye Gare	65
1. Formation des acteurs sur les techniques sur les mesures à prendre et sur l’évaluation des préjudices causés par les violences faites aux femmes	66
2. Journées d’information, de communication et d’échanges avec les communautés et forces de sécurité sur les violences faites aux femmes	67
IV. Projet pilote de Lutte Contre la Délinquance Juvénile du CCC de Pikine Ouest	67
1. Atelier de dialogue inclusif entre Forces de Sécurité et Population sur la délinquance juvénile	68
2. Campagnes d’informations avec les forces de sécurité et les communautés sur l’insécurité et sur les conséquences de la délinquance juvénile à Pikine Ouest	68
QUATRIÈME PARTIE: Enquête de satisfaction et de perceptions et atelier de restitutions des réalisations du proje	71
Chapitre1 : Enquêtes de satisfaction et de perceptions	72
Chapitre2 : Atelier de restitutions des réalisations du projet	73
CINQUIÈME PARTIE : Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet et dynamiques positives du projet	75
1. Difficultés rencontrées	76
2. Dynamiques positives du projet	76
Conclusion générale	78
Bibliographie	79
Annexes	81

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1 : Répartition des enquêtés par sexe

Figure 2: Pourcentage des infractions les plus récurrentes

Figure 3 : Répartition des types d'agressions

Figure 4 : Répartition des VBG par commune

Figure 5: Processus de la consommation des stupéfiants dans la commune de Keur Massar

Figure 6 : Répartition des auteurs de violences par Commune

Figure 7 : Sentiment de sécurité en fonction de la journée et de la nuit

Figure 8 : Sentiment de satisfaction, rapports et coopération entre FS et populations

Figure 9 : Mesures préconisées par les populations

Figure 10 : Résultats enquête de satisfaction

Figure 11 : Comparaison statistique étude de satisfaction et DLS

Tableau 1: Répartition des populations enquêtées par commune et par sexe

Tableau 2 : Répartition des populations enquêtées par tranche d'âges

Tableau 3: Catégories socio-professionnelles

Tableau 4 : Fréquence des types de violence par mois

Tableau 5 : Appréciation de la dénonciation par les populations

Tableau 6 : Sentiment de satisfaction, rapports et coopération entre FS et populations

Tableau 07 : Cartographie du contenu des modules de formation / sensibilisation

Tableau 8 : Forces et Faiblesses de la communication FSI

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert

AJS : Association des Juristes du Sénégal

CCC : Comités Consultatifs Communautaires

CDEPS : Centre Départemental d'Éducation Populaire et Sportive

DLS : Diagnostic Local de Sécurité

FS : Forces de Sécurité

FSI : Forces de Sécurité Intérieure

GT : Groupe de Travail

IEF : Inspection Education et Formation

MFDC : Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance

MRIP : Mécanisme de Retour d'Information et de traitement des Plaintes

ONG : Organisation Non Gouvernementale

SCG : Strategic Capacity Group

VBG : Violences Basées sur le Genre

WANEP: West Africa Network For Peacebuilding

FICHE SIGNALÉTIQUE

Titre du projet :	Stratégie de Police de Proximité
Présentation du projet :	<p>Financé par le Bureau des Affaires Internationales des Stupéfiants et Répression du Département d'Etat des Etats-Unis (INL), le projet « Community-Oriented Policing Strategy (COPS) au Sahel » est développé par Strategic Capacity Group (SCG) et mis en œuvre dans quatre pays : Niger, Mali, Burkina Faso et Sénégal.</p> <p>Il a pour objectif global de permettre au Burkina Faso, au Sénégal et aux partenaires régionaux d'opérationnaliser des approches de police axées sur les communautés. Grâce à ce programme, la police s'attachera de plus en plus à répondre aux besoins des citoyens, à se conformer à la loi, à communiquer de manière transparente et claire et à donner l'exemple en toute transparence.</p> <p>Au Sénégal, WANEP en est le partenaire de mise en œuvre et assure son exécution dans les communes de Pikine Ouest, Thiaroye Gare, Tivaouane Diacksao et Keur Massar, du département de Pikine (Dakar).</p>
Objectif de mise en œuvre :	<p>Renforcer la collaboration entre les forces de sécurité et les populations des communes de Pikine Ouest, Tivaouane Diacksao, Thiaroye gare et Keur Massar afin de promouvoir des prestations de services transparents, responsables et équitables, ainsi que la confiance entre les organismes de maintien de l'ordre et les communautés qu'ils servent.</p>
Objectifs spécifiques :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elaborer la cartographie des acteurs communautaires et institutionnels en vue de mettre en œuvre des initiatives de projets pilotes et obtenir l'adhésion des Responsables à l'idée de réforme. 2. Renforcer les capacités des Forces de sécurité (Police/ Gendarmerie) au Sénégal afin de leur permettre d'établir une structure de gestion par la création de Groupe de Travail et Comités Consultatifs Citoyens, pour soutenir les stratégies de Police de proximité. 3. Accompagner le processus d'intégration des principes de maintien de l'ordre axé sur la communauté dans les systèmes de formation afin d'améliorer les compétences des institutions et des forces en matière de prestation de services. 4. Accompagner les forces de sécurité dans la mise en œuvre de stratégies de communication et de mécanismes de retour d'information et de réclamation auprès des populations pour une meilleure prise en charge des besoins des citoyens.

<p>Visions :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un cadre d'écoute des citoyens pour accroître la transparence et la confiance publique en matière de sécurité. • Renforcer la collaboration entre les acteurs du secteur de la sécurité et la population. • Rendre opérationnel la vision unifiée entre acteurs du secteur de la sécurité et population. • Institutionnaliser les stratégies de police de proximité dans le secteur de la sécurité.
<p>Zones d'intervention :</p>	<p>Pour sa phase pilote, le projet est implémenté dans le département de Pikine, dans les communes de Thiaroye Gare, Pikine Ouest, Tivaouane Diacksao et Keur Massar.</p>
<p>Durée du projet :</p>	<p>La durée d'exécution du projet est de 17 mois à compter de la signature du contrat d'exécution.</p>
<p>Date de démarrage :</p>	<p>1^{er} Avril 2019</p>
<p>Equipe de gestion du projet :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rose DIATTA : Chargée de Projet • Marc KRAMO : Assistant Chargé de Projet • Talla NDIAYE : Consultant • Fatim DIEDHIOU : Gestionnaire des Finances
<p>Supervision du projet :</p>	<p>Alfred GOMIS: NNC WANEP Sénégal</p>

RESUME DU PROJET

Au regard des diverses formes de menaces qui jalonnent le quotidien des populations, il devient nécessaire pour l'Etat du Sénégal d'opérer un changement de paradigme dans la gestion de la sécurité. Un changement de paradigme intégrant la mise en place de dispositifs sécuritaires orientés vers les populations et qui favorise l'application d'une sécurité beaucoup plus préventive, axée sur la communauté. Cette nouvelle vision de la sécurité, qui demande l'engagement constructif des populations, permet à ces dernières d'être acteurs de leur propre sécurité et aux forces de sécurité d'appliquer et de développer de manière effective et efficace, la doctrine de police de proximité prônée par les organisations internationales.

Dans certaines régions du Sénégal, les rapports de coopération entre les forces de sécurité et les populations ne sont pas plausibles. Les populations pour lesquelles ces forces travaillent pour assurer leur sécurité éviteraient quelques fois de se rapprocher d'elles pour leur faciliter le travail de sécurisation des personnes et des biens. Les forces de sécurité manqueraient à elles aussi de réserver, par exemple, un accueil chaleureux et méritoire au citoyen qui se rend dans un poste de Police ou une brigade de gendarmerie.

Face à ce constat, WANEP-Sénégal en partenariat avec Strategic Capacity Group (SCG), cherche à travers le Projet « Community Oriented Policing Strategy (COPS) », à mettre en œuvre au Sénégal, des Stratégies de Police de Proximité pour promouvoir des prestations de services transparents, responsables et équitables, favorisant la confiance entre les forces de sécurité et les communautés qu'elles servent.

Ce projet « Stratégie de Police de Proximité » dans sa phase pilote, est implémenté dans le département de Pikine, notamment dans les Communes de Pikine-Ouest, Tivaouane Diacksao, Thiaroye-Gare et Keur-Massar.

Dans sa phase d'exécution, le projet a connu différentes étapes dont les principales sont :

1. L'élaboration d'une cartographie sécuritaire au niveau des communautés et institutions

pour comprendre les motivations, perceptions et sentiments des parties sur la situation sécuritaire de leur environnement et mettre en œuvre des projets pilotes de gestion de la sécurité au niveau local ;

2. La mise en place au niveau institutionnel d'un groupe de travail chargé de mener des réflexions et faciliter l'adhésion des forces de sécurité à la réforme institutionnelle du secteur de la sécurité, et au niveau communautaire d'un Comité Consultatif Communautaire chargé d'analyser les besoins des populations en matière de sécurité pour les communiquer au groupe de travail ;
3. L'analyse des systèmes de gestion des ressources humaines, de la formation et de la communication des forces de sécurité et l'intégration de modules de police de proximité dans le curricula de formation des forces de sécurité qui permettra d'améliorer les compétences des institutions et des forces en matière de prestation de services ;
4. Le renforcement des capacités des forces de sécurité pour la mise en œuvre de stratégies de communication et de mécanismes de retour d'information et traitement des plaintes permettant une prise en charge adéquate des besoins des citoyens.

L'exercice de cartographie sécuritaire des communautés et des institutions a permis d'une part, de révéler les points de vue des communautés, leurs perceptions et attentes à l'égard des forces de sécurité, d'évaluer la façon dont les membres des communautés comprennent leur rôle dans la gestion de la sécurité ainsi que leur volonté à collaborer avec ces forces dans la mise en œuvre des initiatives de police axées sur la communauté. D'autre part, l'exercice au niveau des institutions a permis d'évaluer les structures organisationnelles, les relations et la capacité institutionnelle des forces de sécurité pour la mise en œuvre de la stratégie d'une police axée sur la communauté.

Une cartographie des mécanismes de retour d'informations et traitement des plaintes a ressorti qu'il existe un mécanisme opérationnel

et fonctionnel au niveau national, avec des faiblesses et manquements du système.

La finalité du projet COPS étant de raffermir les liens de collaboration entre les populations et les forces de sécurité dans leur environnement, des projets pilotes de gestion conjointe de la sécurité, validés par le groupe de travail, ont été identifiés par les communautés pour matérialiser et expérimenter l'application de la philosophie de police de proximité à l'échelle locale.

Le groupe de travail institutionnel a tenu des réunions périodiques pour analyser les systèmes de formation, de gestion des ressources humaines, et de communication de la Police et de la Gendarmerie. Ces réunions fructueuses ont débouché sur la proposition d'intégration d'un module de police de proximité dans le curriculum de formation des forces de sécurité au Sénégal.

INTRODUCTION GENERALE

Financé par le Bureau des Affaires Internationales des Stupéfiants et Répression du Département d'Etat des Etats-Unis (INL), le projet « Community-Oriented Policing Strategy (COPS) au Sénégal » est développé par Strategic Capacity Group (SCG) et mis en œuvre par WANEP-Sénégal, dans les communes de Pikine Ouest, Thiaroye Gare, Tivaouane Diacksao et Keur Massar, du département de Pikine (Dakar).

Le projet COPS vise à renforcer les capacités des forces de police et de gendarmerie du Sénégal afin de promouvoir des stratégies de police orientées vers la communauté. Ses objectifs sont :

1. Elaborer la cartographie des acteurs communautaires et institutionnels en vue de mettre en œuvre des initiatives de projets pilotes et obtenir l'adhésion des Responsables à l'idée de réforme.
2. Renforcer les capacités des Forces de sécurité (Police/Gendarmerie) au Sénégal afin de leur permettre d'établir une structure de gestion par la création de Groupe de Travail et Comités Consultatifs Communautaires, pour soutenir les stratégies de Police de proximité.
3. Accompagner le processus d'intégration des principes de maintien de l'ordre axé sur la communauté dans les systèmes de formation afin d'améliorer les compétences des institutions et des forces en matière de prestation de services.
4. Accompagner les forces de sécurité dans la mise en œuvre de stratégies de communication et de mécanismes de retour d'information et de réclamation auprès des populations pour une meilleure prise en charge des besoins des citoyens.

Pour atteindre efficacement les objectifs de ce projet, WANEP-Sénégal a mis en place une structure de gestion chargée de l'opérationnalisation du projet au niveau institutionnel comme communautaire.

Au niveau institutionnel, un Groupe de Travail (GT), composé de douze (12) représentants de certaines directions de la Police Nationale

et de la Gendarmerie Nationale, est créé pour réfléchir sur les besoins et stratégies de réforme institutionnelle dans le secteur de la sécurité :

- La Direction de la Sécurité Publique ;
- La Direction du Personnel de la Police ;
- Le Bureau des Relations Publiques de la Police ;
- La Direction des Ressources Humaines de la Gendarmerie Nationale, division Formation ;
- La Direction des Ressources Humaines de la Gendarmerie Nationale, bureau Instruction.
- Le Commissariat de la commune de Yeumbeul ;
- L'Ecole Nationale de Police, Direction des Etudes ;
- L'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale, section cours d'application ;
- L'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale, section de formation.

Au niveau communautaire, quatre comités consultatifs composés de dix (10) acteurs communautaires sont mis en place dans le but de faciliter l'exécution des projets pilotes dans chaque commune ainsi que le dialogue continu entre les forces de sécurité et la communauté pour mieux gérer la sécurité dans chaque localité.

PREMIÈRE PARTIE

Diagnostic Local de Sécurité
(cartographie des perceptions)

CHAPITRE 1

Introduction générale : étude sur la sécurité

1. Contexte et justifications de l'étude

Le Sénégal est un pays de l'Afrique de l'Ouest, avec une superficie de 196 722 km². Selon les estimations de 2019 de l'Agence Nationale de la Démographie et de Statistique (ANSD), la population du Sénégal est de 16 209 125 habitants avec une forte représentativité de la jeunesse¹. Administrativement, le Sénégal est composé de 14 régions et depuis 2013, le pays est entré dans la troisième phase de la décentralisation² qui subdivise le territoire en 45 collectivités territoriales. Avec l'Acte 3 de la Décentralisation, l'Etat transfère certaines de ses compétences³ aux collectivités locales, tout en gardant une mainmise sur la sécurité qui est exclusivement une compétence régaliennne de l'Etat.

Sur le plan sécuritaire, le Sénégal est considéré comme un modèle de démocratie et de stabilité politique en Afrique de l'Ouest. En effet, la sécurité interne est assurée par la police et la gendarmerie nationale et la sécurité externe par les forces armées. La politique de défense du Sénégal, contrairement à d'autres pays de l'Afrique, n'a pas été officialisée dans un livre blanc. Cependant, une approche large de la défense nationale qui met en avant le concept de sécurité nationale a été adopté en 2001. Egalement, une stratégie de sécurité intérieure a été élaborée en 2015 et a pour objectif de renforcer les capacités des forces de sécurité en matière d'anticipation, de prévention, d'actions et de réponses aux défis sécuritaires qui menacent la stabilité du pays. Ainsi, des efforts sont en train d'être faits à travers la construction de plusieurs commissariats de police et de brigades de gendarmerie. En 2017, le président de la république a mis en place une agence d'assistance à la sécurité de proximité dans le but de réduire l'insécurité et de se rapprocher davantage des populations.

Malgré ce dispositif sécuritaire au Sénégal, la question de l'insécurité demeure. En témoigne les interpellations en 2017 de 8.409 individus déferés au parquet, dont 291 cas de délinquance pathologique ou d'exclusion. En sus, la police nationale a démantelé 79 bandes d'individus dangereux et 193 malfaiteurs dont 58 spécialisés en vols à main armée avec violence, 40 pour cambriolages, 19 homicides, 76 groupes de malfaiteurs et 157 personnes interpellées pour atteintes aux mœurs⁴. Au début de l'année 2020, la région de Dakar a enregistré l'arrestation de 351 personnes pour vols simples, abus de confiance, vol avec violence, recel, cambriolages, 387 personnes pour usages de chanvre indien et 138 pour trafic dont 09 pour trafic de drogue⁵.

C'est dans ce contexte qu'on note l'apparition du concept de police de proximité. Il devient une nécessité dans la gestion de la sécurité face à toutes ces menaces sécuritaires. En effet, il fallait renouer les liens entre police et population et réinsérer la police dans le tissu social. Cependant, il faut rappeler que la police de proximité même si elle est appliquée au Sénégal, il n'existe pas de textes qui l'institutionnalisent. Elle est considérée ici comme une philosophie de travail qui pousse les forces de sécurité à se rapprocher davantage des populations. D'où le projet Police de Proximité ou COPS «Community Oriented Policing Strategy ». Afin de mieux faire comprendre aux autorités l'importance de la police de proximité, il est impératif de recueillir des données et d'analyser le contexte dans lequel ce projet est mis en œuvre. Cette étude va mettre l'accent sur :

- Les attentes des populations des zones cibles en matière de sécurité,

1 La jeunesse représente plus de 50 % de la population du Sénégal selon l'ANSD.

2 Acte 3 de la Décentralisation au Sénégal.

3 14 domaines de compétences transférés aux communes: Environnement et gestion des ressources naturelles, Santé, population et action sociale, Jeunesse, sports et loisirs, Culture, Education, alphabétisation, promotion des langues nationales et formation professionnelle, Planification, Aménagement du territoire, Urbanisme et habitat, Assainissement, Agriculture, Elevage et production animale, Pêche, Tourisme et Hydraulique.

4 <https://interieur.sec.gouv.sn/securite-publique/organisation-de-la-police-nationale>

5 <https://www.lequotidien.sn/situation-delinquance-et-criminalite-a-dakar-la-police-note-une-maitrise-des-delits/>.

- La perception et le ressenti des populations de la zone de couverture du projet COPS par rapport à la sécurité et l'insécurité,
- Le climat de confiance envers les FSI et leur performance dans les zones d'intervention du projet ;
- L'Etat des lieux des activités socioéconomiques dans la zone de couverture du projet.

2. Objectifs

Il a pour objectifs de :

- Comprendre les motivations, les dynamiques du pouvoir (lignes d'autorité et décisions) et les intérêts (individuel, communautaire et institutionnel) pour entreprendre une stratégie de police de proximité ;
- Comprendre les perceptions des parties prenantes vis-à-vis de la sécurité dans leur localité et au niveau national ;
- Mettre en œuvre des initiatives de projets pilotes et obtenir l'adhésion des responsables au projet;
- Mesurer l'atteinte des résultats et indicateurs du projet COPS.

3. Méthodologie

La démarche méthodologique utilisée est la cartographie qui est axée sur des approches qualitatives. Elle a pour objectif d'identifier les différents acteurs communautaires et institutionnels et de recueillir l'avis global de la population et celui des forces de sécurité, sur la situation sécuritaire et le niveau de collaboration au sein de leur environnement. Cet exercice de cartographie s'est déroulé dans le département de Pikine, au sein de quatre communes que sont : Pikine-Ouest, Thiaroye-Gare, Tivaouane-Diacksao et Keur-Massar.

Cette méthodologie est composée de quatre parties telles que le dispositif organisationnel de l'étude, la revue documentaire, la collecte des données, le traitement et la rédaction du rapport.

3.1. Dispositif organisationnel de l'étude

Le choix de la zone d'intervention du projet COPS est une phase très importante dans le dispositif organisationnel de l'étude. En effet, les quatre communes (Keur-Massar, Pikine-Ouest, Thiaroye-Gare et Tivaouane-Diacksao) du projet sont situées dans la banlieue dakaroise, plus précisément dans le département de Pikine qui est l'un des départements de la région de Dakar qui abrite, dans certaines communes, soit un commissariat de police et/ou une brigade de gendarmerie. Ces quatre communes où l'insécurité est fortement notée, ont été ciblées et définies comme zones d'études en vue d'avoir un aperçu global de la situation sécuritaire. Ces communes ont été sélectionnées après une analyse à la base de la situation sécuritaire locale à partir du Système d'Alerte Précoce de WANEP/Sénégal.

Après ce choix des zones d'étude, une collaboration est faite avec des points focaux qui sont des acteurs communautaires maîtrisant le terrain et les populations. Cette collaboration va faciliter le choix des personnes pour les focus groupe et les entretiens.

A l'issue du choix de la zone d'étude, un questionnaire a été proposé par les équipes du projet COPS, qui répond aux besoins et aux réalités du contexte sénégalais. Ce questionnaire finalisé, une formation est faite avec l'équipe de WANEP/Sénégal et les points focaux qui doivent superviser la collecte de données.

Cette formation a permis :

- D'expliquer la méthode de focus aux différentes équipes locales et de familiariser les équipes au

contenu du questionnaire ;

- De traduire le guide en wolof qui est la langue locale la plus parlée dans la zone d'étude.

3.2. Revue documentaire

Une recherche documentaire a été faite tout au long du processus et a permis de consulter principalement :

- Des ouvrages, des mémoires et articles traitant sur la sécurité en Afrique de l'ouest ;
- Des études portant sur le terrorisme dans la sous-région ;
- Des études sur la sécurité et les facteurs d'insécurité au Sénégal.

3.3. Collecte des données sur le terrain

Les outils utilisés pour la collecte des données sont des entretiens individuels ouverts et les entretiens de groupes ou focus-groups et l'observation directe.

Concernant les entretiens, ils ont été faits avec certains leaders communautaires qui n'étaient pas présents lors des focus groupes, des autorités civiles et les institutions de l'Etat. Le nombre des entretiens varie en fonction de la taille de la commune. Un guide d'entretien a été élaboré à cet effet. Des focus groups ont aussi été organisés dans les mêmes localités. La méthode des focus groupes est une méthode de recueil des données, il s'agit d'une technique d'entretien de groupe, un groupe de discussion semi structuré, modéré par un animateur neutre, qui a pour but de collecter des informations sur un nombre limité de questions définies à l'avance. Cette technique d'entretien repose donc sur la dynamique de groupe ; elle permet d'explorer et de stimuler différents points de vue par la discussion. Les échanges favorisent l'émergence de connaissances, d'opinions et d'expériences comme une réaction en chaîne grâce à la réunion de personnalités diverses favorisant l'expression, la discussion et l'échange d'opinions controversées. En pratique, ce sont des groupes de 5 à 10 personnes, sélectionnées suivant des critères prédéterminés, notamment l'homogénéité au sein du groupe et il permet aussi de toucher une large panoplie d'acteurs en un temps record (comme le genre, l'appartenance socioprofessionnelle, les classes d'âge, etc.).

3.4. Echantillonnage

Pour les entretiens, un ciblage des personnes ressources dans le département et dans les quatre communes a été fait. Ainsi 15 entretiens communautaires et 10 entretiens avec les institutions (Police, Gendarmerie, Maires et Préfets).

Compte tenu de l'effectif des populations dans chaque localité, il a été estimé qu'en moyenne 30 personnes doivent participer à chaque atelier de cartographie sauf pour la commune de Keur Massar où le nombre de participant a été de 60⁶. Les participants sont subdivisés en sous-groupe de 7 à 8 personnes et 20 focus-group avec les communautés dans les zones du projet sont faites avec des personnes issues de :

- Leaders religieux (Imams, Prêtres et Pasteurs);
- Association de jeunes (filles et garçons);
- Délégués de quartier;
- Associations de femmes;
- Représentants de gouvernements scolaires;
- Responsables d'école (primaires, lycée et CEM);
- Conseillers municipaux;

⁶ Contrairement aux autres communes celle de Keur-Massar englobe une forte population de plus de 500 000 habitants et 133 quartiers

- Responsable d'ONG qui intervient dans la localité.

Pour les institutions, 3 focus-group avec la Police, la Gendarmerie et les sous-préfectures intervenant dans les zones du projet ont été réalisés.

4. Analyse des données collectées

Les données des focus group et des entretiens sont collectées dans les quatre communes du projet auprès des guides religieux (Imams, Prêtres et Pasteurs), des associations de jeunes (filles et garçons), des délégués de quartier, des associations de femmes, des représentants de gouvernements scolaires, des responsables d'écoles (primaire, lycée et CEM), des conseillers municipaux et les responsables d'ONG intervenant dans la localité cible. Les données des focus group ont été saisies et une analyse de contenu a été réalisée pour permettre de compléter et recouper les données avec celles des entretiens. Cela a permis d'identifier des formes de violence, des facteurs et des auteurs de la violence au sein des localités. De même, le sentiment sur le travail des forces de sécurité et leurs relations avec les populations sont des données que l'analyse a fait ressortir.

Par ailleurs, les entretiens avec les différents responsables de la police et de la gendarmerie au niveau national ont fait ressortir le manque de communication entre les populations et les forces de sécurité. Les difficultés des forces de sécurité dans l'exercice de leurs missions sont apparues dans l'analyse des données.

Même si l'analyse des données s'est faite avec la méthode qualitative, certaines variables comme l'âge, le sexe et l'activité socio professionnelle des enquêtés sont d'une importance capitale pour l'étude.

5. Le Sénégal, un pays relativement stable

Le Sénégal est l'un des rares pays en Afrique de l'Ouest à n'avoir jamais connu de coup d'État militaire. Ses services de sécurité sont reconnus pour leur professionnalisme et leur sens du respect des droits des personnes, ce qui leur vaut une préférence sur le terrain des opérations de sécurité et de maintien de la paix. « *Les forces de défense et de sécurité (FDS) font maintenant l'unanimité du fait de leur caractère républicain et de leur professionnalisme. En effet, les FDS ne sont pas des acteurs du jeu politique et, sur le plan professionnel, elles s'efforcent de donner satisfaction aux gouvernants et aux citoyens dans l'exécution des missions qui leur sont confiées à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire* » (L. Cissé, 2001)⁷. Ce qui démontre que le Sénégal se singularise comme étant un des seuls pays de l'Afrique occidentale qui n'ait jamais connu de coup d'Etat militaire.

Malgré cette force militaire, le pays n'est pas exempt de menaces internes. Comme tous les pays d'Afrique de l'Ouest, il est confronté à des problèmes de gestion de la sécurité, des biens et des personnes, dont les plus importants sont : « *le conflit au Sud avec des attaques récurrentes sur les populations civiles ; la circulation des armes légères et de la drogue ; le trafic des personnes, notamment enfants et femmes ; les violences avec les agressions sexuelles et les viols* ». (F. Sarr 2010)⁸

En effet, le Sénégal, depuis plus de 30 ans, est confronté à un conflit au Sud du pays, avec certes des phases d'accalmie, mais cette situation met en danger la vie des populations qui font l'objet d'attaques répétées et de braquages sur les routes ; et les femmes en ont particulièrement souffert. Jean-Claude Marut montre que dans ce conflit en Casamance « *aucune perspective de négociation n'est en vue pour mettre un terme au conflit séparatiste de Casamance : quelques centaines de maquisards y tiennent tête depuis bientôt 30 ans à l'armée sénégalaise, ce qui fait de ce conflit l'un des plus longs, sinon le plus long qu'ait connu l'Afrique depuis les Indépendances* » (J. Marut 2011)⁹. Son origine renvoie à des conflits sociaux et identitaires qui dégénèrent en conflit violent faute d'espace public de débat. Et son histoire est celle d'un conflit nationaliste simple au départ, mais qui

7 CISSE, Lamine. 2001. « *Carnets secrets d'une alternance : un soldat au cœur de la démocratie* » Gideppe, Paris, 2001, 198 P.

8 Sarr, Fatou. (2010). « Genre et sécurité au Sénégal Une intégration à poursuivre », DCAF, 2010.

9 MARUT, Jean-Claude (2011) - « A l'Ouest, quoi de nouveau : les obstacles à la paix en Casamance », in Les conflits en Afrique » Cahiers d'Outre-mer 2011/3, n° 255, p. 363-376

devient rapidement complexe par son enchevêtrement avec des rivalités internes et externes, dans lesquelles les acteurs cherchent à s'instrumentaliser.

Les conséquences de ce conflit entre l'Etat du Sénégal et les séparatistes du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) sont abordées par Robin qui met l'accent sur « *les processus qui ont généré les migrations de réfugiés ou de personnes déplacées en appréciant leurs implications sociales et politiques sur la situation actuelle de la Casamance. Un parallèle est ensuite établi entre les rapports que les populations de Casamance ont entretenus avec l'administration coloniale et les relations qu'elles ont avec les représentants de l'État du Sénégal depuis le début du conflit* » (N. Robin 2006)¹⁰. Cette mise en perspective de deux temps de l'histoire permet de mieux comprendre les fondements de la défiance des populations à l'égard des autorités administratives ou militaires et l'importance de la question foncière pour la construction de la paix. D'ailleurs, les violences en temps de guerre affectent différemment les hommes et les femmes, d'où l'intérêt d'aborder la question du genre dans les conflits. Même si les violences armées et les incarcérations concernent surtout les hommes, les femmes subissent davantage des violences multiformes, en particulier les violences sexuelles, d'où l'intérêt d'étudier leur capacité de résilience et leur capacité à se mobiliser pour construire la paix. C'est dans ce sens que Niang aborde les conséquences du conflit au féminin en montrant qu'en « *Casamance, des groupes de femmes ont eu un rôle extrêmement important dans toutes les phases du conflit : elles ont participé à son déclenchement, ont contribué à l'augmentation de son intensité et elles sont encore à ce jour des actrices de premier plan pour sa cessation* » (S. Niang 2016)¹¹. Foucher rajoute que « *ces dernières années, des associations rituelles féminines jouent un rôle de plus en plus visible dans le processus de paix en Casamance, lançant des appels à la paix et organisant des cérémonies rituelles* » (V. Foucher 2007)¹².

Ceci montre que les femmes jouent toujours un rôle important dans la gestion de la sécurité car elles sont souvent auteures et victimes des conflits. Ce conflit qui a perduré au Sénégal en général et en Casamance en particulier, implique aujourd'hui les pays limitrophes comme la Gambie, la Guinée et la Guinée Bissau. Il est dans une phase de ni guerre ni paix et affecte la vie des populations mais surtout le développement de cette région riche en ressources naturelles et touristiques.

Au-delà de ce conflit en Casamance, d'autres facteurs peuvent engendrer de la violence et menacer la stabilité du pays. Entre autre, il y a le trafic de stupéfiants, la mauvaise gouvernance des ressources minières et le terrorisme qui affecte certains pays de l'Afrique de l'Ouest. Les grandes villes comme Dakar sont souvent confrontées à la délinquance et parfois les forces de sécurité ont du mal à assurer la gestion de la sécurité. C'est dans ce sens que NDIME montre que « *malgré les efforts quotidiens soutenus des forces de sécurité de l'Afrique subsaharienne, un constat unanime a été fait : l'insécurité est latente dans les villes de cette zone géographique. De Dakar à Yaoundé... la criminalité prend parfois des proportions inquiétantes. La délinquance confinée au départ dans les quartiers pauvres s'étend progressivement aux quartiers résidentiels, les victimes ne sont plus exclusivement des pauvres. Les difficultés rencontrées sont énormes et diverses au point que l'on pourrait penser*

10 NELLY, Robin. Le déracinement des populations en Casamance. Revue Européenne des Migrations Internationales, Cnrs, 2006, 22 (1), pp.153-181.

11 NIANG (Dieng), Soukeyna 2016 Le genre entre guerre et paix : perspective socio-historique de l'impact du conflit casamançais sur les relations de genre (Casamance, Sénégal), Thèse de doctorat.

12 FOUCHER, Vincent. 2007. « TRADITION AFRICAINE » ET RÉOLUTION DES CONFLITS Un exemple sénégalais », [Politix 2007/4 \(n° 80\)](#), pages 59 à 80

que les forces de sécurité se trouvent dans une impasse dans leur recherche d'une solution appropriée à l'insécurité dans les villes précitées » (D. Ndime 2012)¹³. Cet état de fait montre que dans certaines grandes villes du Sénégal, l'insécurité est galopante, elle part de la petite à la grande délinquance, peut conduire parfois à des phénomènes de meurtres.

D'ailleurs, la découverte, la gestion et l'exploitation des différentes ressources naturelles peuvent être source de conflits. C'est le cas du gisement gazier¹⁴ qui est à cheval entre la Mauritanie et le Sénégal. A cela s'ajoute le gisement pétrolier¹⁵ qui se trouve à 13 km de la frontière maritime nord de la Gambie et par conséquent il pourrait constituer un contentieux entre Dakar et Banjul ainsi qu'une cible potentielle pour les rebelles du MFDC du fait de la porosité des frontières dans cette zone. De plus, la région de Kédougou ne fait pas exception car l'exploitation de l'or est souvent source de conflit et d'insécurité.

Toutefois, le pays n'est pas exempt de menaces extérieures du fait de sa position géographique et de l'instabilité politique de certains pays limitrophes de l'Afrique de l'Ouest à l'image du Mali. En effet, de 2008 à nos jours, certains pays comme la Mauritanie (2008), la Guinée (2008), la Guinée-Bissau (2012), et le Mali (2012)¹⁶ ont vécu chacun un coup d'État ayant affaibli leurs institutions respectives et à cela s'ajoute le phénomène du Djihadisme, conduisant ainsi à une instabilité de ces pays. Cette instabilité des pays voisins peut à tout moment affecter de manière directe ou indirecte le Sénégal.

Ainsi, il apparaît de ces publications que tous ces phénomènes précités montrent que le Sénégal est un pays relativement stable du fait de sa position géographique, mais aussi très vulnérable par la montée de la violence dans certaines parties du pays qui prend de plus en plus de l'ampleur. Face à tout cela, il est nécessaire de prendre en compte les ressentis des communautés par rapport à la sécurité car elles sont des acteurs importants dans la gestion de la sécurité. Pour le General Lamine Cissé, le nouveau paradigme de la sécurité humaine a fini par s'imposer à tous les acteurs. Conjugué avec l'avancée de la démocratie et ses effets connexes, ce paradigme implique que les populations sont désormais considérées certes comme bénéficiaires de la sécurité, mais surtout comme des acteurs à part entière dans la mise en œuvre de celle-ci. Cela implique l'établissement de cadres appropriés pour la participation des différents segments de la population » (Op cit.). Alors cette étude va se focaliser sur les perceptions que les populations ont de la sécurité en général et des forces de sécurité en particulier. Elle se déroule dans quatre communes du département de Pikine dont Thiaroye-Gare, Tivaouane-Diacksao, Keur-Massar et Pikine-Ouest où l'insécurité est de plus en plus présente.

6. Difficultés et limites de l'étude

Comme toute étude, la réalisation du Diagnostic Local de Sécurité a rencontré quelques difficultés :

- Le manque de données démographiques pour certaines localités et l'absence de statistiques de la police ou de la gendarmerie concernant les crimes et les délits ne permettent pas de faire une étude comparative entre les données des populations et celles des forces de Sécurité.
- Le manque d'implication de certains maires pour la tenue des enquêtes dans leur commune : En effet, certains maires ont affiché une certaine résistance à abriter le projet dans leur commune ce qui a retardé le recueil des données et a poussé l'équipe à changer de commune.
- Les lourdeurs administratives ont aussi retardé l'implication des forces de sécurité des quatre (4) zones dans les enquêtes.

13 NDIME, Djibril. 2012. « Afrique de l'Ouest: L'explosion démographique responsable des difficultés des forces de sécurité dans les villes », Agence de Presse Sénégalaise (Dakar).

14 le Bloc Saint-Louis ou « Grand Tortue-Ahmeyin (GTA) »)

15 (Bloc Sangomar)

16 <https://www.lepoint.fr/afrique/coups-d-etat-en-afrique-ces-presidents-chasses-du-pouvoir>.

CHAPITRE 2

Contexte socio-économique de l'étude

L'étude porte sur quatre communes du département de Pikine à savoir Pikine-Ouest, Tivaouane-Diacksao, Keur-Massar et Thiaroye-Gare. Chaque commune sera donc présentée en termes de démographie, de localisation géographique et d'activités économiques.

1. Présentation des zones du projet

Pikine Ouest

Créée en 1996¹⁷ comme Commune d'arrondissement, avant d'être érigée en Commune de plein exercice en 2013, Pikine-Ouest est située à l'entrée de la presqu'île du Cap Vert (région de Dakar) à l'ouest de cette même région. Elle est délimitée par les communes de Dalifort, de Guinaw-rail sud, de Pikine-Nord et de Pikine-Est. Selon le dernier recensement, la commune de Pikine Ouest compte 23 quartiers avec une population de 55 371¹⁸ habitants avec une densité de 9077 hbts/km². Elle est majoritairement wolof et composée d'une forte présence des jeunes. La commune de Pikine-Ouest est une localité en pleine essor, grâce à ses opportunités économiques et sociales. Des pôles économiques se sont installés depuis des années ; le commerce demeure l'activité la plus pratiquée. Il se développe au marché Chavanelle, au marché Mame Diarra et au marché Djiby Sarr. Face à ce développement du commerce, la commune de Pikine-Ouest est devenue ainsi la zone d'attraction des délinquants, surtout jeunes (10 à 17 ans).

Tivaouane Diacksao :

La commune de Tivaouane-Diacksao est limitrophe à cinq autres communes, au nord par la commune de Thiaroye-Gare, à l'Est par la commune de Diamaguene-Sicap-Mbao, au sud par la commune de Thiaroye-Sur-mer et enfin à l'ouest par les communes de Guinaw-rail Sud et Guinaw-rail Nord. Sa superficie est de 10916 km². Elle compte 15 quartiers, répartis en cinq zones. Sa population est estimée à 50000 habitants dont 49% de femmes. Elle connaît une population jeune avec 13,15% de moins de 5 ans, 42,7% de moins de 20 ans et 51,8% ont entre 20 et 59 ans. Pour les plus âgées (+ de 60 ans), leur taux s'élève à 5,5%¹⁹. A l'image de Pikine-Ouest, la population de Tivaouane-Diacksao est essentiellement composée de wolof. On y retrouve également des pulaar (20,30%), des sérères (10,60%), des diolas (7,30%), des sarakholés (2,50%), des bambaras (1,90%) et des mandingues (0,80%). Les activités économiques dominantes relèvent du secteur informel, avec 44,5% de travailleurs²⁰, l'artisanat, le commerce et le transport occupent 27,8% des emplois.

Keur Massar :

Située à l'extrême Est du département de Pikine, elle est la plus vaste et la plus peuplée. Elle a une superficie de 25km² et est composée de 136 quartiers répartis en huit (8) zones. Sa population est estimée à 593000 habitants avec 23720 habitants/km². La tranche d'âge de moins de 15 ans représente à elle seule 39% de la population et le groupe d'âge 15-34 ans représente 38,6 %. Concernant la répartition par sexe, les hommes représentent 50,05% de la population totale contre 49,95% de femmes. L'économie de la commune tourne autour du commerce, de l'élevage et de l'agriculture avec pas moins de 09 marchés plus un marché hebdomadaire et un parc à bétail.

17 Décret n° 96-745 du 30 avril 1996 relatif aux communes d'arrondissement de la région de Dakar

18 Recensement de la population de 2013 d'ANSD

19 Recensement de la population de 2013 de ANSD

20 Plan de développement communal (pdc) de Tivaouane Diacksao, 2017-2021.

Thiaroye Gare :

La commune de Thiaroye Gare est située à l'entrée de la presqu'île du Cap-Vert, à l'est de Dakar, elle fait partie de l'arrondissement de Thiaroye. Elle est limitée au Nord par la Commune d'Arrondissement de Djeddah Thiaroye Kao, au Sud par la Commune d'Arrondissement de Tivaouane Diacksao, à l'Est par la Commune d'Arrondissement de Yeumbeul Sud et Diamagueune Sicap-Mbao et à l'Ouest par la Commune d'Arrondissement de Guinaw Rail Sud et Pikine-Est. Thiaroye-Gare compte pas moins de 21873 habitants ; sa population est à majorité féminine avec 55% et les moins de quinze ans représentent 47%. Ce qui veut dire que la Commune de Thiaroye est essentiellement jeune. Elle est aussi fortement composée de paysans, de commerçants, de militaires avec le Camp Militaire de Thiaroye. Le secteur informel occupe la place la plus représentative avec une moitié exerçant une activité commerciale avec le grand marché de Thiaroye.

2. Caractéristiques sociodémographiques des personnes enquêtées

Compte tenu de l'effectif des populations dans chaque localité, il a été estimé qu'en moyenne 30 personnes doivent participer à chaque atelier de cartographie sauf pour la commune de Keur Massar où le nombre de participant a été de 60²¹. Ces 30 participants sont subdivisés en sous-groupe de 7 à 8 personnes pour les focus group.

Tableau 1: Répartition des populations enquêtées par commune et par sexe

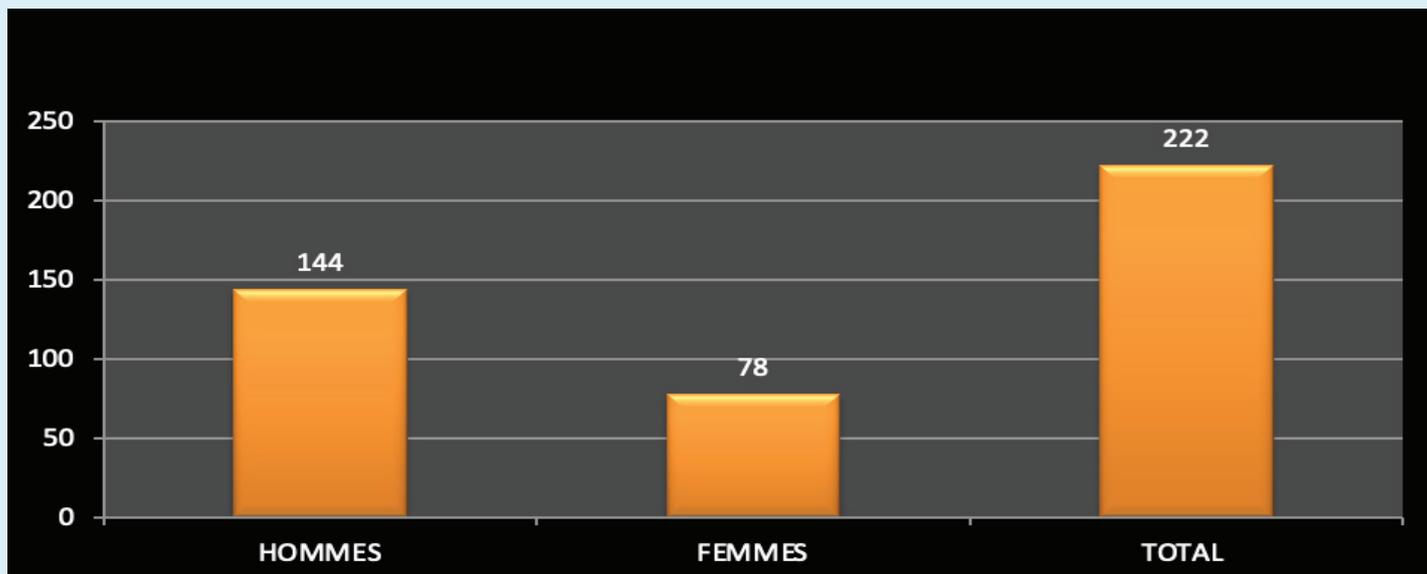
COMMUNES	Hommes	Femmes	Total/Commune
Keur Massar	45	29	74
Pikine Ouest	29	12	41
Tivaouane Diack-Sao	21	17	38
Thiaroye Gare	31	19	50
Forces de sécurité & Autorités administratives	18	1	19
Total Enquêtés	144	78	222

Source : *Enquête de terrain juin 2019*

La gent féminine est bien représentative même si on note une forte présence d'homme dans les ateliers.

²¹ La population de la commune est très importante

Figure 1 : Répartition des enquêtés par sexe



Source : Enquête de terrain juin 2019

Les personnes ayant participé aux ateliers ont majoritairement plus de 30 ans.

Tableau 2 : Répartition des populations enquêtées par tranche d'âge

Ages	-30 ans	+30ans
Nombre	61	161

Source : Enquête de terrain juin 2019

Tableau 3: Catégories socio-professionnelles

Catégories socio-professionnelle	Nombre(s)
Maire, ses représentants et l'équipe municipale	15
Forces de sécurité (Gendarmerie, Police)	25
Les représentants de l'Etat (sous-préfet)	4
Les leaders d'associations	30
Les Guides religieux	20
Délégués de quartier	25
Badiënous Gokh	17
Membres d'associations	21
Agents des services sociaux (écoles, poste de santé, centre de formation, etc.)	20
Elèves/Étudiants	20
Autres catégories	25
Total	222

Source : Enquête de terrain juin 2019

Cette nomenclature hétéroclite des catégories socio-professionnelles des enquêtés constitue un élément important dans la réalisation du DLS. Cela permet d'avoir une diversité des points de vue des acteurs sur la sécurité. Ce qui permet de montrer que la police de proximité implique une synergie d'action de plusieurs acteurs.

CHAPITRE 3

Facteurs d'insécurité dans les zones d'étude

Ce chapitre est consacré à l'étude des facteurs d'insécurité dans les zones d'étude. Au Sénégal, il est difficile de disposer des données policières sur les infractions. C'est pourquoi nous nous appuyons sur les données de l'enquête. Parmi les facteurs d'insécurité, on peut retenir dix (10) qui sont les plus apparents dans les zones du projet selon les enquêtés :

- Consommation des stupéfiants ;
- Violences basées sur le genre : viols, abus et enlèvements d'enfants, harcèlement sexuel, violence conjugale ;
- Agressions, vol à l'arraché ou avec arme blanche, cambriolage, bagarres de rue après les séances de lutte et les matchs de foot) ;
- Comportement des charretiers ;
- Occupation anarchique de la voie publique et insalubrité publique ;
- Circulation de faux billets ;
- Cybercriminalité ;
- Tapage nocturne et pollution sonore ;
- Présence des bars et consommation abusive d'alcool ;
- Eloignement des services de sécurité et sous-effectifs des unités territoriales ;

Tableau 4 : Fréquence des types de violence par mois

TYPES DE VIOLENCE	FREQUENCE PAR MOIS en %
Consommation des stupéfiants	18%
Violences basées sur le genre	21%
Comportement des charretiers	12%
Occupation anarchique de la voie publique	10%
Agressions	24%
Circulation de faux billets	3%
Cybercriminalité	1%
Tapage nocturne et pollution sonore	4%
Présence des bars	7%
Eloignement des services de sécurité	5%
TOTAL	100%

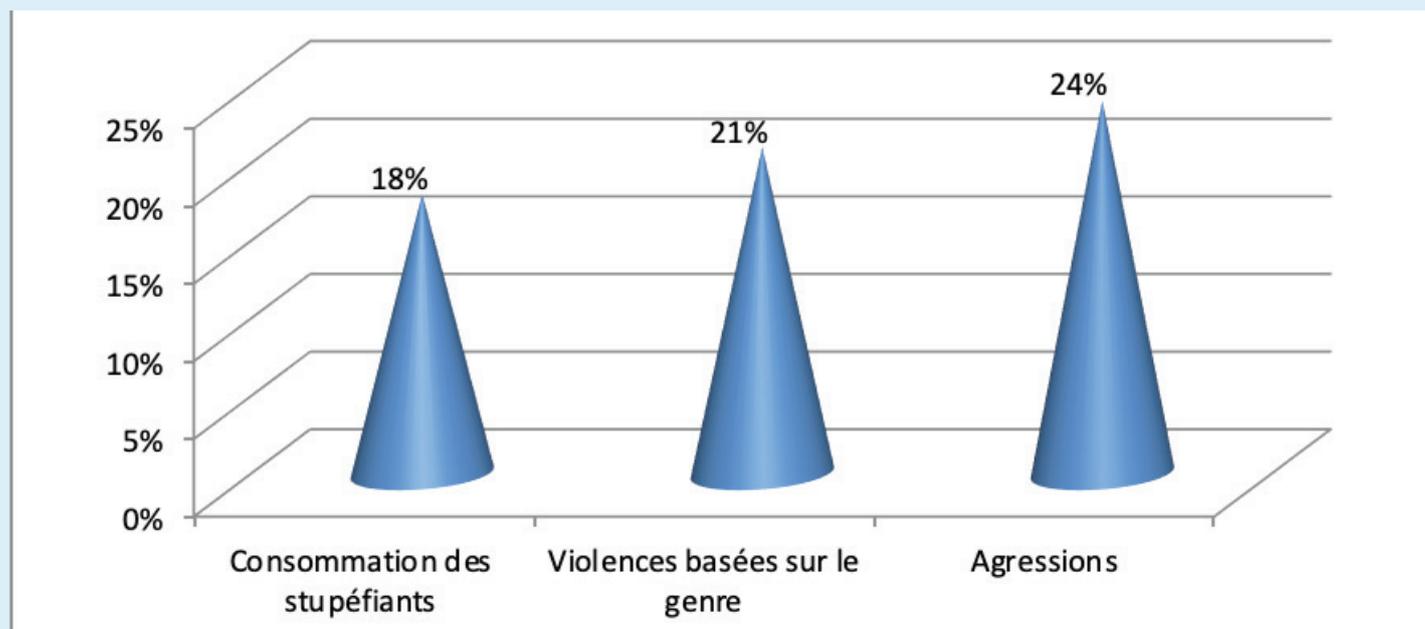
Source : donnée de l'enquête juin 2019

Mais seules trois (3) sont plus courantes, à savoir la délinquance juvénile, les violences faites aux femmes et la consommation des stupéfiants.

1. Les infractions les plus courantes

- Avec une urbanisation rapide, on note une explosion des violences dans les zones d'études (Pikine-Ouest, Thiaroye-Gare, Tivaouane-Diacksao et Keur-Massar) due à une démographie galopante, à l'accroissement des inégalités, à la pauvreté et à la déperdition scolaires chez les jeunes. Dans l'ensemble des zones concernées, la délinquance juvénile, la consommation des stupéfiants et les violences basées sur le genre constituent les infractions les plus répandues représentant 63% des délits décrits par les enquêtes. La fréquence de ces infractions varie d'une commune à une autre.

Figure 2: Pourcentage des infractions les plus récurrentes



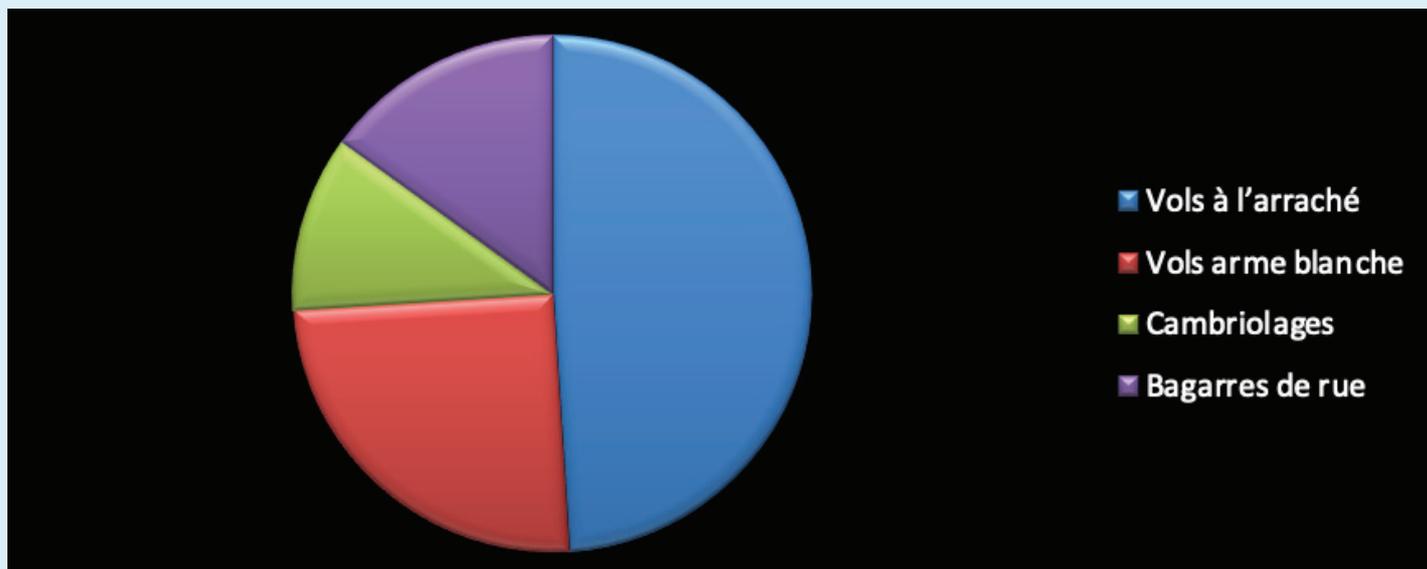
Source : Enquête de terrain juin 2019

- Agressions

Le taux des agressions est de 24% et elles se manifestent souvent par des vols à l'arraché ou avec arme blanche, des cambriolages et des bagarres de rue. Ce pourcentage d'agression peut se décomposer par commune et elles sont plus fréquentes à Pikine-Ouest et à Tivaouane-Diacksao où 60% des participants déclarent avoir subi une agression ou connaître une personne l'ayant subi au cours des mois avant l'étude. Au niveau de Pikine-Ouest, tous les quartiers enregistrent des cas d'agressions mais elles sont beaucoup plus fréquentes au niveau du carrefour dit *Bountou Pikine* où 50% des cas y sont recensés. Les quartiers de « *Misera Waxal Jamm* », « *Makk Colobane* », « *Darou Nianghor* », et de « *Cité Icotaf 2* » enregistrent un taux d'agressions de 35% car ils ne sont pas très éloignés du carrefour et de certains marchés comme Sandika et Chavanelle.

Parmi les agressions, les vols à l'arraché sont très récurrents dans l'ensemble des quatre (4) zones concernées et représentent 49% des violences subies par les enquêtés ou par leurs connaissances. Selon les enquêtés, les vols à arrachés se font souvent à bord des motos conduites souvent par des jeunes. Ces voleurs en scooters sèment la terreur dans les communes du projet et disparaissent dans la pénombre comme si de rien n'était. Il ne se passe plus une journée sans qu'une affaire de vol **de sacs à main pour femme, de porte-monnaie, de portables** ne soit déclarée par les habitants. Selon des populations enquêtées, ces agressions sont souvent faites par des jeunes de moins de 30 ans et qui n'habitent pas le plus souvent dans la localité.

Figure 3 : Répartition des types d'agressions

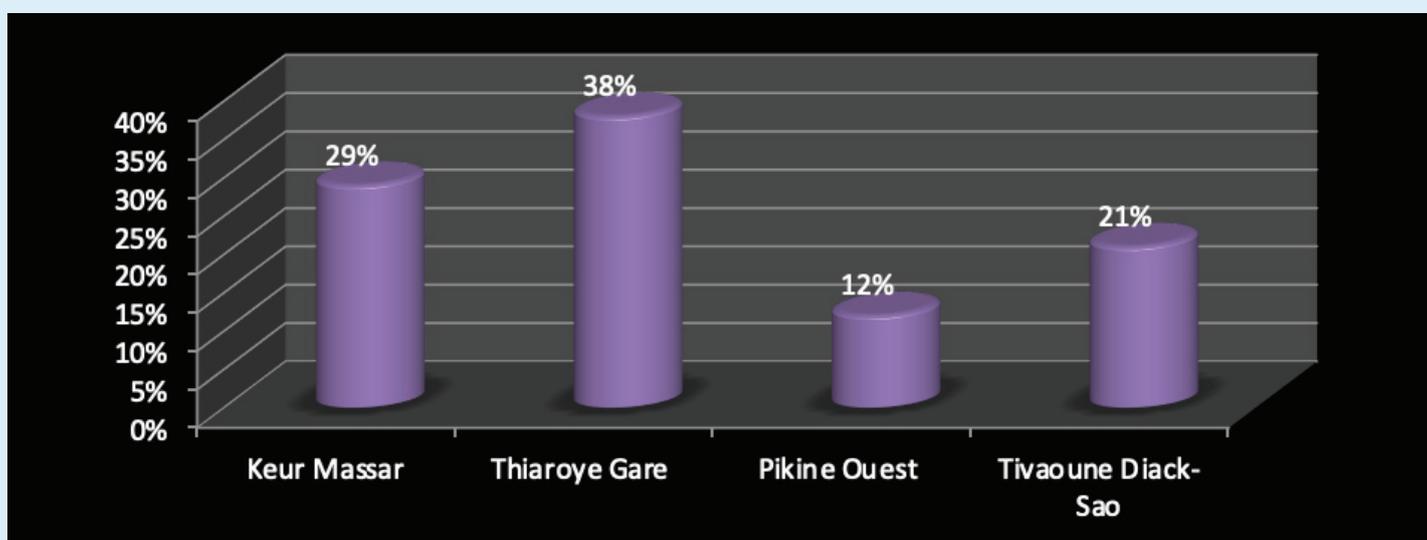


Source : Enquête de terrain juin 2019

- Les violences basées sur le genre

Le taux de violences basées sur le genre est de 18% et parmi les violences on note les viols, les enlèvements d'enfants, les harcèlements sexuels, les violences conjugales. Dans les quatre communes enquêtées, les VBG sont beaucoup plus importantes à Thiaroye-gare avec un taux de 38% et une prédominance des violences conjugales.

Figure 4 : Répartition des VBG par commune



Source : Enquête de terrain juin 2019

Selon les enquêtés, certains types de violences comme les viols et les harcèlements sexuels peuvent se dérouler dans la sphère familiale comme en dehors de celle-ci. Les violences perpétrées dans le cadre du mariage sont aussi nombreux à Thiaroye-Gare et les Badiènes gokh déclarent avoir connu 40% de femmes ayant subies ce type de violence soit de la part de leur mari soit de leur coépouse ou belle famille.

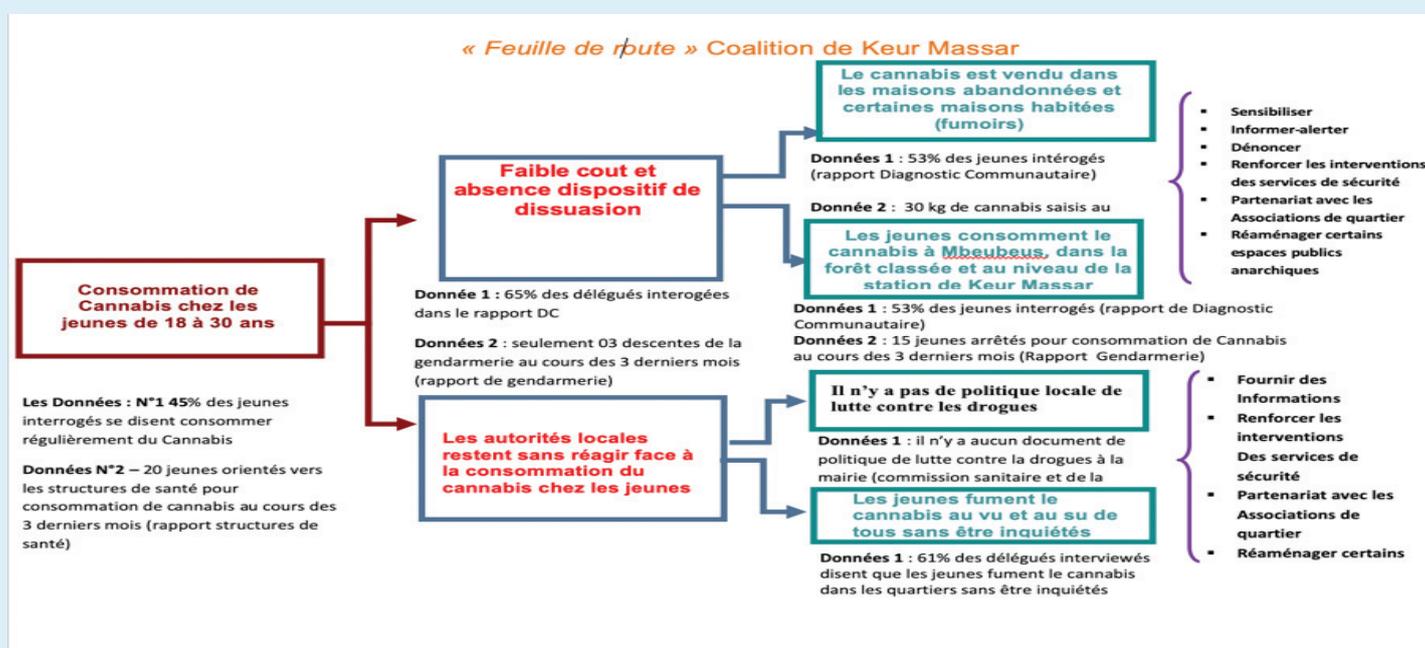
- Consommation des stupéfiants

Dans l'ensemble des zones enquêtées, la consommation de stupéfiants est plus récurrente dans la zone de Keur Massar, même si elle apparait dans les autres commune. **L'usage des stupéfiants enregistre une hausse sans précédent parmi les infractions les plus récurrentes dans cette**

commune. Aucun quartier n'est épargné par l'usage de ces substances. Pour les personnes enquêtées, il existe différents types de drogues utilisées à Keur Massar. D'après 57% des personnes interrogées, les différents types de drogue utilisée sont le chanvre indien, l'héroïne, l'alcool mais aussi des inhalants. Il y a une grande dominance du chanvre indien car il est le plus consommé, suivi de l'alcool. 50% des consommateurs de stupéfiants consomment le chanvre indien communément appelé yamba en wolof ; on le trouve un peu partout d'après 30% des personnes interrogées. L'alcool est aussi utilisé par la population car l'accès est facile avec la prolifération des bars clandestins et 47% des jeunes âgés de 30 ans en consomment. Les inhalants (colle, diluant, etc.) sont consommés dans les maisons abandonnées et dans les rues et la plupart des consommateurs sont des charretiers. L'héroïne est rarement trouvée à Keur Massar. Cependant les étrangers vivant dans des maisons en location et des personnes nanties dont leurs maisons sont totalement sécurisées utilisent ce produit.

Il est également ressorti que les maisons abandonnées ou louées, la forêt classée, le terrain de l'unité 12 des Parcelles Assainies, le terminus 54, les cours des écoles élémentaires non clôturées comme l'école de l'unité 11, les bars et les garages clando²² constituent 90% des lieux de ventes et de consommation de ces produits.

Figure 5: Processus de la consommation des stupéfiants dans la commune de Keur Massar



Source : Enquête communautaire sur la consommation des stupéfiants 2019

22 Garages clandestins

CHAPITRE 4

Auteurs et Victimes de ces infractions

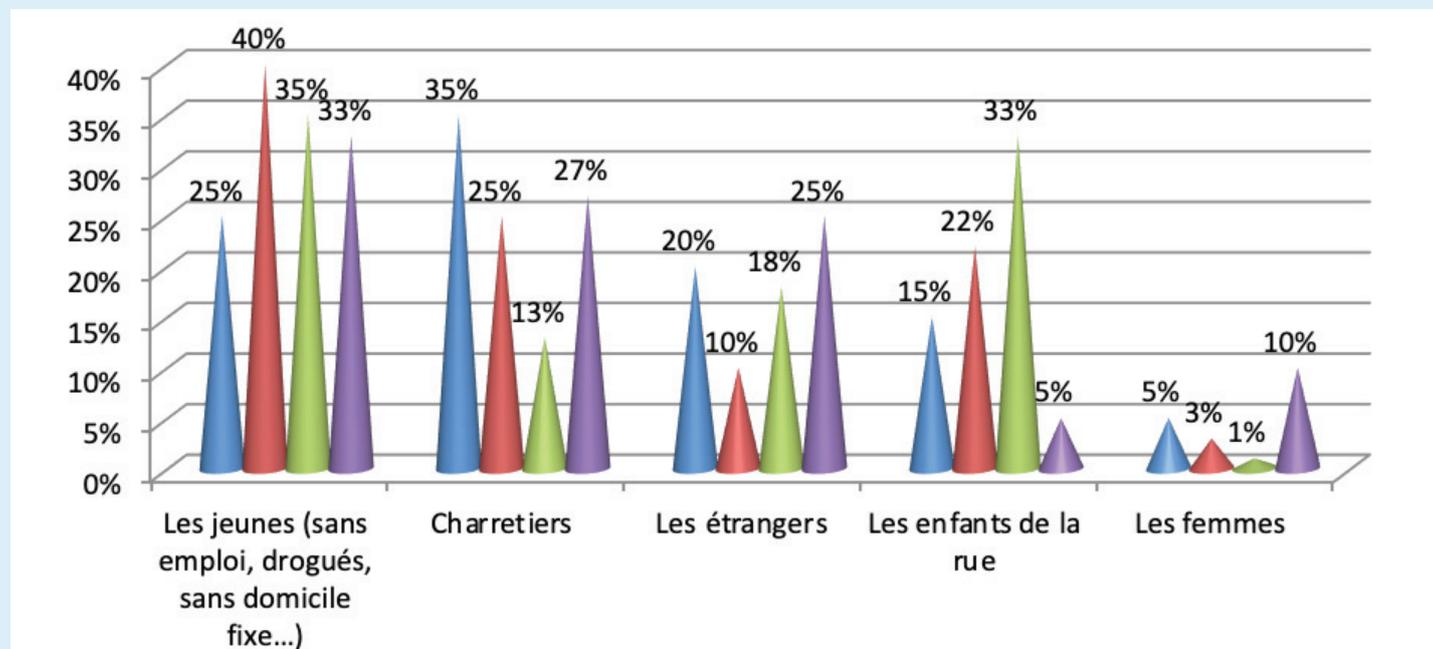
Ce chapitre va permettre de faire une répartition des auteurs et des victimes de violence et de voir comment les enquêtés se comportent en cas de délit. Il aborde aussi la manière dont les résidents apprécient les réponses apportées par les FSI à leurs plaintes.

1. Les potentiels auteurs de ces infractions

Dans l'ensemble des zones concernées, la plupart des infractions sont commises soit par des jeunes sans emploi, soit par des conducteurs de charrettes comme le souligne un membre de l'AEAHCI²³ "De ce fait, il y a une prédélinquance où le jeune commence à fréquenter des groupes, les clans, des charretiers qui vont façonner une culture de la délinquance chez lui car il n'a plus de soutien familial". Cela est dû non seulement à un fléchissement ou une désinsertion scolaire mais aussi à la présence de la drogue dans les établissements scolaires, notamment ceux du secondaire. D'après les enquêtes, les auteurs des violences sont :

- Les jeunes (sans emploi, drogués, sans domicile fixe...)
- Charretiers
- Les étrangers
- Les enfants de la rue
- Les femmes (prostitués, coépouses, belles mères et belles filles, etc.)

Figure 6 : Répartition des auteurs de violences par Commune



Source : Enquête de terrain juin 2019

Dans l'ensemble des quatre communes, les jeunes représentent plus de 25% des auteurs de violence ; ceci s'explique par le fait que ces jeunes sont sans emploi et parfois ils consomment des stupéfiants qui les poussent à commettre des actes de délinquance.

23 L'Association d'Entre-Aide des habitants de la cité ICOTAF 1

En ce qui concerne les agressions, les enquêtés déclarent que les jeunes sans emploi et les charretiers constituent 70% des auteurs d'agression. Ils utilisent souvent les enfants talibés comme des passeurs de drogue et comme des veilleurs pour les alerter de la présence des forces de sécurité. Ils agissent souvent en groupe ou de manière individuelle en utilisant des armes blanches (machettes, coupe-coupe, couteaux) et vont jusqu'à commettre des meurtres.

Pour les violences basées sur le genre, les auteurs sont souvent des membres ou des proches de la famille. Les femmes à elles seules représentent plus de 42% des auteurs de violences envers d'autres femmes, surtout dans les ménages polygames où les coépouses sont prêtes à tout (maraboutages, empoisonnements, agressions verbales et physiques, mensonges, dénigrement, meurtres, etc.) pour s'approprier les faveurs de leur époux. Mis à part ces violences entre coépouses, il y a bien entendu des actes de violences entre belles-sœurs, entre épouses et belles-mères.

2. Les personnes exposées

Même si les personnes âgées et les jeunes sont des victimes de violence, les femmes et les enfants sont les plus vulnérables face aux infractions. C'est ainsi que nous le confirme un participant « *les enfants sont les plus exposés à la délinquance* ». En effet, pas moins de 29,2% de femmes sont victimes de violences à Pikine et 85% de violences conjugales²⁴. En famille, ce sont les filles, les garçons, nièces, neveu, les domestiques, les enfants confiés, etc. qui sont victimes de viols, d'harcèlement sexuel ou de maltraitance. Selon les enquêtés, les enfants sont victimes d'enlèvement et chaque semaine, il est noté une disparition d'enfants de moins d'un an à 15 ans.

3. La dénonciation des délits

Sur les 222 personnes enquêtées dans les quatre (4) communes, 38% déclarent être favorable à la dénonciation des auteurs de violence au niveau des services de sécurité. Pour les 62% restant, la dénonciation à la police ou à la gendarmerie est très risquée, donc elles préfèrent régler leur problème à l'amiable. Pour elles, la protection de celui qui dénonce n'est pas assurée et l'accès aux services de sécurité n'est pas facile vu le mauvais accueil des agents de ces services. A cela s'ajoute la peur d'être dénigré par la société comme étant une taupe de la police. Ce qui fait que la plupart des personnes s'adresse directement aux délégués de quartiers avant d'aller au niveau des services de sécurité.

Tableau 5 : Appréciation de la dénonciation par les populations

Dénonciation auprès des FS	Dénonciation auprès des délégués de quartiers	Dénonciation auprès des associations de protection des droits (AJS)	Dénonciation auprès des guides religieux
38%	35%	8%	19%

Source : *Enquête de terrain juin 2019*

Le taux de dénonciation pour des viols et des harcèlements sexuels sont très faibles, il est de 18%. Les Badiènes gokh enquêtées ont montré que rare sont les processus de justice liés aux VBG qui aboutissent car les familles, avec la pression, retirent souvent les plaintes et préfèrent régler le problème à l'amiable. Pour elles, la sexualité étant un sujet tabou, les victimes ou leurs familles dénoncent rarement les auteurs qui sont des personnes proches de la famille. Les enlèvements d'enfants sont les délits les plus dénoncés, avec un taux de 48%, suivi de la consommation des stupéfiants et les agressions physiques 34%.

24 UDTS « Union Démocratique des Travailleurs du Sénégal », 2018 enquêtes sur les violences faites aux femmes.

CHAPITRE 5

Les rapports entre Forces de sécurité et populations

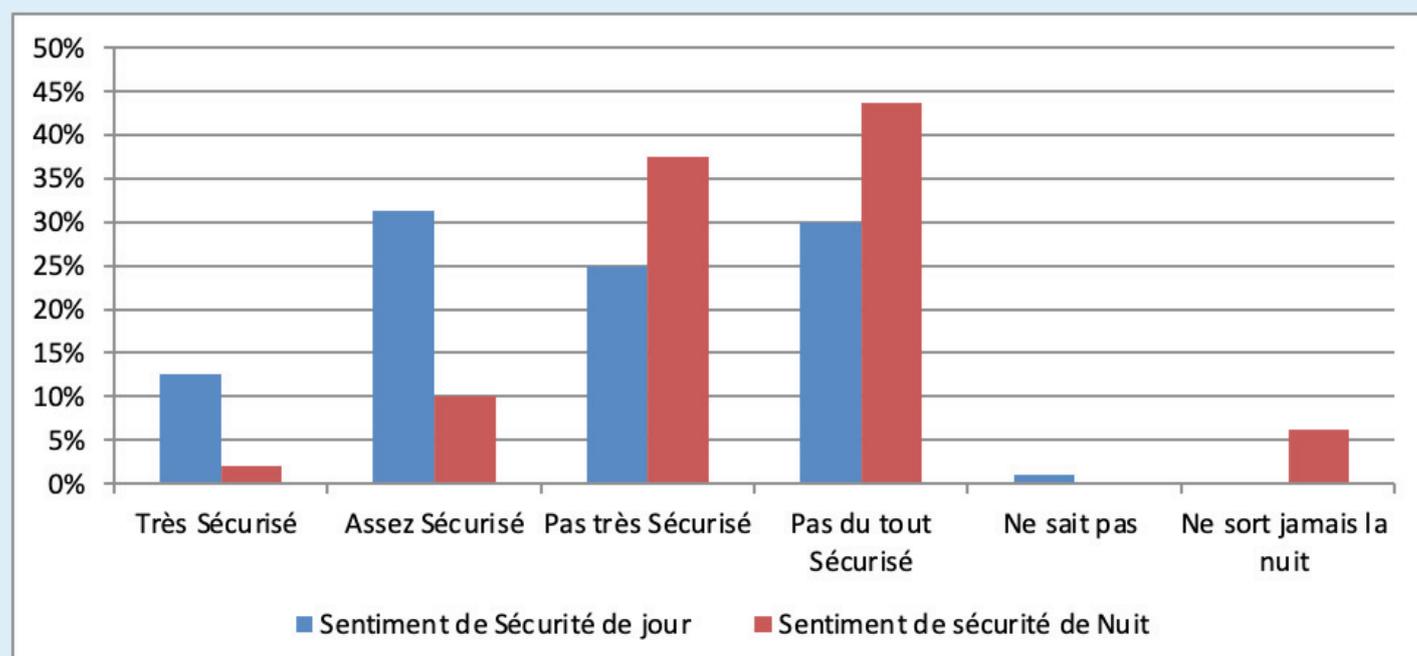
Ce chapitre traite des rapports entre forces de sécurité et population tout en abordant leur perception sur la sécurité et sur le travail des forces de sécurité. En faisant cette analyse du sentiment de sécurité des populations, cela nous permet de voir de manière générale la manière dont les populations perçoivent la sécurité et de mesurer leur niveau d'implication dans la prise en charge de la sécurité au niveau local.

1. Sentiment de sécurité des populations

Dans cette partie, nous avons abordé le sentiment de sécurité des populations dans les quatre communes en mettant l'accent sur le sentiment de sécurité durant la journée et le sentiment de sécurité durant la nuit.

Le sentiment d'insécurité durant la nuit est beaucoup plus ressenti au niveau de Keur Massar où 89% des personnes interrogées décrivent le niveau de sécurité durant la nuit. Pour Pikine-Ouest c'est 83%, Thiaroye-Gare 70% et enfin Tivaouane-Diacksao avec 68%. Ainsi sur l'ensemble des personnes interrogées dans les quatre (4) communes 82% déclarent que la sécurité reste à désirer durant la nuit et quelques fois mêmes elles ont peur de sortir à des heures tardives.

Figure 7 : Sentiment de sécurité en fonction de la journée et de la nuit



Source : Enquête de terrain juin 2019

Ce sentiment d'insécurité durant la nuit s'explique selon les populations par le fait que l'éclairage public reste à désirer. Tous les quartiers ne sont pas éclairés et parfois même, dans les quartiers, ce sont les jeunes délinquants qui cassent les lampadaires pour mieux commettre leur crime sans être reconnus. De même, ce sentiment d'insécurité s'explique par l'éloignement des services de sécurité qui ont du mal à accéder à certains quartiers durant la nuit. Tous ces facteurs combinés poussent les délinquants à agir durant la nuit entre 23h et 06h du matin. Pour ce qui est de la journée, même si les populations voient la présence des forces de sécurité, les actes de délinquance sont fréquents dans les lieux publics tels que les marchés, les garages et les grands carrefours. Selon les personnes enquêtées, durant les périodes de fêtes, les délinquants agissent même en plein jour en faisant du vol à l'arraché.

2. Sentiment des populations à l'égard des forces de sécurité

Concernant le sentiment sur le travail des forces de sécurité, 42% déclarent être satisfait du travail des forces de sécurité car les forces de sécurité arrivent à régler leurs problèmes et ils ont confiance en ces dernières. 58% des personnes pensent que le travail des forces de sécurité dans leur commune reste à désirer. Ceci s'explique par le fait que certains responsables de la gendarmerie ou de la police de leur localité ne travaillent pas avec les leaders communautaires. D'après un enquêté « nous ne voyons pas le travail des forces de sécurité dans notre localité, les services de sécurité sont très éloignés des populations et nous en tant que délégués de quartier on ne connaît pas le nouveau commissaire de notre poste de police. Quand on appelle pour des interventions, leur réponse est tellement lente surtout quand tu appelles le numéro 17 et au niveau local on n'a pas le contact des forces de sécurité. Ce qui fait que je ne pars à la police que pour légaliser des papiers ». Ainsi, il apparaît que les populations ne sont pas satisfaites du travail des forces de sécurité dans certaines zones du projet et cette insatisfaction va se refléter sur les rapports et le niveau de coopération avec les forces de sécurité.

3. Rapports et coopération entre forces de sécurité et populations

En ce qui concerne les rapports avec les forces de sécurité, les communautés déclarent qu'elles communiquent rarement avec les forces de sécurité et entretiennent de faibles rapports. Ainsi, ce faible rapport et coopération entre forces de sécurité et population s'explique par les faits suivants :

- Les populations travaillent directement avec les délégués de quartiers ;
- Peur d'être dénigré par la société ;
 - La protection de celui qui dénonce n'est pas assurée ;
 - Lenteur des réponses en cas de sollicitation ;
 - L'accès aux services de sécurité n'est pas facile.

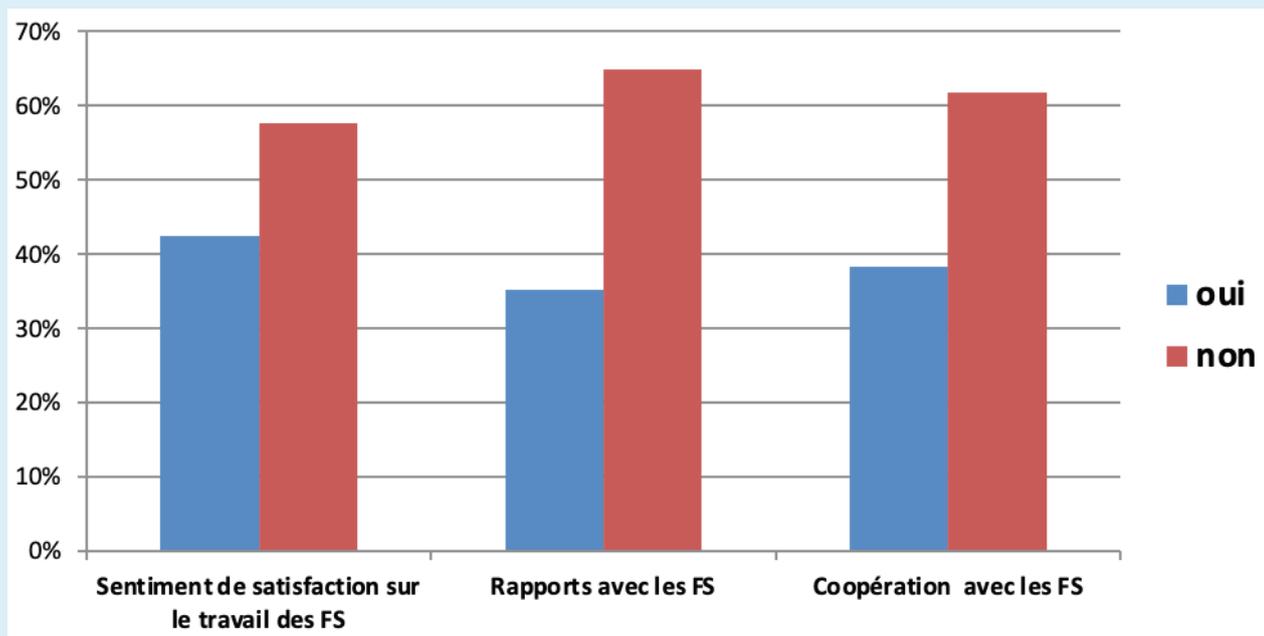
Les populations accusent souvent les forces de sécurité de corruption et de manque de professionnalisme. Ce qui installe pour la plupart du temps un manque de considération.

Tableau 6 : Sentiment de satisfaction, rapports et coopération entre FS et populations

Questions	Oui	Non
Sentiment de satisfaction sur le travail des FSI	42%	58%
Rapports avec les FSI	35%	65%
Coopération avec les FSI	38%	62%

Source : Enquête de terrain juin 2019

Figure 8 : Sentiment de satisfaction, rapports et coopération entre FS et populations



Source : *Enquête de terrain juin 2019*

Pour les FS, ce manque de communication avec les populations s'explique par le fait que ces dernières ont tendance à protéger les auteurs de la violence, ce qui fait qu'elles collaborent rarement avec les forces de sécurité. Cette absence de rapport avec les communautés constitue un réel problème pour leur travail sur le terrain. De même, elles sont souvent confrontées à l'occupation anarchique des voies publiques qui les empêchent d'accéder à certains quartiers. Toutes ces difficultés, accentuées par le manque de moyens matériels et humains, engendrent des incompréhensions entre les forces de sécurité et les populations. Ce qui fait que la coopération et la collaboration avec ces communautés ne sont pas parfois acquises; et cette situation renforce le manque de confiance envers les services de sécurité.

CHAPITRE 6

Gestion de la sécurité par les Communautés et les Forces de sécurité

Dans ce chapitre, on va aborder la manière dont les populations et les forces de sécurité gèrent la sécurité chacun de son côté. Ainsi, l'analyse des données nous a permis de voir les motivations de chaque acteur à améliorer la situation d'insécurité à laquelle les communes font face.

1. Gestion de la sécurité au niveau des communautés

Face à la lenteur des réponses des forces de sécurité en cas de sollicitation, les populations se sont mobilisées au sein de leurs différentes localités pour gérer la sécurité et assurer la tranquillité dans leur environnement. De cette motivation, résulte la mise en place de cellules de veille et des comités de vigilance dans les quartiers, l'engagement de certains jeunes au service de gardiennage, l'auto-éclairage des quartiers, mais aussi la responsabilisation de dénonciateurs anonymes pour veiller sur la sécurité au quotidien. La mise en place des comités de vigilance constitue la solution la plus préconisée par les populations. 78% des personnes déclarent que les comités de vigilance même s'ils sont confrontés à d'énormes difficultés dans la gestion de la sécurité, ils sont très efficaces et participent de manière active à la prévention de l'insécurité. Dans la zone d'enquête, cinq (5) quartiers déclarent avoir assuré l'électrification publique dans les zones sombres de leur localité. Pour ce faire, les familles cotisent chaque fin du mois entre 3000 et 5000 franc CFA selon le niveau de vie pour le paiement des factures d'électricité et du comité de vigilance.

2. Gestion de la sécurité au niveau des forces de sécurité

Au niveau des forces de sécurité, au-delà des missions classiques de gestion de la sécurité, des initiatives sont mises en place. Ainsi, pour assurer pleinement leurs rôles de protection des citoyens et des biens, les forces de sécurité mènent des actions comme :

- Collaboration avec les délégués de quartier,
- Sécurisation des carrefours et des check points,
- Présence des agents de sécurité routière,
- Présence de la police judiciaire,
- Implication des chauffeurs de taxis-clando dans la dénonciation,
- Mise en place de points focaux dans les communautés,

Les forces de sécurité, toujours dans la dynamique de combattre efficacement l'insécurité dans leurs zones d'intervention, ont procédé à la création de réseaux privés d'entreprise²⁵ (RPE) pour établir une communication anonyme avec les populations et faciliter les dénonciations des cas de violence.

3. Difficultés rencontrées par les Forces de Sécurité dans leur travail

Même si des efforts sont faits par les forces de sécurité dans la gestion de la sécurité, ces dernières rencontrent certaines difficultés dans la mise en œuvre de leur mission au sein des communautés. Entre autres difficultés, il y a :

- Manque de coopération des populations ;
- Manque de considération de la part des populations ;
- Problèmes d'accès à certains quartiers ;
- Insuffisance de moyens matériels et humains.

25 Les Numéros verts

Ces difficultés s'expliquent parfois par le manque d'infrastructures routières dans certaines zones, ce qui rend parfois l'accès difficile. Ainsi, la promiscuité sociale, les routes impraticables, l'absence d'éclairage public, l'implantation anarchique de garage de taxis-clando, de charrette, les inondations récurrentes empêchent les forces de sécurité d'accéder dans les quartiers pour faire des patrouilles notamment à Keur Massar.

CHAPITRE 7

Attentes des populations dans la mise en œuvre d'une Police de proximité

Dans ce chapitre, les populations vont exprimer leurs attentes pour améliorer le travail des forces de sécurité et pour une application effective de la police de proximité. Ayant toujours décrié le travail des FS, les populations ont proposé des mesures pour rendre plus efficace l'action des FS sur le terrain et qu'elles soient mieux considérées par ces derniers.

1. Les mesures préconisées par les populations pour rendre les FSI plus efficaces

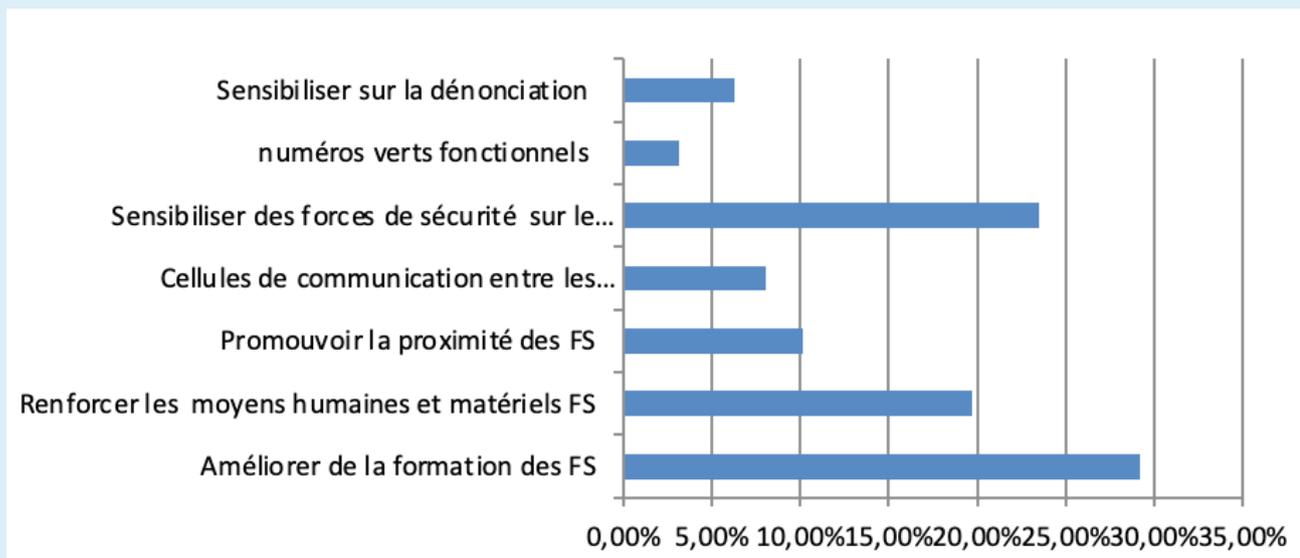
Pour rendre efficace le travail des forces de sécurité, les populations ont préconisé des mesures comme :

- Améliorer la formation des forces de sécurité
- Renforcer les moyens humains et matériels des forces de sécurité
- Promouvoir la proximité des services de sécurité avec les communautés par la création de brigades et polices de proximité
- Mise en œuvre des cellules de communication entre les populations et forces de sécurité
- Sensibiliser des forces de sécurité sur le respect des droits humains et améliorer la discipline
- Créer un système d'alerte avec des numéros verts fonctionnels
- Sensibiliser les populations pour la dénonciation des malfaiteurs

Parmi toutes ces mesures, la principale est celle qui préconise l'amélioration de la formation des FS. En effet, 29,22% des personnes estiment que la formation des FS doit être améliorée car l'accueil dans les services de sécurité reste à désirer. La sensibilisation des FS sur le respect des droits humains et l'amélioration de la discipline occupe la deuxième place avec un pourcentage de 23,50%. Selon les populations, le respect des droits humains est fondamental et sensibiliser les FS sur ce concept permet à ces dernières de mieux s'adapter aux exigences de la société civile et des Organismes Internationaux. Les autres mesures ont respectivement pour pourcentage :

- Renforcer les moyens humains et matériels pour les FS 19,70%,
- Promouvoir la proximité des services de sécurité 10,12%,
- Mettre en place de cellules de communication entre FS et populations 8,05%,
- Sensibiliser les populations sur la dénonciation 6,26% et en fin
- La création de système d'alerte avec les numéros verts fonctionnels 3,15%.

Figure 9 : Mesures préconisées par les populations



Source : *Enquête de terrain juin 2019*

Même si l'amélioration de la formation des forces de sécurité apparaît comme un élément essentiel pour les populations, la priorité des mesures préconisées dépend de chaque commune. Sur les quatre (4) communes du projet, chacune a priorisé une mesure qui permet de mieux améliorer l'action des forces de sécurité dans sa commune. Pour Keur Massar, la priorité est mise sur le renforcement des moyens humains et matériels des forces de sécurité car au niveau de cette commune avec 136 quartiers, l'effectif de la gendarmerie est très faible pour assurer la sécurité. L'amélioration de la formation des forces de sécurité est, selon la commune de Thiaroye Gare, très importante pour rendre efficace le travail de ces dernières. La recommandation sur la proximité des services de sécurité avec la communauté par la création de brigades et polices de proximité est essentielle pour Tivaouane Diacksao qui est une commune très éloignée géographiquement de la police de Diamaguène Sicap-Mbao. Pour la commune de Pikine Ouest, sensibiliser les forces de sécurité sur le respect des droits humains et améliorer la discipline est une priorité car certains policiers sont très indisciplinés et leurs actions portent parfois atteinte à l'intégrité des usagers.



CHAPITRE 8

Recommandations

A l'issue de cette étude, les populations ont donné des recommandations à l'Etat et aux forces de sécurité pour répondre aux besoins sécuritaires des populations, améliorer le travail et la perception des FS. Entre autres recommandations, il y a :

- Renforcer les capacités des agents de police et de gendarmerie dans l'accueil et l'orientation des usagers ;
- Renforcer la formation et la sensibilisation des agents sur la déontologie et les Droits de l'Homme ;
- Améliorer le recrutement des agents en privilégiant la qualité et non la quantité ;
- Sensibiliser les communautés sur le rôle des différentes FS et sur les possibilités d'accès à leurs services. ;
- Améliorer la confiance entre populations et forces de sécurité par la lutte contre la corruption et la proximité des services ;
- Mettre en place une plateforme de dénonciation des malfaiteurs et des abus de la part des policiers ou gendarmes avec des numéros verts fonctionnels ;
- Renforcer les mécanismes de contrôle et de sanction des agents dans l'exercice de leur service ;
- Renforcer la collaboration des FS avec les Comités de vigilance et les leaders communautaires pour la remontée des informations et des renseignements nécessaires à une sécurité préventive ;
- Prioriser des actions de prévention sur les violences faites aux femmes, la consommation des stupéfiants et la délinquance juvénile ;
- Développer avec les ONG locales des actions de sensibilisation sur les violences sexuelles dans les écoles ;
- Mettre en place dans les commissariats et dans les brigades des bureaux d'accueil et d'orientation des victimes de VBG ;
- Implication des populations dans la gestion de la sécurité avec la responsabilisation des délégués de quartiers ;
- Mise en œuvre des cellules de communication entre les populations et forces de sécurité.

DEUXIÈME PARTIE

Ateliers de Visionning et Mise en place du
Groupe de Travail Institutionnel et des Comités
Consultatifs Communautaires

Pour une meilleure application de la police de proximité au Sénégal, il a été mis en place dans le projet COPS un Groupe de Travail Institutionnel et des Comités Consultatifs Communautaires dans chaque commune. Le Groupe de Travail Institutionnel est composé de douze (12) forces de sécurité dont six (6) policiers et six (6) gendarmes représentants des Cellules de Communication, des Directions des Ressources Humaines, des Ecoles de formation de la police et de la gendarmerie, d'un représentant de la Direction Générale de la Police et d'un représentant du Haut Commandement de la Gendarmerie. Sept (7) rencontres ont été tenues dont deux (2) virtuelles à cause de la pandémie et ce Groupe de Travail *était chargé de mener des réflexions sur le système de formation, de communication et de gestion des ressources humaines des forces de sécurité. Des recommandations ont été faites pour une application effective de la police de proximité au Sénégal.*

Des Comités Consultatifs Communautaires sont composés de 10 (dix) membres dont quatre (4) femmes. Ces membres sont des guides religieux, des délégués de quartiers, des Badiénes gokh, des représentants d'associations de jeunes, des responsables d'écoles, des gouvernements scolaires, des représentants des maires. Leurs missions consistaient à assurer le suivi et la mise en œuvre des activités des projets pilotes sur le terrain. Ces comités consultatifs communautaires étaient mis en place dans le but de « *faire participer les membres de la communauté à la gestion de la sécurité au niveau local en leur transmettant des compétences pour la pérennisation du projet* ».

CHAPITRE 1

Ateliers de Visionning

Pour permettre aux populations des quatre communes d'exécution du projet et aux forces de sécurité (Police, Gendarmerie, Administration Pénitentiaire, Douanes) avec leurs Directions respectives, ainsi que l'Administration Territoriale de mieux comprendre les objectifs et la vision du projet COPS, deux ateliers de visionning ont été organisés. Ces ateliers avaient pour objectif de faciliter la compréhension du projet aux différents acteurs et de susciter leur adhésion à l'idée de réforme.

1. Premier Atelier de Visionning



Le premier atelier de visionning s'est tenu les mercredi 04 et jeudi 05 Septembre 2019, pour restituer et valider les résultats issus des cartographies (DLS) sur la situation sécuritaire des communes du projet. L'objectif poursuivi à travers cet atelier est de créer un cadre mixte de réflexion entre les populations et les forces de sécurité pour une vision commune de la Police de proximité au Sénégal et de mettre en place un mécanisme de collaboration entre les communautés et les forces de sécurité en vue de créer des Comités Consultatifs Communautaire et un Groupe de Travail Institutionnel. Cet atelier a vu la présence de :

- La Direction Générale de la Police ;
 - Le Haut Commandement de la Gendarmerie ;
 - Le Commandant de la Légion Ouest ;
 - Les policiers et gendarmes des quatre communes ;
 - La Direction de l'Agence de Sécurité de Proximité ;
 - Les populations des quatre communes.
- Lors de cet atelier, les résultats du DLS sont visualisés en plénière et validés par les représentants des populations des communes et les institutions (forces de sécurité et autorités locales)

intervenant dans ces communes ; et les axes de collaboration entre les communautés et les forces de sécurité sont clairement définis après avoir élaboré la matrice des acteurs des comités consultatifs communautaires et du Groupe de Travail Institutionnel.

- Egalement, les forces de sécurité et les populations ont travaillé sur le choix des projets pilotes et des plans d'action sont proposés pour favoriser la mise en œuvre des projets et la participation des populations à la gestion de la sécurité au quotidien.
- A la fin de l'atelier :
- Les membres des CCC de chaque commune et les directions devant composer le GT sont identifiés par les participants.
- Les projets pilotes sont identifiés et validés par les différentes parties prenantes.

2. Deuxième Atelier de Visionning



Le deuxième atelier de visionning s'est tenu les mardi 12 et mercredi 13 novembre 2019. Cet atelier a été une occasion pour WANEP/Sénégal de faire un plaidoyer pour la mise en œuvre de la police de proximité au Sénégal et pour présenter le Groupe de Travail Institutionnel et les Comités Consultatifs Communautaire.

Cet atelier a regroupé, pour le premier jour :

- La Direction Générale de la Police ;
- Le Haut Commandement de la Gendarmerie ;
- La Légion Ouest ;
- La Direction de l'Agence de Sécurité de Proximité ;
 - L'Administration Pénitentiaire ;
 - La Direction Générale des Douanes ;
 - La Direction Générale des Eaux et Forêts ;

- L'Administration Territoriale.
- Mairie de ville de Pikine.

Quant au deuxième jour, en plus des participants du premier jour, il y a eu les coordinateurs des CCC et les forces de sécurité intervenant dans les communes de Pikine Ouest, Keur Massar, Tivaouane Diacksao et Thiaroye Gare. Il était attendu de cet atelier que les communautés et les institutions de sécurité soient informées et encouragées à unir leurs efforts pour réussir la pratique de la police de proximité, que le Groupe de Travail institutionnel et le Comité Consultatif Citoyen, faïtière des Comités Consultatifs Communautaires, soient officiellement mis en place pour gérer efficacement les activités du projet ; et qu'un cadre de travail structurel soit élaboré en vue d'assurer la visibilité des actions à effectuer dans le cadre de la police de proximité.

Ces deux ateliers de visionning ont permis aux autorités locales et nationales, aux forces de sécurité et aux populations de mieux connaître les objectifs du projet COPS, le concept de police de proximité et de s'approprier le projet. Ces ateliers ont également facilité la suite des activités et l'adhésion des forces de sécurité à participer aux activités.

CHAPITRE 2

Réflexions du groupe de travail et proposition de réforme



Dans l'optique d'apporter des orientations stratégiques clés au secteur de la sécurité par l'introduction de la démarche de police de proximité à la Police et à la Gendarmerie, certains champs d'application ont été priorisés par le Groupe de Travail. Cette priorisation a débouché sur l'identification de trois thématiques faisant objet de profondes réflexions analytiques durant les réunions :

- Formation ;
- Gestion des Ressources Humaines ;
- Communication.

Les réflexions ont permis de faire un état des lieux du contenu de ces trois thématiques et proposer des idées d'amélioration pour leur donner un contenu pertinent axé sur la doctrine de police de proximité et qui cadre avec le contexte et la réalité du terrain.

I. FORMATION

La cartographie des curricula de formation des forces de sécurité a permis de relever des similitudes dans leurs formations, et de ressortir les brins de police de proximité qui s'y trouvent.

1. Cartographie des curricula de formation des forces de sécurité

POLICE

A la Police, la formation initiale comporte trois (03) volets :

- Une formation juridique d'abord dispensée aux élèves policiers avec un contenu qui diffère en fonction des spécialités et futurs postes à occuper ;

- Une formation technique et professionnelle avec l'enseignement des méthodes policières ;
- Un enseignement général portant sur des modules complémentaires.

Après la formation initiale, l'élève policier est amené à effectuer un stage auprès d'un service de la police. Il n'y existe aucune Direction dédiée à la police de proximité ; néanmoins le concept de police de proximité transparaît dans le contenu de certains modules que sont :

- La gestion de service ;
- Le management ;
- La communication.

GENDARMERIE

La formation à la gendarmerie est similaire à celle de la police avec aussi deux volets : une formation spécifique militaire et une formation professionnelle. Un passage en revue des modules de formation des gendarmes a permis de ressortir des aspects de la police de proximité contenu dans certains articles :

- Article 74571 du 13 juin 1974 portant service et emploi de la gendarmerie ;
- Police de proximité prise en compte dans le décret de création des communautés de brigade ;
- Le service intérieur (permanence, visites de secteur, fichier de renseignement, cahier de surveillance) ;
- Module « service de la gendarmerie territoriale ».



En conclusion, il ressort qu'il n'y a pas de modules de police de proximité dans le cursus de formation de la Police et de la Gendarmerie. Néanmoins, certains modules comme « Droits de l'Homme » sont dispensés pour former et sensibiliser les élèves au respect de la dignité humaine.

2. Approches pour intégrer la police de proximité dans le système de formation des FS

Dans le but de mettre en place un mécanisme efficace pour intégrer la police de proximité dans les systèmes de formation de la police et de la gendarmerie, certaines idées d'approches ont été avancées :

- Evaluer les modules de formation existants, parcourir leur contenu et les organiser par domaine de compétence ;
- Faire une formation initiale dans les écoles et la compléter par des séminaires portant sur la police de proximité ;
- Renforcer les modules existants en véhiculant la doctrine de police de proximité dans le contenu de la formation avec des éléments de la police de proximité qui répondent directement aux besoins et réalités du terrain ;
- Initier par des séminaires les agents de police pour leur permettre de comprendre et s'approprier le concept de police de proximité ;
- Contextualiser le concept de police de proximité et l'adapter à l'environnement où il est appliqué ;

- Identifier les objectifs liés à la problématique de la police de proximité, et ensuite renforcer ces objectifs par des séminaires ;
- Sensibiliser les populations pour qu'elles s'approprient le concept de police de proximité ;
- Dérouler des séminaires de capacitation des forces de sécurité pour les outiller en méthodes et techniques de police de proximité ;
- Définir des modules de formation pertinents pour les forces de sécurité en spécifiant des modules pour les agents et les cadres.

Le Groupe de Travail a aussi suggéré d'identifier le mode de pénétration de la doctrine de police de proximité dans la philosophie de travail des forces ainsi que dans leurs relations avec les populations.

Tableau 07 : Cartographie du contenu des modules de formation / sensibilisation

RUBRIQUES	SOURCES D'INFORMATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Critiques, défaillances et incriminations envers les forces de sécurité 	
<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence et approche de la police de proximité 	
<ul style="list-style-type: none"> • Accueil 	<ul style="list-style-type: none"> • Droits et devoirs • Ethique et déontologie
<ul style="list-style-type: none"> • Orientation, information et communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle des autres institutions • Organisation judiciaire • Organisation administrative
<ul style="list-style-type: none"> • Relations forces de sécurité et populations 	<ul style="list-style-type: none"> • Action des anciens pratiquants • Actions des victimes

3. Propositions de Contenus de modules de police de proximité pour cadres et agents de la police et de la gendarmerie

Le développement des idées d'approches pour intégrer la police de proximité dans le système de formation de la police et de la gendarmerie a aussi emmené le Groupe de Travail à faire une proposition de contenus d'un module de police de proximité destiné aux cadres et aux agents de la police et de la gendarmerie, pour une meilleure pratique de la police de proximité.



• **Pour les Cadres**

- Concept de police de proximité et notions voisines ;
- Doctrine de police de proximité ;
- Principes directeurs de la police de proximité ;
- Mise en œuvre de la police de proximité ;
- Initiation des officiers au management de leur personnel dans le cadre de la police de proximité

• **Pour les Agents**

- Modalités d'exécution du service tenant compte de l'aspect police de proximité :
 - Accueil ;
 - Orientation & Information ;
 - Communication ;
 - Relation Forces de sécurité et Population.

Des modules opérationnels sont aussi proposés pour la formation des agents :

- Module : « Ethique, Déontologie » ;
- Module : « Développement Personnel » ;
- Module : « Service Public et Droit des Usagers » ;
- Module : « Institution Judiciaire Administrative » ;
- Module : « Secourisme et Hygiène Publique » ;
- Module : « Commandement et Administration »

II. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les réflexions sur la gestion des ressources humaines a permis d'analyser le mode de recrutement et la mobilité interne des forces de sécurité. Cette analyse a débouché sur des propositions de réformes pour adapter la politique managériale des ressources humaines des forces de sécurité aux exigences de la police de proximité

1. Mode de recrutement des forces de sécurité

Le mode de recrutement est sensiblement le même à la police comme à la gendarmerie.

A la police, il existe des recrutements par voie de concours direct, professionnel, spécial et des emplois réservés :

- **Concours direct** : cette voie de recrutement concerne les agents, les commissaires et les sous-officiers. C'est un concours qui, en principe, s'organise annuellement.
- **Concours professionnel** : c'est un concours en interne ouvert à tous les personnels.
- **Recrutement spécial** : spécialement, des emplois peuvent être réservés à certaines catégories d'appelés du contingent ou de spécialistes dans certains domaines techniques. Il est aussi classé dans cette catégorie certains postes ouverts dans des services spéciaux recevant d'autres forces de sécurité de par la loi.
- **Emplois réservés** : les emplois réservés sont ouverts en faveur d'anciens militaires de rang, sapeurs-pompiers, médecins, etc. ayant remplis certaines conditions notamment d'ancienneté dans l'armée et en position d'activités. Ces corps sont détachés à la police pour emploi au Ministère de l'Intérieur. Les personnels détachés sont commissionnés et leur incorporation est facilitée par la Direction des Personnels qui assurent leur prise en charge.

A la Gendarmerie, il y a des recrutements par voie de concours direct, professionnel et voie spéciale :

- **Concours direct** : Les officiers comme les sous-officiers sont recrutés par voie de concours direct.
- **Concours professionnel (indirect)** : Pour les officiers, le recrutement s'effectue parmi les sous-officiers de la Gendarmerie ayant remplis un certain nombre de conditions (diplôme d'enseignement général, technique ou professionnel, expérience professionnelle, etc.).
- **Recrutement par voie spéciale** : Pour les officiers, il peut être organisé un recrutement d'officiers techniciens. Ce recrutement est fait sur la base d'étude de dossiers.-De même, des officiers de

l'armée au grade de sous-lieutenant ou lieutenant peuvent être recrutés sur la base de concours en interne.

- Les gradés de gendarmerie qui remplissent certaines conditions peuvent aussi accéder au grade d'officiers suite à un concours interarmes.
- Pour les sous-officiers, il est organisé périodiquement, pour résorber un déficit de techniciens, un concours ouvert dans certaines branches.

2. Mobilité interne et Gestion des carrières

a) Mobilité interne

· Police Nationale

A la Direction des Personnels de la Police, c'est la division de l'administration des personnels qui s'occupe d'orienter les spécialités dans les différentes directions.

De même, lorsque la Police exprime le besoin de former un effectif dans un domaine particulier (ex. Police de proximité, etc.), des séances de formation, séminaires, ... sont organisées à l'Ecole Nationale de Police pour cet effectif.

· Gendarmerie Nationale

A la Gendarmerie, les affectations et les mutations dépendent de plusieurs facteurs dont le diplôme obtenu, la spécialité et le besoin du commandement. Le Diplôme de Qualification à l'Emploi Gradé (DQEG) permet aux personnels d'être orientés avec des spécialisations et mutés dans les différents services.

Le recrutement de spécialités (Administration, RH, etc.) permet de muter dans plusieurs secteurs de la gendarmerie, les personnels en fonction de leur spécialité.

A l'État-major du Haut Commandement de la Gendarmerie (RH), c'est la division gestion du personnel qui s'occupe des mutations et gère les diplômes pour répondre aux besoins du commandement.

b) Gestion des carrières

Les mécanismes de progression professionnelle sont différents.

Les notations se font avec une périodicité de six (06) mois, et à l'exception, une notation annuelle est faite pour les personnels de la police et de la gendarmerie.

Il existe aussi d'autres mécanismes d'évaluation comme :

- Le système de péréquation qui permet à une commission Ad hoc de sélectionner les meilleurs ;
- L'arrêté ou le décret d'avancement et de promotion ;
- Le travail préparatoire de notation.



L'analyse des mécanismes de progression professionnelle de la police et de la gendarmerie a permis de retenir que :

· **A la police :**

Il y a deux formes d'avancement de grade : au choix et à l'ancienneté.

Au niveau du corps des commissaires de police et des sous-officiers, l'avancement de grade a lieu au choix.

Au niveau du corps des officiers et agents de police, l'avancement de grade est lié à l'ancienneté.

L'avancement de grade sur l'ensemble du corps a lieu après inscription au tableau d'avancement.

Il existe également d'autres formes d'avancement que sont :

- Avancement automatique (par échelon) ;
- Avancement exceptionnel (pour acte de bravoure).

· **A la Gendarmerie :**

Les promotions s'accordent de façon annuelle et l'avancement à tous les grades a lieu sur l'ensemble du corps, au choix comme au tiers.

L'admission dans le corps des officiers de gendarmerie a lieu exclusivement au niveau des grades de lieutenant et sous-lieutenant.

L'avancement des personnels aux différents grades de leur hiérarchie a lieu exclusivement au choix. Les candidats doivent remplir un certain nombre de conditions fixées annuellement. Les candidats retenus pour l'avancement sont inscrits au tableau d'avancement. Les inscriptions ont lieu dans l'ordre d'ancienneté de grade. Le tableau d'avancement annuel est établi pour pourvoir aux vacances dans le grade supérieur au cours de l'année suivante et les promotions ont lieu dans l'ordre du tableau d'avancement.

3. Processus d'adaptation de la politique managériale des Ressources Humaines des forces de sécurité aux exigences de la police de proximité

Pour répondre à ce besoin d'adaptation, certaines propositions ont été faites comme suit :

- Que les forces de sécurité adoptent institutionnellement la police de proximité comme doctrine et méthode de travail ;
- Adopter des politiques de profilage pour le recrutement, la formation et le déploiement opérationnel du personnel ;
- Procéder à une adaptation structurale des services aux besoins et exigences sécuritaires des populations ;
- Procéder au changement de certains textes pour adapter les contextes à la réalité ;
- Exigence de moyens humains et matériels suffisants pour répondre efficacement aux besoins sécuritaires des populations ;
- Faire des formations continues et périodiques à l'endroit du personnel (hommes de terrain) de la police comme de la gendarmerie ;
- Rendre opérationnel le système de téléphonie avec les numéros verts.

IV.COMMUNICATION

Une analyse du système de communication des forces de sécurité a permis de relever des forces, faiblesses, opportunités et menaces résumés dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Forces et Faiblesses de la communication FSI

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de numéros de téléphone accessibles (numéros verts) - Liaison avec les organisations religieuses, coutumières, etc. - Bureau de relations publiques - Utilisation de réseaux sociaux (plateformes) - Relations avec les médias traditionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Lourdeur du processus de communication ; - Manque de visibilité et résultats des plans de communication ; - Utilisation inappropriée des réseaux sociaux ; - Faiblesse du cadre de communication (revue de presse, émissions radiophoniques et télévisées) ; - Manque d'experts et de formation aux outils avancés de la communication ; - Ineffectivité de l'intranet gouvernemental.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Immersion dans les écoles par des cours d'imprégnation sur les missions des forces de sécurité ; - Utilisation des réseaux sociaux pour la communication interne ; - Redynamisation du réseau intranet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation inappropriée et abusive des réseaux sociaux ; - Fake news (intox).

Après cette analyse, le groupe de travail à énumérer quelques propositions pour redynamiser la communication entre les services de sécurité et la population. Il retenu de :

- Mettre en place des mécanismes de communication et communiquer régulièrement ;
- Employer les moyens appropriés avec un personnel qualifié ;
- Investir les plateformes existantes ;
- Faire une sensibilisation sur ces plateformes et mécanismes ;
- Avoir des paliers de communication pour mieux encadrer les informations à divulguer ;
- Avoir des cadres spécialisés (revue de presse, émissions officielles télévisées) ;
- Accompagner les plans de communication par des actions concrètes.

V. MÉCANISMES DE RETOUR D'INFORMATION ET TRAITEMENT DES PLAINTES (MRIP)

Pour y parvenir, le représentant de ABA ROLI²⁶ a fait un état des lieux en élaborant une cartographie des MRIP pour voir comment ces mécanismes sont structurés au Sénégal et mesurer le degré de connaissances des populations et des forces de sécurité de ces mécanismes. Cette cartographie a permis de relever deux systèmes existants :

- Un système de plaintes entre les citoyens, système standard de plaintes, existant et fonctionnant correctement tant à la police comme à la gendarmerie. L'analyse de ce système a ressorti d'abord une nécessité de le rendre digital pour qu'il fonctionne en ligne. Ensuite, elle a ressorti que le retour de l'information n'est pas assuré. Pour cela il est proposé de mettre en place une plateforme d'information et d'orientation pour aider au retour de l'information.

²⁶ American Bar Association Rule of Law Initiative

Enfin, l'accueil faisant défaut dans les brigades de gendarmerie et commissariats de police, il y a aussi une nécessité d'insérer dans cette plateforme un volet de prise en charge de l'accueil et l'information.

- Un système de plaintes du citoyen contre les forces de l'ordre avec un mécanisme de plaintes par lequel l'individu victime de la police ou de la gendarmerie, peut se faire justice. Ce mécanisme existe et est fonctionnel au niveau des brigades prévôtales, tant à la police comme à la gendarmerie. Mais il est noté un manque de connaissance et d'accessibilité du citoyen à ces mécanismes.

Comme perspectives, il est prévu de faciliter l'insertion de ces mécanismes dans le projet COPS et faire en sorte qu'ils soient compris, disséminé et apte.

Quelques recommandations ont été formulées pour les acteurs institutionnels comme suit :

- Uniformiser et améliorer la saisine en vulgarisant l'existence et l'accessibilité des procédures et des mécanismes des structures ;
- Rompre la culture d'impunités par la prise de mesures correctives et la rigueur dans les sanctions des forces de sécurité ayant commis des dérives.

VI. RECOMMANDATIONS ET PRIORISATION DES REFORMES

Ces recommandations ont été formulées par le Groupe de Travail à l'issue de leurs différentes réunions de réflexion stratégique sur les systèmes de Formation, de gestion des Ressources Humaines et de la Communication des forces de sécurité au Sénégal.

- **Dans la rubrique « Formation », il est recommandé de :**
 1. Evaluer les modules de formation existants en les renforçant par des modules qui véhiculent la doctrine de police de proximité et qui répondent directement aux besoins et réalités du terrain.
 2. Faire intervenir dans les différentes formations des forces de sécurité, des personnes ressources spécialistes en Police de Proximité.
 3. Adopter une loi d'orientation ou un décret pour faciliter l'application de la police de proximité au Sénégal afin de mettre en place un cadre légal pour sa mise en œuvre.
- **Dans la rubrique « Gestion des Ressources Humaines », il est recommandé de :**
 1. Adopter des politiques de profilage pour le recrutement, la formation et le déploiement opérationnel du personnel et mettre à la disposition des services un matériel suffisant pour répondre efficacement aux besoins sécuritaires des populations.
 2. Mettre en place au niveau des services de sécurité, un bureau pour les mécanismes de retour d'information et de traitement des plaintes
 3. Favoriser les formations continues en police de proximité pour les personnels de terrain pour assurer une bonne prise en charge des besoins des populations
- **Dans la rubrique « Communication », il est recommandé de :**
 1. Renforcer la communication avec la population à travers des actions de sensibilisation et d'information sur l'importance de la coopération et de la collaboration entre forces de sécurité et population ;
 2. Mettre en place des mécanismes de communication interne et externes efficaces pour communiquer régulièrement ;
 3. Employer les moyens appropriés avec un personnel qualifié en communication.

CHAPITRE 3

Mise en place des Comités Consultatifs Communautaires

Pour permettre aux membres des CCC de mieux comprendre le projet COPS et mieux dérouler les projets pilotes sur le terrain, des sessions de renforcement de capacité ont été organisées. Ces formations portaient sur le concept de police de proximité, les notions de sécurité, gestion de projet, les fondements de la mise en place d'un CCC, le mécanisme de retour d'information et de traitement des plaintes, etc. Pour chaque session de formation, chaque CCC se faisait représenter par trois (3) membres.



I. MODULE SUR LE CONCEPT DE LA POLICE DE PROXIMITÉ

Ce module aborde les définitions de communauté et des principes généraux de la police de proximité. Ici, l'accent est mis sur les principes des **3P** et **3R** qui régissent le fonctionnement de la police de proximité.

- **Proximité, accessibilité et disponibilité des services publics** : Les forces de sécurité doivent être proches de la population en montrant qu'elles sont désireuses et capables de répondre aux besoins de sécurité des communautés.
- **Partenariat et consultation** : La gestion de la sécurité doit se faire de manière participative et collaborative entre les forces de sécurité et les communautés, la sécurité n'est plus seulement de la responsabilité des forces de sécurité. Elle est mise en œuvre en partenariat et en consultation avec les organisations de la société civile, les communautés et les élus locaux.
- **Prévention, accueil du public et des victimes** : Les agents des forces de sécurité se concentrent sur la prévention et la gestion des conflits, ainsi que sur l'accueil et la prise en charge des victimes et la protection des personnes les plus vulnérables.
- **Résolution de problèmes** : Les agents des forces de sécurité se concentrent sur la résolution des problèmes d'insécurité locale au fur et à mesure qu'ils se présentent, en cherchant à traiter les causes de l'insécurité au-delà d'une posture réactive traditionnelle.
- **Responsabilité et transparence** : Les forces de sécurité sont responsables devant les autorités et le public auxquels elles rendent compte par la publication régulière d'informations sur leurs propres performances.
- **Respect des droits de l'homme** : Le respect des droits de l'homme et la conformité avec les instruments juridiques nationaux et internationaux sont au cœur de la mission de la police de proximité.

II. MODULE SUR LES FONDEMENTS JURIDIQUES DU COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAUTAIRE

L'objectif de cette présentation est de montrer les fondements juridiques, les objectifs et les différentes étapes de la mise en place d'un Comité Consultatif Communautaire.

Fondements juridiques de la mise en place d'un CCC : Depuis 1972, le Sénégal a entamé une série de politique de décentralisation qui transfère aux collectivités locales un certain nombre de compétences. Même si la sécurité n'est pas une compétence transférée, les collectivités locales ont des prérogatives en matière de sécurité qui permettent de légaliser et de légitimer la création des Comités Consultatifs

Communautaires. Ainsi, il y a :

- Loi n° 96/06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales (décentralisation) ;
- Loi n° 96/07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales ;
- Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales.
- En matière d'attribution ou de compétence, les collectivités territoriales décentralisées assurent le bon ordre, la sûreté, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publics (article 119 du présent code sous réserve des dispositions de l'article 123) dans les limites de leur ressort territorial et avec le concours de l'Etat : « *Le maire est chargé, sous le contrôle du représentant de l'Etat, de la police municipale et de l'exécution des actes de l'Etat qui y sont relatifs* ».

Le CCC étant l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et organismes publics et privés concernés, sa création et sa mise en place répond à un certain nombre de critères. Des consultations auprès des autorités administratives et communales, des chefs de services déconcentrés de l'état, les organisations de la société civile, les opérateurs économiques, les artisans, les chefs religieux et autorités traditionnelles et coutumières doivent se faire afin d'impliquer tous les acteurs de la commune ou du lieu d'application. La formation des membres, l'élaboration des projets d'Arrêté portant création, organisation et fonctionnement, la réalisation du **Diagnostic Local de Sécurité (DLS)** et l'élaboration d'un plan d'actions constituent les éléments fondamentaux pour la mise en place et le fonctionnement des Comités Consultatifs Communautaires.

III. MODULE SUR LES NOTIONS DE SÉCURITÉ

Ce module met l'accent sur les concepts de prévention, de délinquance et de gouvernance civile de la sécurité.

- La notion de « **sécurité** » implique une situation dans laquelle quelqu'un ou quelque chose n'est exposé à aucun danger, aucun risque physique, d'accident, de vol et de détérioration. La sécurité est un **droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives**. L'Etat a le devoir d'assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire national, en veillant au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la protection des personnes et des biens. Il doit associer à sa politique de sécurité les collectivités territoriales ainsi que les représentants de la société civile œuvrant dans les domaines de la prévention, de la médiation, de la lutte contre l'exclusion ou de l'aide aux victimes.



Les forces de sécurité intérieure ont pour rôles d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur tout le territoire national. A cet effet, les forces de sécurité intérieure (police, gendarmerie) sont chargées de faire respecter les règles de droit qui ont pour but de garantir les libertés publiques et la tranquillité des citoyens. Elles agissent sous l'autorité des préfets et des procureurs de la République dans leurs départements ou ressorts respectifs. Les collectivités locales, sous le contrôle de l'Etat et en fonction des pouvoirs de police que la loi leur a conférés participent à cette mission. Les missions des forces de sécurité sont régies par le **décret n° 74-751 du 13 juin 1974** de la gendarmerie et la **loi n° 2009-18 du 9 mars 2009** relative au statut du personnel de la Police nationale. Les notions de délinquance et de gouvernance locale ont été également définies dans ce module.

IV. MODULE SUR LE DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ



Le diagnostic local de sécurité (DLS) est une étude réalisée par une commune ou un groupe de personnes visant à établir un audit de l'ensemble des problématiques de sécurité. Le DLS est le prérequis à l'élaboration d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Il permet de dresser un bilan de la situation existante (délinquance, sentiment d'insécurité, toxicomanie, aménagement urbain, déscolarisation) et d'analyser les

moyens mis en œuvre par la collectivité pour lutter contre la délinquance et favoriser la sécurité sur le territoire. Le Diagnostic Local de Sécurité a pour objectif de permettre d'apprécier à un moment déterminé la situation d'une commune ou une partie du territoire de cette commune (comprendre) afin d'améliorer, de renforcer ou de réorienter les actions (agir - évaluer). Il permet également de :

Écouter – Comprendre : le diagnostic doit être un outil d'analyse qui permet de mieux cibler les phénomènes qui se posent localement en analysant et en dégagant les grandes tendances de l'insécurité et ses évolutions. Il permet d'enrichir la connaissance des problématiques à l'œuvre et de recueillir les attentes et perceptions des habitants ou partenaires (commerçants, représentants associatifs, etc.) de la commune.

Mobiliser – Agir – Évaluer : le Diagnostic Local de Sécurité doit être un outil qui prépare l'action et améliore son suivi et son évaluation. Il permet de répertorier et associer tous les acteurs susceptibles de participer à la mise en œuvre d'une politique coordonnée de sécurité et de prévention.

Informier : le Diagnostic Local de Sécurité doit être un outil qui facilite l'échange d'informations et la communication entre les acteurs. Il facilite la définition des modalités d'échange d'informations entre les acteurs impliqués dans la politique locale et permet de rendre compte plus distinctement à la population de l'état de la situation locale.

V. MODULE SUR LE PROGRAMME « CITOYENS VIGILANTS » OU COMITÉS DE VIGILANCE

Ce module de « **citoyens vigilants** » ou **comités de vigilance** a permis d'expliquer aux participants les tâches et les rôles des comités de vigilance dans le cadre de la police de proximité. Ces rôles sont entre autres de :

- Rassurer la communauté ;
- Améliorer la qualité de vie dans les quartiers/communes
- Améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance ;
- Accroître l'efficacité de la prévention de proximité ; et
- Aider au développement des outils de suivi-évaluation par les agents de police de proximité.

Les facteurs de réussite dans la mise en place d'un programme de « citoyens vigilants » ou comités de vigilance sont :

- Principe de réversibilité
- Mécanisme d'alerte et d'avertissement avec des acteurs bien identifiés

- Développement et mise en place d'un protocole « comité de vigilance/citoyens vigilants »
- Formation des membres des comités
- Mise en place d'un guide, point de référence
- Suivi-évaluation avec identification des indicateurs de réussite

Les limites que peuvent rencontrer les comités de vigilance dans la gestion de la sécurité au niveau local :

- Obligation de respecter les libertés individuelles et les droits des citoyens
- Aucune substitution dans les missions des forces de sécurité intérieure
- Eviter les dérives
- Trouver un équilibre entre sécurité et préservation totale de l'autorité de l'Etat
- Établir un plan d'action : objectifs clairs et limités dans le temps.

VI. MODULE SUR LE MÉCANISME DE RETOUR D'INFORMATION ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES

La question des plaintes est abordée sous deux angles : les plaintes entre les civils, puis les plaintes des civils contre les forces de sécurité. Les forces de sécurité sont des agents de l'Etat et doivent accomplir un service public et elles sont redevables vis-à-vis de la population. Le civil a plusieurs canaux par lesquels il peut porter plainte en cas d'abus de pouvoir, de violence de la part d'un policier ou d'un gendarme. En effet, l'accusé a plusieurs possibilités pour porter plainte contre un agent ; il peut aller vers son chef de service au niveau à la brigade ou au commissariat. Il peut aussi déposer une plainte ou faire un recours à la brigade prévôtale ou porter plainte auprès du procureur. La victime peut poursuivre sa plainte sans réponse à la Chambre d'accusation qui joue le rôle de police judiciaire. En cas de détention arbitraire, recours peut être déposé à l'Observatoire de Surveillance des Lieux de Détention.

TROISIÈME PARTIE

Réalisation des projets pilotes par les CCC

Dans le but d'entreprendre des actions conjointes de lutte contre l'insécurité sous toutes ses formes dans les différentes communes cibles, des projets pilotes ont été identifiés par les communautés. Les différentes activités proposées par les communautés pour contribuer à la gestion de leur propre sécurité permettront aux forces de sécurité d'avoir accès, en temps réel, à certaines informations de terrain et traiter efficacement les différents problèmes que les populations rencontrent dans leur localité. Ainsi, les projets pilotes ont débuté le 1^{er} juillet pour se terminer le 12 septembre 2020. Ils ont pour thématiques les **violences faites aux femmes, la délinquance juvénile et la consommation des stupéfiants**. Chaque CCC, en fonction de sa thématique, avec l'implication et la participation des forces de sécurité, a organisé des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs communautaires et des forces de sécurité.

I. PROJET PILOTE DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE DU CCC DE TIVAOUANE DIACKSAO

Au vu des résultats du DLS, le Comité Consultatif Communautaire de Tivaouane Diack-Sao, avec l'appui de la Police de Diamaguene Sicap Mbao, a jugé nécessaire d'orienter son projet pilote sur la prévention de la délinquance juvénile. Ce projet a pour objectif de **contribuer à la réduction de la délinquance juvénile par un renforcement de capacités des acteurs**.

Pour atteindre cet objectif, des activités de formation des leaders communautaires et de sensibilisation des populations, surtout des jeunes, sont organisées dans l'étendue de la commune.

1. Atelier de formation des acteurs sur leurs rôles et responsabilités dans le processus de lutte contre la délinquance juvénile



L'atelier de formation des acteurs sur leurs rôles et responsabilités dans le processus de lutte contre la délinquance juvénile s'est tenu le 09 & 10 juillet 2020 à la Maison de la Femme de Tivaouane Diack-Sao. La formation a pour objectifs de :

- Comprendre les interventions des forces de sécurité pour une meilleure implication des populations dans la lutte contre la délinquance juvénile ;
- Sensibiliser les acteurs communautaires et institutionnels sur leurs rôles et responsabilités dans la lutte contre la délinquance juvénile ;
- Former les acteurs sur des connaissances relatives à la protection des enfants ;
- Renforcer les capacités d'intervention des acteurs dans la prévention de la délinquance juvénile ;
- Créer un cadre d'échange entre les forces de sécurité et les communautés.

Cet atelier a enregistré une forte participation des forces de sécurité, notamment du Poste de Police de Diamaguene Sicap-Mbao et de la Brigade de Gendarmerie de Thiaroye Gare, des Institutions de Protection de l'enfant comme l'AMEO de Pikine (Action Educative en Milieu Ouvert) et des leaders communautaires tels que les délégués de quartiers, les guides religieux, les Badiènes Gokh, les leaders de jeunes, etc. Cette mobilisation des acteurs permet de susciter leur adhésion au projet pilote de prévention de la délinquance juvénile. Les thématiques abordées lors de cette formation sont:

- Rôles et Responsabilités des Institutions dans la lutte contre la délinquance juvénile
- Droits et Devoir de l'enfant
- Bien communiquer avec les enfants en milieu ouvert
- Notions de délinquance juvénile
- Approches communautaires dans la lutte contre la délinquance juvénile

2. Sensibilisations communautaires sur la police de proximité et sur la délinquance juvénile

Après la formation des acteurs sur leurs rôles et responsabilités dans la gestion de la délinquance juvénile dans la commune de Tivaouane Diack-Sao, le Comité Consultatif Communautaire a jugé nécessaire d'organiser des causeries avec les communautés pour les sensibiliser sur ce phénomène et susciter leur adhésion et la pérennisation du projet COPS. Ainsi, une série de sensibilisation sur la délinquance juvénile s'est déroulée dans la commune durant la période du 23 juillet au 14 août 2020 avec toutes les couches de la communauté pour situer les responsabilités des uns et des autres et pour trouver ensemble des solutions pour la prévention de ce phénomène. Ces sensibilisations ont pour objectifs de :



- Alerter les communautés sur les méfaits de la délinquance et les impliquer dans la prévention de la criminalité et la délinquance juvénile ;
- Amener les forces de sécurité à susciter l'intérêt des élèves pour la réduction de la délinquance juvénile.
- Ces campagnes de sensibilisations ont permis d'aborder avec les communautés le concept de police de proximité, les missions des forces de sécurité, les causes, conséquences et solutions pour réduire la délinquance juvénile dans la commune.

3. Campagnes d'information avec les élèves sur les méfaits et conséquences de la délinquance juvénile

Suite au bouleversement de l'année scolaire, causé par la pandémie de la COVID 19, il a été très difficile de travailler avec les élèves dans un contexte où seules les classes d'examen vont reprendre les cours. C'est dans ce sens que le CCC de Tivaouane Diack-Sao a jugé nécessaire de faire les campagnes de sensibilisation avec le Conseil Communal des Enfants qui regroupe tous les représentants des écoles et des associations d'enfants de la commune. Ces campagnes d'information ont permis aux élèves de comprendre les missions des forces de sécurité, de l'AEMO, de la maison de justice et connaître leurs rôles dans la gestion de la sécurité en général et la délinquance juvénile en particulier²⁷.

II. PROJET PILOTE DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE DROGUE DU CCC DE KEUR MASSAR

La consommation de la drogue à Keur Massar, qui est devenue un fait réel au sein de la communauté, a motivé le Comité Consultatif Communautaire de Keur Massar à porter son choix sur un projet de lutte contre ce fléau. En effet, l'analyse des données de la cartographie a montré l'existence d'une

²⁷ Cf. Rapport projet pilote de Tivaouane Diacksao pour plus de détails

consommation accrue de drogue dans la Commune de Keur Massar. Au vu des résultats de la cartographie, le Comité Consultatif Communautaire de Keur Massar, avec l'appui de la Brigade de Gendarmerie, a jugé nécessaire d'orienter son projet pilote sur la lutte contre la consommation des drogues. Leur projet a pour objectif de **participer à la réduction de la consommation de drogues dans la Commune de Keur Massar**. Pour atteindre cet objectif, des activités de sensibilisation et de formations auprès des populations, surtout des jeunes, sont organisées avec l'appui de la maison de justice et de l'AEMO.

1. Atelier de lancement des activités de réduction de la consommation de la drogue

L'atelier de lancement des activités de réduction de la consommation de drogues qui s'est tenu le samedi 04 juillet 2020 à la Salle de délibération de la Mairie de Keur Massar, constitue la première activité du Comité Consultatif Communautaire de Keur Massar. Cet atelier a pour objectif d'amener les populations et les forces de sécurité à travailler ensemble pour la réduction de la consommation de drogues dans la commune. En



effet, cet atelier est d'une importance capitale car il regroupe les leaders communautaires (Délégués de quartiers, Directeurs d'écoles, Badiéne gokh, Relais communautaires, Jeunesse associative, etc.) et les autorités (Maire de la Communes de Keur Massar, Commandant de la gendarmerie, etc.) pour susciter leur adhésion au projet pilote de lutte contre la consommation des drogues.

2. Actions de sensibilisation dans les quartiers



Suite à l'atelier de lancement, le CCC de Keur Massar a organisé des actions de sensibilisations sur le concept de police de proximité, sur la collaboration entre forces de sécurité et populations ainsi que sur la prévention de la consommation des stupéfiants. Une série de sensibilisations s'est déroulée dans les différents quartiers de la commune durant la période du 11 Juillet au 23 Août 2020 avec les associations de jeunes, les délégués de quartiers, les guides religieux, les Badiénes gokh, etc. pour traiter des questions d'insécurité et proposer des solutions pour réduire la consommation des

stupéfiants chez les jeunes. Ces sensibilisations avaient pour objectifs de :

- Vulgariser le concept de police de proximité auprès des populations
- Pousser les populations à collaborer avec la gendarmerie par la dénonciation des utilisateurs de la drogue et des malfaiteurs
- Alerter les communautés sur les méfaits de la consommation des stupéfiants chez les jeunes ;
- Impliquer la communauté dans la gestion de leur propre sécurité ;
- Amener les forces de sécurité à susciter l'intérêt des élèves pour la réduction de la délinquance juvénile.

Les sensibilisations ont permis à la population de comprendre les missions de la gendarmerie et de connaître la zone d'intervention de la gendarmerie de Keur Massar. Ces sensibilisations menées par le CCC de Keur Massar ont permis à la population de voir l'importance de la collaboration avec les forces de sécurité pour prévenir et lutter contre l'insécurité. Ces sensibilisations ont vu la participation :

- Des Conseillers Municipaux.
- Des Associations Sportives et Culturelles ;
- Des Conseils de Quartier ;
- De la Croix Rouge ;
- Des Association des femmes ;
- Des Relais communautaires ;
- Des Badiéne Gokh ;
- Du Conseil Communal de la jeunesse ;
- Des Délégués de quartiers.

3. Atelier de formation des communautés sur le concept de police de proximité et sur le mécanisme de retour d'information et de traitement des plaintes

Pour une pérennisation du projet COPS dans la commune de Keur Massar, le CCC a jugé nécessaire d'organiser un atelier de renforcement de capacité des acteurs communautaires sur le concept de police de proximité et sur le mécanisme de retour d'information et de traitement des plaintes. Les connaissances acquises durant cette formation vont permettre aux participants de partager les acquis avec les membres de leurs associations respectives. Cet atelier de formation des acteurs qui s'est tenu le 12 Septembre 2020 au Poste de Santé Mame Dior de Keur Massar a pour objectifs de :

- Renforcer la confiance entre les forces de sécurité et les populations ;
- Saisir les principes généraux de la police de proximité ;
- Faciliter la compréhension des participants des mécanismes de retour d'informations et de traitement des plaintes.
- Le concept de Police de Proximité, le mécanisme de retour d'information de traitement des plaintes et la justice de proximité sont autant de sujets qui ont été développés lors de cette formation²⁸.

III. PROJET PILOTE D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES ET CONJUGALES DU CCC DE THIAROYE GARE

Les violences basées faisant partie intégrante des priorités du projet COPS et étant un phénomène très récurrent dans la Commune de Thiaroye Gare, le Comité Consultatif Communautaire a jugé nécessaire d'orienter son projet pilote dans la prévention des violences faites aux femmes. Ce projet pilote répond à un besoin prioritaire de la population qui permet à la femme de vivre dans une communauté de paix et de sécurité et s'épanouir sur la plan économique et social. De plus en plus, les populations sont conscientes de l'incapacité des forces de sécurité à elles-seules à prendre en charge cette problématique et sont prêtes à réfléchir ensemble sur des moyens les plus appropriés et efficaces pour une gestion inclusive de la sécurité. Ainsi, ce projet pilote intitulé Aide aux victimes de violences dans la commune de Thiaroye Gare a pour objectifs :

²⁸ Cf. Rapport projet pilote de Keur Massar pour plus de détails



- Améliorer l'aide aux victimes des violences conjugales ou/et d'abus sexuels par la mise en place d'un cadre d'accueil, d'écoute et d'orientation ;
- Sensibiliser les acteurs sur la problématique des VBG ;
- Partager les informations et les mécanismes d'orientation des victimes avec les communautés et les forces de sécurité.

Pour atteindre ces objectifs, les activités de formation et de sensibilisation vont être organisées avec les communautés et les forces de sécurité pour une meilleure prise en charge des victimes et une conscientisation des populations pour la dénonciation des auteurs de violences envers les femmes en général et les enfants en particulier.

1. Formation des acteurs sur les techniques sur les mesures à prendre et sur l'évaluation des préjudices causés par les violences faites aux femmes

Pour une synergie d'actions de tous les acteurs intervenant dans la protection des femmes et des enfants dans la lutte contre les violences basées sur le genre, le Comité Consultatif Communautaires de Thiaroye Gare a organisé un atelier de formation sur les mesures à prendre et sur l'évaluation des préjudices causés par les violences faites aux femmes, les 25 & 26 août 2020 au Centre Polyvalent. Cette formation a pour objectifs de :

- Améliorer l'aide aux femmes victimes de violences conjugales ou/et d'abus sexuels par la mise en place d'un cadre d'accueil, d'écoute et d'orientation ;
- Sensibiliser les acteurs sur la problématique des violences faites aux femmes ;
- Créer un cadre de concertation des acteurs pour une prise en charge efficace des personnes victimes de violences sexuelles et conjugales.
- Cet atelier a été une occasion pour les différents acteurs de communiquer pour trouver ensemble des solutions aux violences faites aux femmes et de mutualiser leurs forces pour lutter contre ce phénomène. Cette formation a vu la présence :
 - Des élus locaux ;
 - La gendarmerie et la police de Thiaroye ;
 - L'AEMO, l'AJS
 - La maison de justice de Diamaguene Sicap Mbao et La maison Rose de Pikine ;
 - Le CDEPS et L'IEF de Thiaroye

- Le centre de santé de Thiaroye ;
- Les Délégués de quartiers ;
- Le Conseil Communal de la Jeunesse ;
- Les Badiènes gokh et Les Relais communautaires.

Les notions de violence, les formes de violences faites aux femmes, la communication avec les victimes de Violences, le Rôle des Institutions dans la prise en charge des violences faites aux femmes, le Mécanisme de Retour d'Information et de Traitement des Plaintes de VBG et la prise en charge médicale des victimes de violences sont autant de thématiques qui ont été abordés lors de cette formation.

2. Journées d'information, de communication et d'échanges avec les communautés et forces de sécurité sur les violences faites aux femmes

Après l'atelier de formation, le CCC a organisé des journées d'information, de communication et d'échanges avec les communautés et forces de sécurité sur les violences faites aux femmes. Ces actions de sensibilisation vont permettre de mieux impliquer les populations dans la prise en charge des victimes de violences et comprendre la nécessité de dénoncer les auteurs de ces violences. Avec l'appui de la Police et de la Gendarmerie de Thiaroye, de l'AEMO et la Maison de Justice de Diamaguene Sicap Mbao, le CCC a organisé trois (3) actions de sensibilisation qui ont pour objectifs de :



- Partager les informations et les mécanismes d'orientation et de prise en charge des victimes de violence avec les Badiènes gokh, les délégués de quartier, les associations de femmes, les élèves et les associations de jeunes ;
- Susciter l'adhésion des communautés à la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Présenter à la population le bureau d'accueil et d'orientation des victimes mis en place par la mairie.

Ces activités de sensibilisation ont permis de voir les perceptions qu'ont les populations sur les questions de sécurité en général et sur les violences faites aux femmes en particulier. Elles ont aussi permis aux jeunes et aux femmes de s'exprimer sur les questions d'insécurité car ils sont parfois auteurs et victimes des violences faites aux femmes et de prendre connaissance des mécanismes de prise en charge et de protection des victimes²⁹.

IV. PROJET PILOTE DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE DU CCC DE PIKINE OUEST

Face aux énormes défis sécuritaires et à la montée de la délinquance juvénile dans la commune de Pikine Ouest, le CCC a jugé nécessaire d'orienter son projet pilote dans la prévention de la délinquance juvénile. Au vu de ce phénomène, il devient impératif pour les populations de collaborer avec les forces de sécurité de manière effective, afin de mettre en place de fortes stratégies communes face à la recrudescence de la délinquance juvénile. Le Comité Consultatif Communautaire compte dérouler un ensemble d'activités, avec l'accompagnement de tous les acteurs communaux et des forces de sécurité.

²⁹ Cf. Rapport projet pilote de Thiaroye Gare pour plus de détails

Le projet pilote du Comité Consultatif Communautaire de Pikine Ouest répond au besoin prioritaire de la population de vivre dans une communauté de paix et de sécurité. Il a pour objectif principal **de participer à la réduction de la délinquance juvénile par la collaboration entre les forces de sécurité et la population dans la commune.**

1. Atelier de dialogue inclusif entre Forces de Sécurité et Population sur la délinquance juvénile



L'atelier de dialogue inclusif avec les forces de sécurité sur la délinquance juvénile a eu lieu le 1^{er} Juillet 2020 et a permis de mettre l'accent sur la gestion participative et inclusive de la sécurité et sur le rôle de la communauté dans l'éducation des enfants et dans délinquance juvénile. Il a permis aussi de faire un état des lieux sur la situation alarmante d'insécurité dans la commune, le profil des jeunes délinquants qui commettent leurs forfaits dans la zone

des Niayes, au rond-point dit *Bountou Pikine*, au marché de sandika et près du stade Alassane Djigo. Ces délinquants ont des tranches d'âges qui varient entre 10 et 17 ans et certains viennent d'autres localités de la banlieue et des régions. De même, dans cet atelier, deux thématiques principales sont abordées :

- Situation de la délinquance juvénile dans la commune ; et
- Les stratégies et politiques adaptées pour la lutte contre la délinquance (sécuritaire, éducative, socio-culturelle)

2. Campagnes d'informations avec les forces de sécurité et les communautés sur l'insécurité et sur les conséquences de la délinquance juvénile à Pikine Ouest

- Pour mieux impliquer les populations dans la gestion de la délinquance juvénile et de la sécurité en général, le CCC de Pikine Ouest a mené des activités de sensibilisations sur le concept de police de proximité, sur la collaboration entre forces de sécurité et populations et sur l'engagement communautaire pour la prévention de la délinquance juvénile. Avec l'appui de la police de Pikine qui a participé de manière active à la sensibilisation, le CCC a organisé dans la période du 18 juillet au 12 septembre 2020, une campagne d'information et de sensibilisation communautaire. Cette campagne s'est déroulée dans les quartiers qui sont exposés à la délinquance juvénile. Ces actions menées ont pour objectifs de :
 - Sensibiliser les communautés sur le concept de police de proximité et sur la délinquance juvénile ;
 - Faciliter la communication entre forces de sécurité et populations ;
 - Emmener les forces de sécurité à susciter l'intérêt des jeunes pour la réduction de la délinquance juvénile ;
 - Informer les communautés sur les méfaits et conséquences de la délinquance juvénile ;
 - Aider la communauté à identifier les comportements antisociaux des enfants et à utiliser des techniques d'éducation appropriées

- Ainsi, huit (8) actions d'informations sur la délinquance juvénile ont été organisées avec la présence des
 - Conseillers Municipaux.
 - Associations Sportives et Culturelles ;
 - Conseils de Quartier ;
 - Croix Rouge ;
 - Associations des femmes ;
 - Relais communautaires ;
 - Badiènes Gokh ;
 - Comités de vigilance ;
 - Conseil Communal de la jeunesse ;
 - Délégués de quartiers.
- Les sensibilisations ont permis à la population de comprendre leurs rôles et responsabilités dans la gestion de la sécurité et de la délinquance juvénile³⁰.

Au terme de ces activités des projets pilotes, trois (3) ateliers de formation de trente (30) personnes ont été organisés par les CCC avec les populations locales, les ONG (AJS, Centre Jacques Chirac) les Institutions de l'Etat (AEMO, IEF, Maisons de justice) et les forces de sécurité de Keur Massar, de Thiaroye Gare et de Tivaouane Diack-Sao. Les formations portaient sur le concept de police de proximité, le mécanisme de retour d'information des plaintes, la prise en charge des délinquants juvéniles et des victimes de VBG. Quarante pour cent (40%) des participants sont des femmes.



En plus de ces ateliers de formations, deux (2) ateliers de dialogue inclusif avec les forces de sécurité ont été organisés à Keur Massar et à Pikine Ouest. Chaque atelier répondait à un besoin bien spécifique et avait pour but d'identifier les facteurs d'insécurité et les responsabilités des acteurs dans la lutte contre la délinquance juvénile et la consommation de drogue. Ces activités ont mobilisé plus de cinquante (50) personnes, y compris les forces de sécurité.

Sept (7) journées d'information, d'échange et de communication avec les communautés et les FS ont été organisées à Tivaouane Diack-Sao **(4)** et à Thiaroye Gare **(3)** avec l'accompagnement de la Police de Thiaroye, la Police de Diamaguène Sicap Mbao et la Gendarmerie de Thiaroye.

Treize (13) causeries organisées à Pikine Ouest (8) et à Keur Massar (5), ont permis aux populations d'échanger sur les questions de sécurité et sur la collaboration entre forces de sécurité et populations. Ces causeries étaient animées par les forces de sécurité de la Police de Pikine et de la Gendarmerie de Keur Massar.

30 Cf. Rapport projet pilote de Pikine Ouest pour plus de détails

QUATRIÈME PARTIE

Enquête de satisfaction et de perceptions et atelier de restitutions des réalisations du projet

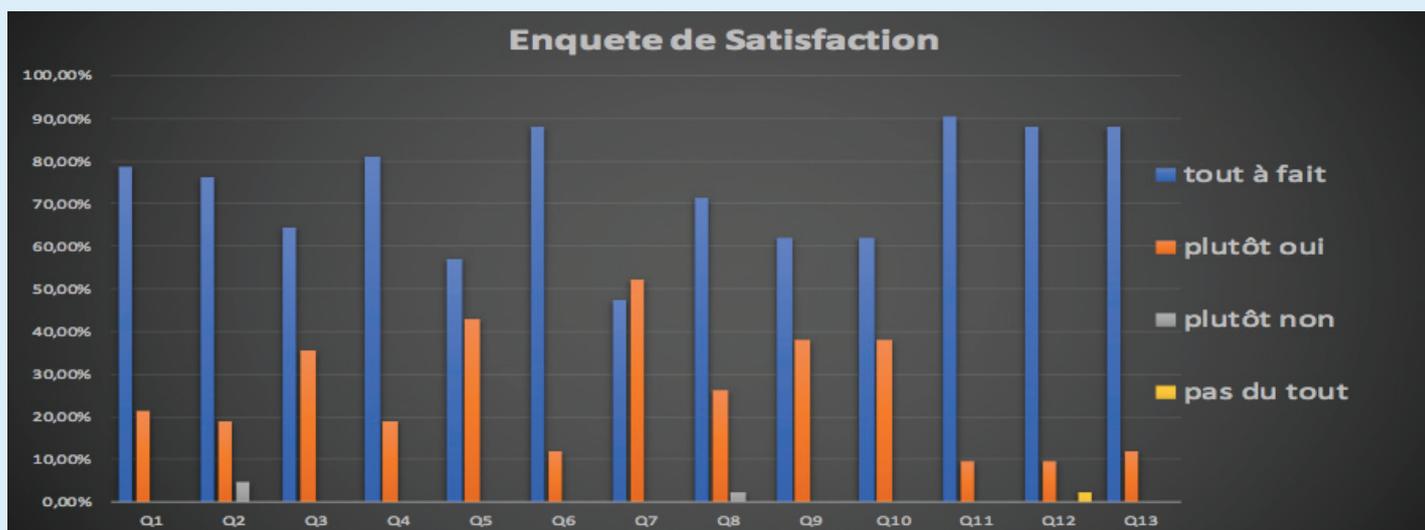
A la fin des 17 mois d'exécution du projet COPS au Sénégal, des enquêtes de perception et de satisfaction sont réalisées pour mesurer les impacts immédiats du projet dans les quatre communes et un atelier de restitution des réalisations auprès des autorités des forces de sécurité a été fait.

1. Enquêtes de satisfaction et de perceptions

Deux enquêtes³¹ ont été réalisées durant la période du 07 au 16 septembre 2020 ; une enquête de satisfaction qui concernait les membres des Comités Consultatifs Communautaires et du Groupe de travail Institutionnel avec cinquante-trois (53) personnes touchées ; et une enquête de perception auprès des populations des quatre communes du projet avec cent vingt (120) personnes touchées. Pour des raisons liées aux inondations durant la période des enquêtes, l'enquête de perception a été écourtée car il y a eu un déplacement des populations vers des zones de recasement. Les enquêtes ont permis de faire une comparaison entre les résultats du DLS (cartographie) au début et les résultats des projets pilotes (sensibilisations et formations) à la fin du projet. Ainsi, les résultats de ces enquêtes ont montré :

- Une satisfaction totale des membres du CCC et du GT à la réalisation et à leur implication au projet ;
- Une appropriation du projet par les populations des quatre communes ;
- Une amélioration de la sécurité durant la période de mise en œuvre du projet ;
- L'efficacité du renseignement et de la dénonciation des malfaiteurs par les populations ;
- Une collaboration effective entre forces de sécurité et populations.

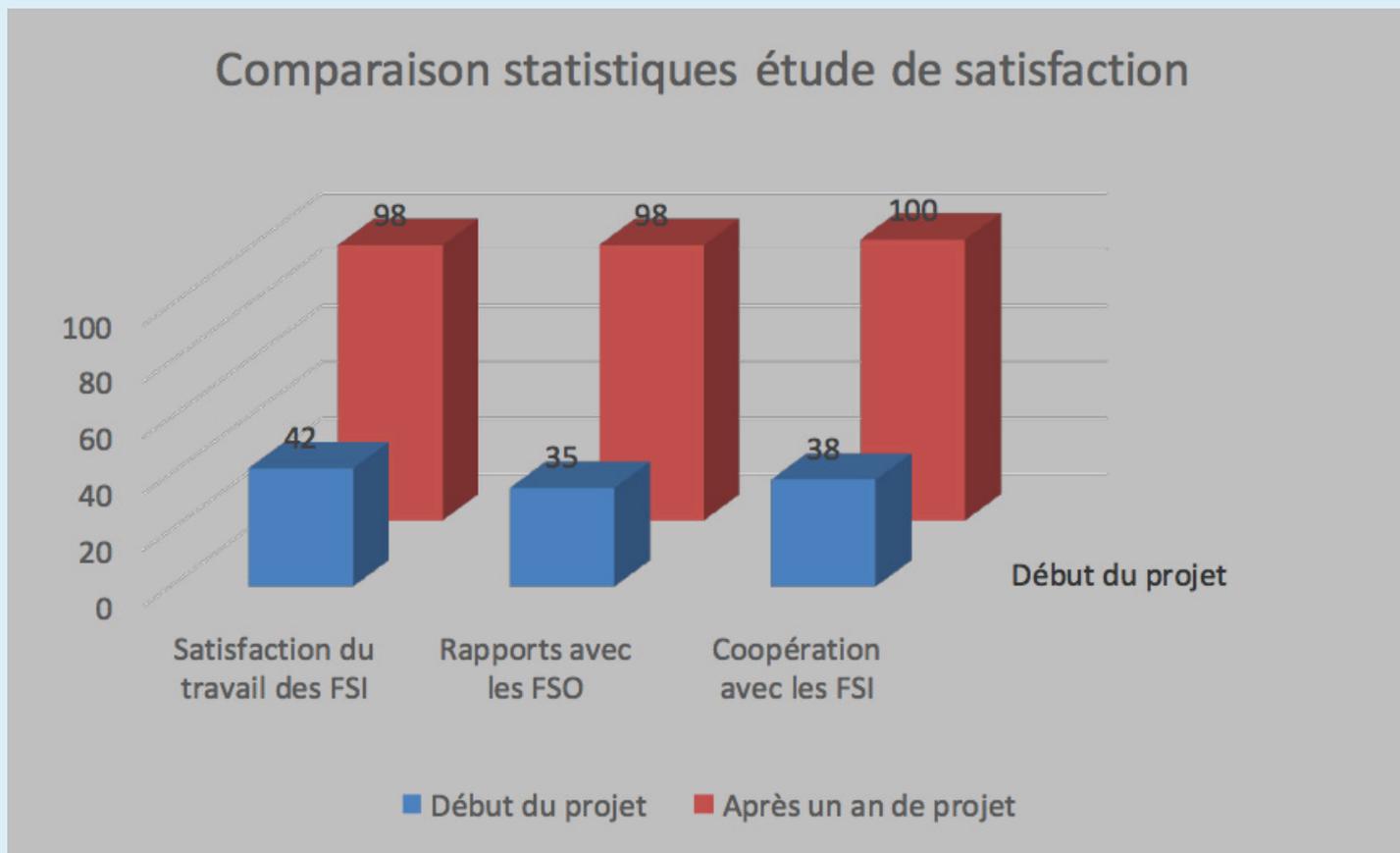
Figure 10 : Résultats enquête de satisfaction



Source enquête de terrain septembre 2020

31 Fiches des enquêtes en annexe

Figure 11 : Comparaison statistique étude de satisfaction et DLS



Source enquête de terrain septembre 2020

2. Atelier de restitutions des réalisations du projet



L'atelier de restitution consistait à montrer les réalisations qui ont été faites, ainsi que les changements apportés par le projet COPS. Cet atelier s'est tenu Mercredi 23 Septembre 2020 à Hôtel Café de Rome.

Y ont pris part, entre autres :

- Le Représentant INL au Sénégal ;

- Le représentant du Haut Commandement de la Gendarmerie ;
- Le Représentant de la Direction Générale de la Police Nationale
- Les Gendarmes et policiers des zones des projets et du Groupe de Travail
- Les représentants des communautés des quatre (4) communes ;
- Représentants d'ONG
 - Partners West Africa
 - Bureau Paix et Sécurité Centre de Compétence de la Fondation Friedrich-Ebert-Stiftung
 - USIP
- Les Représentants des Maires des Communes.
- Le Président du Conseil d'Administration de WANEP Sénégal
- Le représentant du conseil d'Administration de WANEP Régional

Lors de cet atelier, le contexte dans lequel s'inscrit le projet COPS et l'objectif majeur qui vise à renforcer la confiance entre la population et les forces de sécurité (la police et la gendarmerie) ainsi que la chronologie des activités du projet COPS allant des consultations auprès des autorités policières, communales et administratives à la réalisation des projets pilotes en passant du Diagnostic Local de Sécurité ont été rappelés. Les recommandations du Groupe de Travail pour améliorer la gestion des ressources humaines, la formation et la communication des FS et les différentes activités menées par les CCC ont été présentées. La présentation des résultats de l'enquête de satisfaction et de perception ont permis de voir l'impact immédiat du projet dans le travail des forces de sécurité dans les quatre communes. Même si des réalisations ont été satisfaisantes, il reste des activités en cours, notamment l'insertion de modules sur la police de proximité dans la formation des forces de sécurité, des formations sur l'accueil et la communication.

A la fin de la journée, M. Ousseynou SOW, Représentant des Maires des quatre (4) communes a tenu à remercier WANEP/Sénégal pour non seulement l'organisation de cet atelier de restitution mais aussi pour le travail abattu au cours de ce projet. Il a précisé que les différentes communes se sont bien approprié le projet COPS. En tant que collectivités locales, ils doivent chercher des fonds pour pérenniser le projet et chercher des bailleurs pour la mise en œuvre des activités du Contrat Local de Sécurité.

M. Joseph DENIS, représentant INL, a remercié l'ensemble des participants. Il a aussi salué la mobilisation des forces de sécurité (groupe de travail) et des populations (comités consultatifs citoyens) autour du projet. Il a montré que même si la police de proximité n'est pas encore institutionnalisée au Sénégal, des avancées majeures notées dans l'ensemble et différents projets, participent à sa mise en pratique.

Commissaire principal Souleymane BA, représentant de la Direction Générale de la Police National, est revenu sur les stratégies de lutte contre les violences mises en place par l'Etat. Il a aussi parlé du rôle de la police dans la prévention de l'insécurité. Il a terminé son discours en félicitant WANEP/Sénégal pour l'excellent travail abattu dans le cadre de ce projet.

Colonel Ibou WATHIE, Commandant de la Légion Ouest et représentant du Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale a rappelé l'origine du concept de police de proximité et le fait qu'il ne soit pas encore institutionnalisé. Mais il ajoute que cela prend forme petit à petit grâce au Projet COPS et au travail abattu par WANEP et ses partenaires. Il a évoqué les bienfaits et réalisations du Projet COPS avant de terminer par des remerciements à l'endroit de tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet atelier.

CINQUIÈME PARTIE

Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet et dynamiques positives du projet

- Le projet COPS étant une première au Sénégal, comme dans tout projet, ce dernier a connu des hauts et bas. Mais malgré quelques difficultés, le projet a pu créer des dynamiques positives qui ont contribué à l'atteinte des objectifs et à la production de résultats satisfaisants.

1. Difficultés rencontrées

Plusieurs obstacles ont été surmontés durant l'exécution du projet.

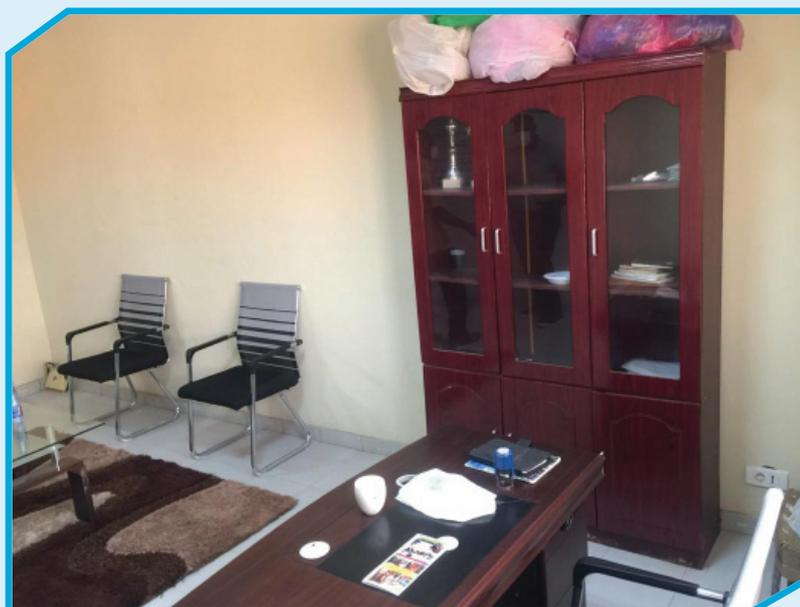
Des facteurs climatiques comme la pluie, facteurs socio-sanitaires comme l'avènement de la pandémie de la COVID-19, etc. ont eu une influence sur le déroulement de certaines activités du projet. Cela a entraîné le report de certaines activités programmées durant les mois de mars, avril et mai 2020, notamment les activités de lancement des projets pilotes et certaines réunions du Groupe de Travail.

Dans la phase d'identification des communes bénéficiaires du projet, la volonté d'appropriation et de récupération politique de certains Maires a donné l'occasion à l'équipe du projet d'expliquer les rôles et responsabilités de chaque acteur en précisant que le projet est initié dans l'intérêt propre des communautés.

Pour relever les défis de la crise sanitaire dans le projet COPS et permettre qu'il suive le cours d'exécution normal de ces activités, WANEP-Sénégal a trouvé pertinent d'identifier des activités à dérouler pour participer à la lutte contre cette pandémie de la COVID-19. Ainsi donc, dans chaque commune, des activités de communication et de sensibilisation communautaire au respect des mesures barrières à la COVID-19 et au port du masque ont été déroulées en collaboration avec les forces de sécurité et les populations.

2. Dynamiques positives du projet

- Comme dynamiques positives du projet, il y a :
 - Mise en place d'un Groupe de Travail Institutionnel regroupant les policiers et les gendarmes ;
 - Implication des forces de sécurité dans les formations et dans les actions de sensibilisation organisées par les populations civiles ;
 - Mise en place d'un bureau d'accueil et d'orientation des victimes de violence dans la commune de Thiaroye Gare, bureau fourni et équipé par la mairie ;
- Le protocole entre les différents acteurs de terrain, relatif à la prise en charge des victimes de violences domestiques, sexuelles ou basées sur le genre dans la commune de Thiaroye Gare ;
- Collaboration entre le CCC de Keur Massar et le Centre Jacques Chirac pour le renforcement des connaissances sur les risques liés à l'usage des produits stupéfiants et sur la rédaction d'une feuille de route ;
- Formation des délégués et des jeunes de quartier ;



- Convention entre les CCC et les Inspections de l'Education pour des actions de sensibilisation dans les écoles sur la délinquance juvénile ;
- Actions de sensibilisation qui seront menées en commun par un représentant des communautés, un membre des FSI et un membre de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO).

CONCLUSION GENERALE

A la fin de ces dix-sept (17) mois de mise en œuvre du projet COPS au Sénégal, il apparaît que l'application de la police de proximité peut permettre aux forces de sécurité et aux populations de travailler ensemble pour faire face aux nouveaux défis sécuritaires comme le terrorisme, le trafic d'êtres humains et des stupéfiants, le grand banditisme, les violences basées sur le genre, etc. Le projet COPS a permis de rapprocher d'une part, les forces de sécurité et les populations qui se voyaient comme des ennemis et qui ne collaboraient pas dans la gestion de la sécurité. D'autre part, ce projet a permis de regrouper la police et la gendarmerie pour réfléchir ensemble sur l'institutionnalisation de la police de proximité. De même, la synergie d'action des différents acteurs comme les communautés, l'AEMO, les maisons justice, le Centre Jacques CHIRAC, l'AJS, les forces de sécurité, etc. a permis de montrer l'efficacité de la gouvernance sécuritaire de proximité dans la prévention de la violence.

Cependant, même si les résultats sont satisfaisants, il n'en demeure pas moins qu'il faut élaborer des modules de formation sur la police de proximité et sur les violences basées sur le genre pour une meilleure application de cette doctrine. Du côté des communautés, il est nécessaire d'accompagner les populations pour une mise en œuvre de contrats locaux sécurité, la formations des comités de vigilance et les formations dans les écoles sur les questions de sécurité, tout cela va permettre la pérennisation du projet dans les communes et servir d'exemple pour d'autres communes.

BIBLIOGRAPHIE

- CISSE, Lamine. 2001. « *Carnets secrets d'une alternance : un soldat au cœur de la démocratie* » Gideppe, Paris, 2001, 198 P.
- FOUCHER, Vincent. 2007. « Tradition africaine » et résolution des conflits Un exemple sénégalais », [Politix 2007/4 \(n° 80\)](#), pages 59 à 80
- MARUT, **Jean-Claude** (2011) - « A l'Ouest, quoi de nouveau : les obstacles à la paix en Casamance », in Les conflits en Afrique » Cahiers d'Outre-mer 2011/3, n° 255, p. 363-376.
- NDIME, *Djibril*. 2012. « Afrique de l'Ouest: L'explosion démographique responsable des difficultés des forces de sécurité dans les villes », *Agence de Presse Sénégalaise (Dakar)*.
- NIANG (Dieng), Soukeyna 2016 Le genre entre guerre et paix : perspective socio-historique de l'impact du conflit casamançais sur les relations de genre (Casamance, Sénégal), Thèse de doctorat.
- NELLY Robin. Le déracinement des populations en Casamance. Revue Européenne des Migrations Internationales, Cnrs, 2006, 22 (1), pp.153-181.
- SARR, Fatou. (2010). « Genre et sécurité au Sénégal Une intégration à poursuivre », DCAF, 2010.

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre logique des projets pilotes

Titre du projet : Lutte contre la délinquance juvénile dans la Commune de Pikine Ouest						
Objectif global : Réduire la délinquance juvénile par la collaboration entre les forces de sécurité et la population						
ACTIVITÉ	OBJECTIF	RÉSULTAT	PÉRIODE	INDICATEUR	CIBLE	RESPONSABLE
Organiser un atelier de dialogue inclusif, avec les forces de police sur la délinquance juvénile	Améliorer la communication et les interactions entre force de sécurité et les populations à régler les problèmes qui surviennent.	Des actions sont proposées pour trouver des solutions à la délinquance	01/07/2020	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'associations fortement impliquées - Situation de référence avant et après l'atelier - Enquête 	<ul style="list-style-type: none"> - Association des jeunes - Ecurie de lutte - Association des parents d'élèves - Imam - Délégué - Leaders de femmes -directeurs d'école -Association des commerçants 	<ul style="list-style-type: none"> CCC* Maire Préfet La presse Forces de sécurité AEMO* Administration pénitentiaire
Sensibiliser les communautés sur la délinquance juvénile à travers des causeries débats	Aider la communauté à identifier les comportements positifs et antisociaux des enfants et à utiliser des techniques d'éducation appropriées	<ul style="list-style-type: none"> -La population s'approprie les mesures et recommandations de l'activité 	18 Juillet au 17Aout 2020	<ul style="list-style-type: none"> -Nombres de séances organisés - nombre de personnes touchées -Emissions radio (banlieue oxygène) 	<ul style="list-style-type: none"> 23 quartiers Imam Délégué Femme Jeune ASC 	<ul style="list-style-type: none"> CCC Délégué de quartier ASC Forces de sécurité AEMO
Campagne d'information avec les élèves sur les méfaits et conséquences de la délinquance juvénile	Emmener les forces de sécurité à susciter l'intérêt des élèves pour la réduction de la délinquance juvénile	Les élèves communiquent avec le référent police pour lutter contre la délinquance juvénile	03 au 12 Septembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de communication avec le référent police - interview avec les élèves 	<ul style="list-style-type: none"> Elèves 	<ul style="list-style-type: none"> Forces de sécurité Autorités locales Membres CCC Directeurs d'écoles Inspecteurs de l'éducation

Titre du projet : lutte contre la consommation des stupéfiants

Objet général : Réduction de la consommation de drogue à Keur Massar

ACTIVITÉS	OBJECTIFS	RÉSULTATS	INDICATEURS	CIBLES	RESPONSABLES	PÉRIODE
Atelier de lancement des activités de réduction de la consommation de la drogue	Amener les populations et les forces de sécurité à travailler ensemble pour la réduction de la consommation de drogue	-Les populations renseignent les services de sécurité sur les cas de consommation de drogue -Action des forces de sécurité en temps réel pour répondre aux sollicitations des populations	-Nombre de participants -Nombre de cas résolus -Nombre d'interpellations	-La jeunesse associative -Les badianou Gokh -Leaders communautaires et religieux -Les relais communautaires -Les groupements de promotion féminine -Les élus locaux -Les médias communautaires	Comité consultatif citoyen Gendarmerie	04/07/2020
Organiser avec les forces de sécurité des actions de sensibilisation au sein des écoles, des quartiers et des associations de jeunes	Les jeunes collaborent avec les forces de sécurité par la dénonciation des utilisateurs de la drogue	Les jeunes connaissent les méfaits de la drogue et proposent avec les forces de sécurité des solutions pour la diminution de la vente et de la consommation de drogue	-Nombre de causeries -Nombre de participants Situation de référence (avant et après les causeries)	-Lycées et collèges -Les associations de jeunes	-CCC -Gendarmerie -Spécialistes	11 Juillet au 23 Aout 2020
Campagne de sensibilisation des communautés sur les techniques de remontée d'information	Renforcer la confiance entre les forces de sécurité et les populations	-Les populations comprennent les pratiques liées à l'information -Les dénonciations sont meilleures -Les populations utilisent les nouvelles techniques d'informations et de communication pour remonter les informations	Nombre d'appels de dénonciations reçus -Fréquence d'utilisation des numéros verts -Nombre d'interpellations -situation de Référence avant et après la campagne	-Les délégués de quartier -Les acteurs religieux -La jeunesse sportive -Les badianou Gokh -Les relais communautaires	Gendarmerie de Keur Massar Le bureau du CCC de Keur Massar	12/09/2020

Aide aux victimes de violences dans la commune de Thiaroye Gare

Objet général : Améliorer l'aide aux victimes des violences conjugales ou/et d'abus sexuels par la mise en place d'un cadre d'accueil, d'écoute et d'orientation

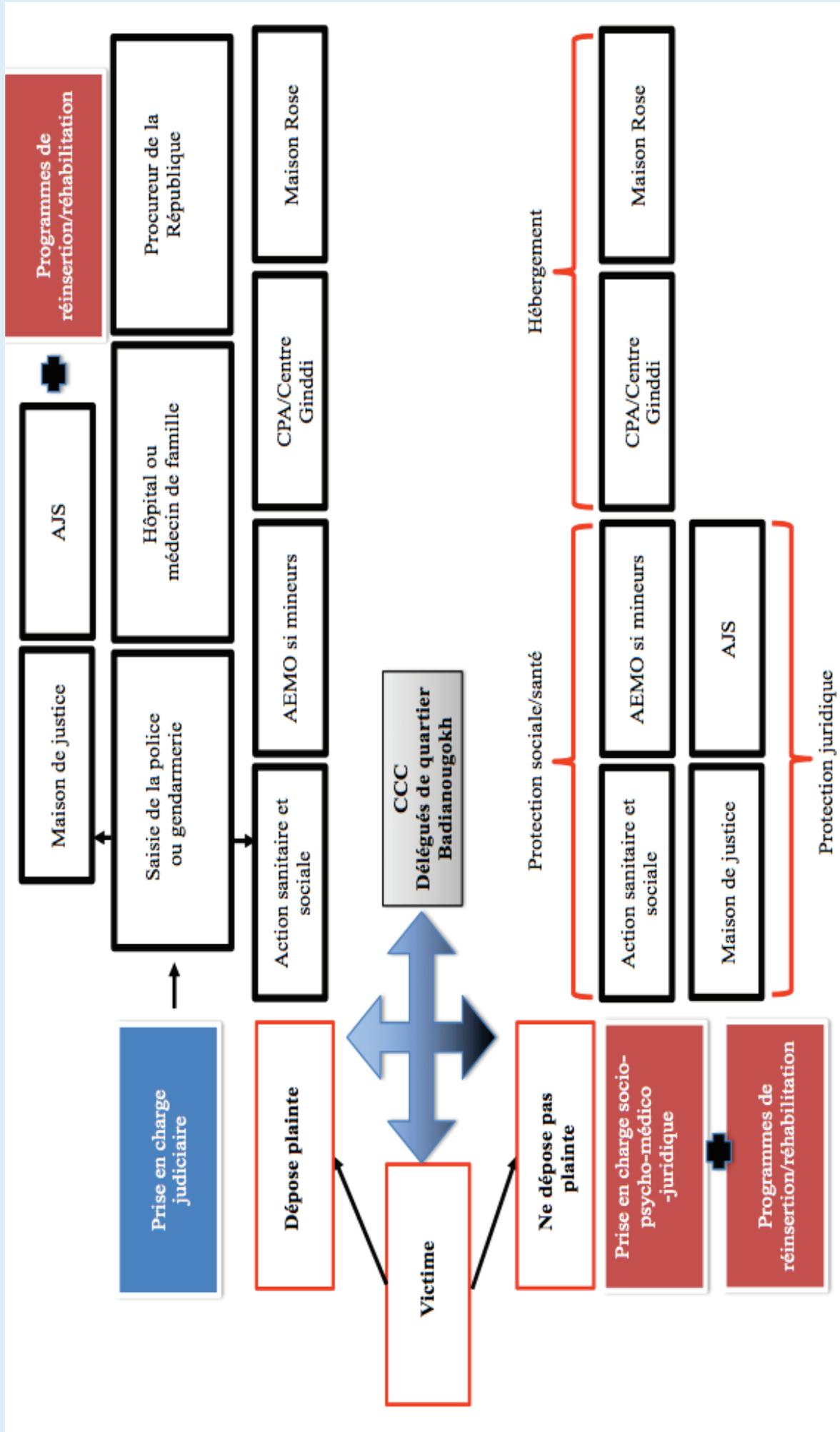
ACTIVITES	OBJECTIFS	RESULTATS	INDICATEURS	CIBLES	RESPONSABLES	PERIODE
Identifier et consulter les personnes ressources à mettre dans le cadre/ comité	S'assurer que les acteurs ont les compétences et connaissances nécessaires pour être membre du comité	Le comité est composé des acteurs compétents	Nombre d'acteurs qui ont signé l'accord	La communauté Les forces de sécurité	CCC Forces de sécurité Collectivité locale Sous-préfecture	MARS 2020
Former les acteurs sur les techniques de communication avec les forces de sécurité, sur les mesures à prendre face à un incident et sur l'évaluation des préjudices causés	Trouver les acteurs appropriés pour la formation -Sensibiliser les acteurs sur la problématique des VBG	Les acteurs formés communiquent mieux avec les forces de sécurité et ont des compétences pour gérer les incidents et préjudices causés.	Evaluation par le formateur des acteurs formés Nombre d'acteurs formés Test, entretien	Le comité citoyen communautaire (10) -les délégués de quartiers (06) -les imams (03) -les bajenu gokh (04) -les jeunes leaders (03) -la police (02) La gendarmerie (02)	CCC ¹ Forces de sécurité Collectivité locale Sous-préfecture	25 & 26 Aout 2020
Organiser des journées d'information, de communication et d'échanges avec les communautés et forces de sécurité	Partager les informations et les mécanismes d'orientation avec les communautés et les forces de sécurité	les besoins des communautés en matière de sécurité sont pris en charge	-Nombre personnes touchées -Situation de référence et situation d'après	La communauté Les forces de sécurité Les autorités locales	CCC Forces de sécurité Collectivité locale	31 Aout au 03 septembre 2020

Titre du projet : Lutte Contre la Délinquance Juvénile à Tivaouane Diacksoo

Objectif général : Contribuer à la réduction de la délinquance juvénile par un renforcement de capacités des acteurs

ACTIVITÉS	OBJECTIFS	RÉSULTATS	INDICATEURS	CIBLE	RESPONSABLES	PÉRIODE
Organiser un atelier de formation des acteurs sur leurs rôles et responsabilités dans le processus de lutte contre la délinquance juvénile	Bonne compréhension des interventions des forces de sécurité pour une meilleure implication des populations	Les forces de sécurité et les populations travaillent ensemble pour réduire la délinquance juvénile	- Situation de référence avant et après la formation - Nombre d'acteurs formés	- 05 membres du bureau municipal - 10 membres du bureau du CCC - 05 personnes des forces de l'ordre - 05 associations	Comité consultatif citoyen Les forces de sécurité Spécialistes	08 & 09 juillet 2020
Campagne d'information avec les élèves sur les méfaits et conséquences de la délinquance juvénile	Emmener les forces de sécurité à susciter l'intérêt des élèves pour la réduction de la délinquance juvénile	Les élèves communiquent avec le référent police pour lutter contre la délinquance juvénile	- nombre d'écoles touchés - interview avec les élèves -Test	lycées et collèges	Forces de sécurité Autorités locales Membres CCC Directeurs d'écoles Inspecteurs de l'éducation Gardes pénitentiaires	Du 23 juillet au 14 août 2020
Organiser une campagne de sensibilisation communautaire sur la criminalité ponctuée par des points de presse et d'émissions radio	Alerte les communautés sur les méfaits de la délinquance et les impliquer dans la lutte contre ce fléau	Les membres de la communauté dénoncent auprès des forces de sécurité les actes de délinquance observés dans leur localité	-Communication médiatique (Articles de presse, émissions radiophoniques,...) -Nombre de campagnes organisés -Nombre d'interpellation	Associations de jeunes et de femmes Guides religieux Délégués de quartier Elus locaux Associations des commerçants	Comité consultatif citoyen Forces de sécurité Forces de sécurité AEMO ² Assistants Sociaux Gardes pénitentiaires Les médias	Du 23 juillet au 14 août 2020

Annexe 2: Protocole d'accord sur les VBG (Schéma de coordination)



Annexe 3 : Convention de partenariat

CONVENTION PARTENARIALE
EN VUE DE LA MISE EN ACTION DU PROGRAMME EXPÉRIMENTAL
« POLICIER RÉFÉRENT EN MILIEU SCOLAIRE »
COMMUNES PILOTES DE THIAROYE ET TIVAOUANE KIACKSAO

Il est convenu ce qui suit :

Entre

L'Inspection de l'Éducation et de la Formation domiciliée à et représentée par Monsieur.....

Et

Le président du Comité Consultatif Communautaire de _____ domicilié à la mairie de _____ et, représenté par Madame / Monsieur _____

PRÉAMBULE

Le diagnostic local de sécurité réalisé avec l'ensemble des acteurs communautaires et de sécurité dans les communes de Thiaroye et de Tivaouane Diacksao (communes pilotes) au cours de l'année 2020 a révélé que les principales préoccupations sécuritaires des communautés concernaient les problèmes liés à l'usage de stupéfiants, à la méfiance de la population vis-à-vis des forces de sécurité intérieure (FSI), à la salubrité publique, aux violences domestiques et basées sur le genre, et enfin à la délinquance juvénile.

Dans le cadre d'un projet relatif au soutien à la police de proximité, des « Comités Consultatifs Communautaires » ont été créés au sein de ces communes afin d'offrir une plateforme d'échange, de dialogue et de concertation entre les différents acteurs.

Lors de l'élaboration du contrat local de sécurité (découlant du diagnostic local de sécurité), une des recommandations effectuées par les membres des comités a été de demander la mise en place d'actions de sensibilisation « conjointes » entre l'éducation nationale et les représentants des communautés, des forces de sécurité intérieure et de l'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO).

La prévention, et singulièrement la lutte contre la violence et la délinquance, enjeu prioritaire en milieu scolaire, exige une prise en charge concertée et coordonnée des services de l'État et des acteurs communautaires.

L'Éducation nationale et les Forces de Sécurité Intérieure avec le soutien des comités, ont vocation, chacune dans son champ de compétences, à intervenir dans ce domaine où seule une démarche partenariale conduira à améliorer les conditions de sécurité dans les établissements scolaires.

Dans le cadre de l'expérimentation de la mise en œuvre du programme de prévention de la délinquance juvénile proposé par les comités, des personnes ressources seront identifiées, formées et constitueront « des référents » en milieu scolaire destiné à prévenir la délinquance juvénile et les violences scolaires.

La présente convention a pour objectif de formaliser les modalités de coopération existantes entre l'inspection de l'éducation et de formation, et les « policiers-référents » des FSI territorialement compétentes (sous le couvert de l'action des comités) afin d'optimiser les actions et leurs effets dans les établissements pilotes ci-après dénommés, autour de deux domaines : la prévention par les échanges et la prévention des dérives et la lutte contre les violences

Établissements concernés :

- école X
- école Y
- Collège V
- Lycée W

L'Inspection de l'Éducation et de la Formation est un Service déconcentré de l'État ayant pour mission de faire appliquer et d'adapter les objectifs nationaux de la politique éducative. Elle est composée de services dont l'action quotidienne s'articule autour de trois missions essentielles : la gestion de la scolarité des élèves, la gestion des moyens d'enseignement et la gestion des ressources humaines.

Les comités consultatifs communaux sont chargés de la mise en œuvre des contrats locaux de sécurité et du suivi-évaluation des activités proposés dans le cadre des contrats.

La Police Nationale et la Gendarmerie Nationale sont des forces de sécurité intérieure instituées pour veiller à la protection des personnes et des biens et l'exécution des lois sur la circonscription territoriale de leur lieu d'implantation. La police judiciaire constitue l'une des missions essentielles mais l'évolution doctrinale de la philosophie de police de proximité est orientée vers le renforcement d'un partenariat collaboratif entre les FSI et la population via une approche de résolution des problèmes locaux.

Les Services d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) ont pour objectif de protéger les enfants vivant dans leur milieu familial et interviennent à la demande de l'autorité administrative ou de l'autorité judiciaire. Cette intervention a lieu lorsque les parents rencontrent des difficultés dans leurs responsabilités éducatives et/ou que les conditions de vie de l'enfant font que celui-ci est en situation de danger avéré ou potentiel.

PREMIERE PARTIE : LA PRÉVENTION PAR LES ÉCHANGES

Article 1. Connaissance mutuelle / renforcement du partenariat

Les parties signataires s'engagent à favoriser la connaissance mutuelle des acteurs respectifs sur la zone pilote. Ainsi, des rencontres périodiques sont encouragées entre les chefs de services FSI et les chefs d'établissement scolaire de la zone territoriale de compétence. Des journées portes ouvertes au sein des Commissariats de Police ou Brigades de Gendarmerie de la zone pilote accessibles à tous les chefs d'établissement, de manière individuelle ou collective, permettront de présenter le maximum de membres de chaque unité, des moyens à disposition, et des grandes problématiques de sécurité auxquelles les FSI doivent faire face.

Article 2. Interlocuteurs privilégiés

Au sein de chaque service de Police ou de gendarmerie de la zone d'intervention de la présente convention, des référents scolaires sélectionnés sur la base de critères spécifiques d'expérience et de compétences pédagogiques sont nominativement désignés et identifiés comme interlocuteur du chef d'établissement.

La même démarche s'effectuera au sein des comités consultatifs et de l'AEMO.

Cela doit se traduire sur le terrain par des relations fréquentes et personnalisées afin de créer des liens permettant de développer les échanges et de prévenir les situations à risques.

Dès signature de la présente convention et après réouverture des établissements scolaires, les référents scolaires vérifieront que le chef d'établissement dispose des coordonnées des référents titulaires et suppléants. A titre de réciprocité, les référents scolaires doivent pouvoir joindre en permanence le chef d'établissement, son représentant ou la permanence par le biais d'un téléphone portable.

Article 3. Les actions de formation et d'information de la Police nationale

Le chef d'établissement du site pilote et les référents scolaires de la Police nationale et /ou de la Gendarmerie Nationale programmeront leurs interventions dans les domaines suivants :

- Rôle et missions des Forces de Sécurité et de Défense
- L'éducation à la citoyenneté
- Protection des mineurs
- Prévention routière
- Lutte contre la toxicomanie
- Lutte contre les violences domestiques
- Lutte contre les violences en milieu scolaire
- Dangers et risques liés à l'usage des médias sociaux
- Lutte contre les incivilités en milieu scolaire
- Lutte contre la possession et l'usage des armes légères et de petit calibre (ALPC) en milieu scolaire
- Protection de l'environnement
- Risques liés à l'extrémisme violent

La mise en place de « points d'écoute police », lieux d'échanges ouverts à l'ensemble des élèves et pouvant être organisés à l'occasion d'activités éducatives, culturelles ou sportives pourra constituer une plateforme transversale d'échange.

Les représentants de l'AEMO seront associés (selon leur disponibilité) à chaque action de sensibilisation menée par les représentants des forces de sécurité et s'appuieront soit sur leur propre contenu pédagogique. De la même manière, un représentant des membres du bureau des comités ou des associations de jeunes des communes pilotes interviendra afin de décrire les actions préventives menées dans les quartiers.

Article 4. Les actions de formation au profit des policiers/acteurs référents

En partenariat avec les référents scolaires, et dans un souci de renforcer la maîtrise de l'environnement scolaire, l'Éducation nationale peut intervenir au profit des policiers référents sur plusieurs thèmes :

- Connaissance du système éducatif et du fonctionnement des établissements scolaires
- Punitives sanctions – procédures disciplinaires
- Risques liés aux nouvelles technologies (multimédia, réseaux sociaux...)
- Le harcèlement / cyber-harcèlement
- Les jeux dangereux
- Les violences / incivilités

Article 5. Calendrier des interventions

Le calendrier les modalités de rencontre et de coopération entre les intervenants sont fixés conjointement et librement selon les attentes et les disponibilités de chacun.

Article 6. La promotion de l'éducation à la citoyenneté

Afin d'apporter les bases d'une connaissance du fonctionnement de la Police Nationale et des structures de l'AEMO, les élèves pourront être invités dans ces structures administratives. L'objectif citoyen est d'établir un dialogue avec les jeunes et d'améliorer leur rapport à la loi.

Article 7. La communication interactive

Conscient de l'importance des réseaux sociaux dans la diffusion et le partage de l'information, les comités consultatifs communautaires, la Police nationale, à l'instar des autres institutions administratives, ont créé une page Facebook afin de renforcer leurs relations de proximité avec leurs partenaires et la population. Les CCC s'engagent à diffuser des messages de prévention et d'information.

Les chefs de services de police et de gendarmerie, ainsi que les bureaux de l'AEMO communiqueront sur leurs métiers et carrières.

DEUXIEME PARTIE : LA PRÉVENTION DES DÉRIVES ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Article 9. L'information réciproque

La protection des élèves constitue une priorité pour tous les chefs d'établissements au sein des écoles, collèges et lycées. Chacun mobilise au quotidien ses équipes pédagogiques et éducatives auprès des élèves afin de préserver un climat serein, propice aux apprentissages. Les faits les plus graves doivent être portés immédiatement à la connaissance des Commissariats de Police/brigades de gendarmerie territorialement compétents, ou aux membres des bureaux des comités consultatifs communautaires. Quatre domaines sont concernés : les atteintes aux biens, les violences aux personnes, les infractions liées à l'usage de stupéfiants et l'absentéisme.

Les faits commis à l'intérieur ou aux abords d'un établissement scolaire sont signalés en fonction de leur nature, de leur gravité et des circonstances dans lesquelles ils se sont déroulés.

La saisine judiciaire d'une situation infractionnelle demeure indépendante de la procédure disciplinaire.

Par conséquent, le chef d'établissement informe le correspondant Police des suites disciplinaires données le cas échéant à une affaire ayant donné lieu à un signalement judiciaire. Il en est notamment ainsi des décisions susceptibles d'être prises, à titre conservatoire, par le chef d'établissement et des décisions disciplinaires relevant de sa compétence ou du conseil de discipline (exclusions temporaires ou définitives).

Article 10. Une réponse coordonnée et complémentaire

Les causes infractionnelles sont complexes et multiples. Elles appellent des réponses coordonnées et complémentaires entre l'Éducation nationale et ses partenaires, en particulier avec les FSI. Dès lors qu'une infraction ou des violences sont commises, le chef d'établissement doit en informer l'unité de Police territorialement compétente via son référent scolaire ou composer le numéro d'alerte dans les cas les plus urgents.

Article 11. Le suivi des élèves présentant des problèmes de comportement et l'absentéisme

Le dispositif permettant d'améliorer le repérage, l'évaluation et la prise en charge des élèves présentant des troubles ou des souffrances psychiques qui s'expriment en milieu scolaire devra être formalisé. La prévention et la prise en charge des ruptures scolaires est primordiale, s'agissant souvent d'un signe précurseur d'une déscolarisation, malgré la mise en oeuvre, dans l'établissement d'origine de mesures d'aide et de soutien. Les situations d'absentéisme les plus lourdes et non justifiées seront signalées aux représentants de l'AEMO et au policier-référent à titre d'information.

Article 12. Interventions de la Police nationale / Gendarmerie Nationale

12.1 – Interventions aux abords des établissements scolaires

La Police nationale, s'appuyant sur les déclarations et les propositions de leurs correspondants, est chargée de mettre en oeuvre des dispositifs adaptés visant à sécuriser les abords des établissements et les transports scolaires ; l'objectif étant d'en chasser toutes formes de violences ou de trafics. Les correspondants et les chefs d'établissement veillent à bien se concerter pour évaluer en permanence les mesures à mettre en oeuvre et l'opportunité des modes opératoires envisagés.

12.2 – Interventions au sein des établissements scolaires

Afin de prévenir toute conséquence préjudiciable au sein de la communauté scolaire, les autorités de Police précèdent leurs interventions dans un établissement d'une information /communiquée au chef d'établissement ou à son représentant via le policier-référent sauf en cas d'impossibilité matérielle ou de force majeure.

Au vu de l'avis du chef d'établissement, la Police/Gendarmerie déterminera les modalités d'intervention les plus adaptées, notamment en prenant en compte l'âge des élèves et la nécessité de discrétion. Dans les cas les plus sensibles les unités de police/gendarmerie et le chef d'établissement s'assurent de l'accord de leurs autorités respectives et de l'avis ou des instructions du Procureur de la République.

Les chefs d'établissement s'engagent à faciliter autant que possible le travail des forces de l'ordre. Ils observeront la plus grande discrétion sur les informations qu'ils auront à connaître dans ce cadre.

12.3 – Intervention du policier-référent

Dès lors qu'un fait de dégradation, un cambriolage ou un acte de malveillance est commis au préjudice d'un établissement scolaire, le policier-référent se rapprochera du chef d'établissement afin d'étudier la possibilité et les modalités d'une intervention. L'objectif est d'analyser les causes et de proposer la mise en oeuvre de mesures correctives afin d'éviter la réitération des faits.

Article 13. Bilan des actions

Les comités consultatifs communautaires des zones pilotes établiront un bilan mensuel des actions menées dans le cadre des activités de sensibilisation en faveur de la lutte contre la délinquance juvénile, la protection des mineurs, les opérations de sécurisation et de lutte contre les violences scolaires qui sera partagé avec des acteurs de la sécurité et du comité pour avis hiérarchique des autorités stratégiques Police et de Gendarmerie,

et de l'Inspection de l'Éducation et de la Formation.

Article 14. Simplification relative au dépôt de plainte par un chef d'établissement

Dans l'hypothèse d'une infraction commise au préjudice d'un établissement scolaire et hors les situations d'urgence qui exigent une intervention immédiate de la Police nationale, le chef d'établissement bénéficie à sa demande d'un rendez-vous prioritaire auprès de l'unité dont il dépend pour les démarches relatives à l'enregistrement de la plainte. Le policier-référent compétent facilitera l'accès aux services de plainte.

Article 15. Durée de la convention et modalités de mise en œuvre

La présente convention est conclue pour la durée de l'année à compter de la date effective de signature, renouvelable chaque année, par tacite reconduction. Au cours de la période de validité, les parties signataires peuvent la dénoncer ou la modifier par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties, à tout instant, sous réserve du respect des engagements relatifs à des rencontres ou prestations dont l'organisation a été conjointement arrêtée.

Les comités consultatifs et les représentants de IEF prévoient d'organiser mensuellement une réunion regroupant, sous l'égide de..... XXXXXX et de l'Inspection, le chef d'établissement du site pilote et les référents scolaires pour établir un point de situation.

Cette réunion sera notamment l'occasion d'évaluer la mise en oeuvre et le fonctionnement de cette convention, les challenges et les bonnes pratiques donnant lieu le cas échéant, à des modifications par avenant.

Fait à XXXXXX, le.....

Inspection de l'Éducation et de la Formation
Représentée par Monsieur l'Inspecteur.....

Le Comité Consultatif de _____, représenté par

[Tapez une citation prise dans le document, ou la synthèse d'un passage intéressant. Vous pouvez placer la zone de texte n'importe où dans le document et modifier sa mise en forme à l'aide de l'onglet Outils de dessin.]

Annexe 4 : Synthèse des propositions du Groupe de Travail de réforme institutionnelle intégrant les principes de la police de proximité dans les thématiques de la formation, la gestion des ressources humaines et la communication des Forces de Sécurité

THEMATIQUE FORMATION	
CONTENUS EXISTANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS (13)
<p>❖ POLICE</p> <p>Les aspects de la police de proximité ressortent au niveau des modules portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La gestion de service ; ▪ Le management ; ▪ La communication ; ▪ Sécurité publique ; ▪ Ethique et Déontologie <p>❖ GENDARMERIE</p> <p>Les aspects de la police de proximité ressortent dans certains articles comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret 74-571 du 13 juin 1974 portant Emploi et Service de la gendarmerie ; ▪ Police de proximité prise en compte dans le décret de création des communautés de brigade ; ▪ Le service intérieur (en outre la permanence, les visites de secteur, le fichier de renseignement, le cahier de surveillance) ; ▪ Module « service de la gendarmerie territoriale ». 	<p>Adopter une loi d'orientation ou un degré pour faciliter l'application de la police de proximité au Sénégal afin de mettre en place un cadre légal pour sa mise en œuvre ;</p> <p>Contextualiser le concept de police de proximité et l'adapter à l'environnement où il est appliqué ;</p> <p>Faire intervenir dans les différentes formations, des personnes ressources spécialistes en Police de proximité ;</p> <p>Evaluer les modules de formation existants en les renforçant par des modules qui véhiculent la doctrine de police de proximité et qui répondent directement aux besoins et réalités du terrain ;</p> <p>Définir des modules de formation pertinents pour les forces de sécurité en spécifiant des modules pour les agents et les cadres.</p> <p>Initier par des séminaires les agents des forces de sécurité pour leur permettre de comprendre et de s'approprier le concept police de proximité ;</p> <p>Dans les Ecoles de formation, préparer les officiers aux éventualités de la police de proximité à travers des visites, stages d'imprégnation, etc.</p> <p>Aborder en premier lieu la rubrique « Accueil et Orientation » pendant les formations en police de proximité, puisque le personnel subalterne est en contact direct avec la population.</p> <p>Sensibiliser les unités de police et de gendarmerie à développer l'écoute active et permanente des populations, et faciliter l'orientation des populations dans les postes de police et de gendarmerie.</p>

THEMATIQUE COMMUNICATION

FORCES	FAIBLESSES	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS (11)
<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de numéros de téléphone accessibles (numéros verts) - Communication avec les organes de concertation au niveau local - Bureau de relations publiques - Utilisation de réseaux sociaux (plateformes) - Relations avec les médias traditionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Lourdeur du processus de communication ; - Manque de visibilité des plans de communication ; - Utilisation inappropriée des réseaux sociaux ; - Faiblesse du cadre de communication (revue de presse, émissions radiophoniques et télévisées) ; - Insuffisance d'experts et de formation aux outils avancés de la communication ; - Ineffectivité de l'intranet gouvernemental. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place des mécanismes de communication et communiquer régulièrement ; 2. Réorganiser pour rendre souple les procédures de communication des forces de sécurité ; 3. Employer les moyens appropriés avec un personnel qualifié en communication ; 4. Investir les plateformes existantes et faire une sensibilisation sur ces plateformes ; 5. Redynamisation du réseau intranet ; 6. Avoir des paliers de communication pour mieux encadrer et sécuriser les informations à divulguer ; 7. Avoir des cadres spécialisés (revue, émissions officielles télévisées, radiophoniques) ; 8. Institutionnaliser par des textes internes la communication dans les services des forces de sécurité ; 9. Professionnaliser le personnel technique en communication au niveau des postes de police ; 10. Renforcer la communication avec la population à travers des actions de sensibilisation et d'information sur l'importance de la coopération et de la collaboration entre forces de sécurité et populations ; 11. Faire de la sensibilisation auprès des populations pour qu'elles s'approprient le concept de police de proximité et au niveau des écoles (collèges et lycées) pour sensibiliser les élèves sur les missions des forces de sécurité ;

SYSTEME EXISTANT	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS (13)
<p>❖ POLICE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concours direct : voie de recrutement qui concerne les agents, les commissaires et les sous-officiers et qui s'organise annuellement en principe. - Concours professionnel : concours en interne ouvert à tous les personnels. - Recrutement spécial : peut être réservés à certains spécialistes dans certains domaines techniques. - Emplois réservés : les emplois réservés sont ouverts en faveur des militaires ayant remplis certaines conditions notamment d'ancienneté dans l'armée et en position d'activités. - Concernant la gestion des carrières, il n'y a pas de spécificités. La polyvalence des personnels permet aux agents de migrer d'une direction à une autre et au sein des unités sauf pour les spécialistes qui sont appelés à faire carrières dans le domaine spécialisé. - Au titre des promotions au sein de la police, il y a deux formes d'avancement : au choix et à l'ancienneté. Il existe également une autre forme d'avancement qui est l'Avancement exceptionnel (pour acte de bravoure). <p>Il existe aussi d'autres mécanismes d'évaluation comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le système de péréquation qui permet à une commission ad hoc de sélectionner les meilleurs ; - L'arrêté ou le décret d'avancement et de promotion ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Institutionnaliser la police de proximité pour qu'elle ait un statut juridique ; ceci permettra aux forces de sécurité adoptaient la police de proximité comme une doctrine et méthode de travail ; 2. Adopter des politiques de profilage pour le recrutement, la formation et le déploiement opérationnel du personnel et mise à disposition de matériels suffisants pour répondre efficacement aux besoins sécuritaires des populations ; 3. Procéder à une adaptation structurale des services aux besoins et exigences sécuritaires des populations ; 4. Procéder au changement de certains textes pour adapter les contextes à la réalité ; 5. Faire des formations continues et périodiques à l'endroit du personnel (hommes de terrain) de la police comme la gendarmerie ; 6. Rendre opérationnel le système de téléphonie avec les numéros verts ; 7. Favoriser les formations continues en police de proximité pour les personnels de terrain pour assurer une bonne prise en charge des besoins des populations ; 8. Accompagner la police de proximité d'une politique de construction avec des normes bien définies. 9. Mettre en place au niveau des services de sécurité, un bureau pour les mécanismes de retour d'information de traitement

- A la police, le système de notation est annuel et par circonstance.

❖ GENDARMERIE

- Concours direct : Les officiers comme les sous-officiers sont recrutés par voie de concours direct.
- Concours professionnel (indirect) : Pour les officiers, le recrutement s'effectue parmi les sous-officiers de la Gendarmerie ayant remplis un certain nombre de conditions (diplôme d'enseignement général ou technique et professionnel).

Les gradés de gendarmerie qui remplissent certaines conditions peuvent aussi accéder au grade d'officiers suite à un concours interarmes.

Pour les sous-officiers, il est organisé périodiquement, pour résorber un déficit de techniciens, une formation est ouverte dans certaines branches.

- Pour la gestion des carrières à la gendarmerie, les détachements et les mutations dépendent de plusieurs facteurs dont le diplôme obtenu, la spécialité et le besoin du commandement.
- Les promotions et les avancements s'accordent de façon annuelle au choix et à l'ancienneté

Les notations se font avec une périodicité de six (06) mois pour la gendarmerie.

des plaintes et désigner un chargé du partenariat au niveau des postes de police pour promouvoir un service d'accueil de bonne qualité

10. 10. Mettre en œuvre une approche participative pour que les populations soient réceptives et se sentent concernées par la gestion de leur propre sécurité.

11. 11. Mettre en place au niveau des services de sécurité, un bureau pour les mécanismes de retour d'information de traitement des plaintes;

12. Adapter au plan opérationnel, les actions et les missions des forces de sécurité aux besoins actuels des populations ;

Annexe 6 : Fiches enquêtes de satisfaction et de perception

Questionnaire de satisfaction – Projet COPS

1. Êtes-vous satisfaits du projet COPS mis en œuvre par le Groupe Strategic Capacity avec le soutien de l'ONG WANEP ?

Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout

2. Avez-vous le sentiment, en tant que bénéficiaire du projet d'avoir été impliqué dans la mise en œuvre du projet COPS ?

Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout

3. Êtes-vous satisfaits de la qualité des réalisations (formations, ateliers d'échange, rencontre avec acteurs communautaires, cartographie) du projet COPS auxquelles vous avez pu assister ?

Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout

4. Pensez-vous que les activités mises en œuvre par le projet COPS et dont vous avez bénéficié vous ont permis d'améliorer vos compétences et votre compréhension des problèmes de sécurité ?

Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout

5. Pensez-vous que les activités mises en œuvre par le projet COPS ont pris en compte les réalités du quotidien des bénéficiaires du projet ?

Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout

6. Pensez-vous que le projet COPS a permis de renforcer la coopération avec la police/gendarmerie nationale et les Comités Consultatifs Citoyens dans les communes pilotes du projet ?

Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout

7. Pensez-vous que le projet COPS a permis de renforcer la cohésion sociale dans les communes pilotes du projet ?

Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout

8. Pensez-vous que le projet COPS a permis de renforcer le dialogue entre les forces de sécurité intérieure et la population ?

Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout

9. Pensez-vous que le projet COPS a eu un impact sur la compréhension du rôle de chaque acteur institutionnel et communautaire ?

Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout

10. Pensez-vous que le projet COPS a eu un impact sur l'amélioration de la communication au sein des communautés ?

Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout

11. Pensez-vous qu'il est important que le Sénégal et des partenaires techniques et financiers poursuivent leurs efforts de lutte contre la délinquance dans les quatre communes pilotes ?

Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout

12. Pensez-vous qu'il est nécessaire de poursuivre des activités de renforcement de capacités des forces de sécurité intérieure telles que mises en œuvre ou projetées à travers le projet COPS (et notamment le Contrat Local de Sécurité) ?

Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout

13. Pensez-vous qu'il est nécessaire de poursuivre des activités de renforcement de capacités des membres des comités consultatifs citoyens telles que mises en œuvre à travers le projet COPS (et notamment le Contrat Local de Sécurité) ?

Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout

14. Pouvez-vous décrire en quelques mots ce que représente le projet COPS pour vous ?

ENQUETE DE SATISFACTION DU PROJET COPS

1. Quel est votre niveau de revenu ?

- Pas de revenus
- De 0 à 40000
- De 40000 à 100000
- De 100000 à 200000
- De 200000 à 500000
- Plus de 500000

2. Quel est votre niveau d'études ?

- Pas d'études
- Pas de diplômes
- Brevet de fin d'études
- Baccalauréat
- Licence
- Master 2 et plus

3. Quel est le rôle que jouent les chefs de quartiers dans la commune ?

4. Qu'est-ce que la commune joue effectivement comme rôle dans la localité ?

5. Qu'est-ce que l'État joue effectivement comme rôle dans la localité, dans votre vie de tous les jours ?

6. Quelles sont les structures sociales d'aide publique et privée (appuis financiers ou techniques aux femmes, jeunes, personnes vulnérables, etc.) qui existent dans la commune ?

7. Quelles sont les causes de la délinquance juvénile dans la commune ?

8. Appréciation du niveau de sécurité au cours des trois derniers mois

Valeur	
Un peu amélioré	
Beaucoup amélioré	
Ne sait pas	
N'a pas changé	
Un peu dégradé	
Fortement dégradé	
Sans réponse	
Je ne réside pas dans le quartier depuis assez longtemps pour répondre	

9. Appréciation des relations entre comités consultatifs et forces de sécurité

Valeur
Beaucoup amélioré
Un peu amélioré
Plutôt non
N'a pas changé
Sans réponse

10. L'insécurité et la criminalité constituent la préoccupation de première instance

Valeur
D'accord
Pas d'accord

11. Sentiment sécurité de jour

Valeur		
Très sécurisé		
Assez sécurisé		
Pas très sécurisé		
Sans réponse		
Pas du tout sécurisé		
Ne sait pas		

12. Sentiment de sécurité à la tombée de la nuit

Valeur		
Très sécurisé		
Assez sécurisé		
Pas très sécurisé		
Pas du tout sécurisé		
Ne sort jamais à la nuit tombée pour d'autres raisons		
Sans réponse		
Ne sort jamais à la nuit tombée pour des raisons de sécurité		
Ne sait pas		

13. Pouvez-vous me donner les causes principales de votre sentiment d'insécurité ?

Valeur	
La peur d'être volé, agressé(e)s physiquement	
Le manque de présence policière	
L'isolement	
Le manque de présence des gendarmes	
Autre (Noter)	
Le manque d'éclairage	
Les trafiquants de drogues / les drogués – consommateurs	
Groupes de jeunes ou d'autres bandes agressives (clans)	
La présence des bars/cabarets et personnes ivres	
La présence de mendiants ou vendeur ambulants	
Le manque de propreté, l'existence d'endroits insalubres	
En cas d'instabilité, j'évite les autres quartiers/localités	

14. La coopération entre la population et les différentes FSI dans le renseignement/la dénonciation est-elle efficace ?

Oui /___/ Non /___/

Si non, pourquoi ?

15. Les FSI ont-elles un lien étroit et permanent avec les élus locaux, les délégués de quartier et les leaders religieux/communautaires afin de faciliter leur travail ?

Oui /___/ Non /___/ Pas suffisamment /___/

Si non, comment faire pour les améliorer ?

16. Existe-t-il des comités de vigilance dans votre commune ?
 Oui /___/ Non/___/
 Que faut-il faire pour mieux encadrer ces comités ?
17. Comment les populations perçoivent-elles les FSI ?
 Qualités des FSI :
 Défauts des FSI :
18. Les policiers et gendarmes agissent-ils selon vous conformément aux principes déontologiques et éthiques liés à leur profession ?
 Oui /___/ Non/___/
19. Des actions sont-elles engagées pour mieux faire connaître à la population le rôle des FSI ?
 Oui /___/ Non /___/
 Si oui, parmi les actions suivantes, lesquelles sont mises en œuvre ?
- Relation avec les élus et responsables locaux (chefferies, associations professionnelles, groupes de femmes, groupes de jeunes) /___/
 - Travaux au sein du CCC /___/
 - Actions de sensibilisation dans les établissements scolaires /___/
 - Présence dans les médias (émission sur la sécurité, campagne de sensibilisation) /___/
 - Affichage de la charte d'éthique/déontologie des FSI dans les bâtiments administratifs, les commissariats/postes ; compagnies/brigades de gendarmerie ; etc.) /___/
20. Comment améliorer l'action des FSI aux attentes de la population ?
- Promouvoir la proximité par des implantations adaptées à la répartition de la population /___/
 - Améliorer l'accueil et prise en charge des victimes (locaux adaptés, formation des personnels...) /___/
 - Créer des espaces de dialogue et de concertation sur les enjeux sécuritaires /___/
 - Favoriser le CCC comme cadre d'échange sur la gestion locale de la sécurité /___/
 - Recourir à des sondages, enquêtes, questionnaires /___/
 - Encadrer la contribution des comités de vigilance /___/
21. Les FSI comprennent-elles vraiment leur mission et se l'approprient-ils ?
 Oui /___/ Non /___/
- Si Non que faire pour permettre aux FSI de bien maîtriser le sens de leur mission ?
22. L'effectif actuel des FSI permet-il une bonne proximité et une bonne couverture de la commune ?
 Oui /___/ Non /___/
 Si non, que proposez-vous ?
23. Le niveau actuel de formation des FSI permet-il d'engager avec efficacité des actions contre les situations les plus difficiles en matière d'insécurité (délinquants violents, trafiquants de drogues et de personnes, etc.) ?
- Oui /___/ Non /___/

24. Le dispositif actuel des FSI permet-il d'engager des actions efficaces contre les situations les plus difficiles en matière d'insécurité (agressions, trafiquants de drogues et de personnes, violences faites aux personnes vulnérables, etc.) ?

- Oui /___/ Non /___/

- Si non, comment renforcer le dispositif matériel des FSI pour les rendre plus efficaces

25. En cas d'incidents, vers quelle autorité vous tournez-vous en premier ?

Délégués de quartier :

Police/gendarmerie :

Justice :

26. Après la mise en place des CCC et des actions de sensibilisation dans votre commune ?

Délégués de quartier :

Police/gendarmerie :

Justice :

27. Avez-vous une meilleure compréhension des principes généraux et des objectifs de la police de proximité ?

Oui /___/ Non /___/

Annexe 7 : Visites effectuées

N°	LIEUX	AUTORITES OU PERSONNES RENCONTREES	DATE DE LA RENCONTRE
1	Police Nationale	Commissaire Sanou DIOUF	12/05/19
2	Keur Massar	Dame THIAM point focal	15/05/19
3	Gendarmerie Nationale	Haut Commandant représenté par l'adjoint au Commandant Chargé de l'administration et la logistique accompagné de l'adjoint au Chargé des RH, du Commandant de la Légion Ouest, du Chef de la division du personnel et administrative, du Chef du centre opérationnel de la gendarmerie nationale, et du Chef de la division de l'Insertion et de la Formation	16/05/19
4	Pikine Ouest	Boubacar MBENGUE point focal	20/05/19
5	Yeumbeul	Gora THIAM Point focal	22/05/19
6	Thiaroye Gare	Point focal	24/05/19
7	Commune de Thiaroye Gare	Le Maire représenté par le Responsable Administratif et Financier, et le Chef du Service Action Social, Education et Santé	31/05/19
8	Commune de Keur Massar	Le Maire représenté par son Conseiller technique et un Conseiller municipal	11/06/19
9	Commune de Keur Massar	Le Maire représenté par son Conseiller technique	13/06/19
10	Préfecture de Pikine	Le Préfet de département	13/06/19
11	Commune de Pikine Ouest	Le Maire représenté par son Directeur Administratif et Financier	14/06/19
12	Commune de Keur Massar	Le Maire en présence de son Directeur de Cabinet et son Conseiller technique	21/06/19
13	Inspection d'Académie de Pikine	L'Inspecteur d'Académie	27/06/19
14	Commissariat central de Dakar	Le Commissaire central	04/07/19
15	Mairie de Yeumbeul Nord	Le Maire et son Secrétaire municipal	08/07/19
16	Ministère de l'Intérieur	Secrétaire Général du Ministre de l'Intérieur accompagné du Chargé des affaires juridiques et du Conseiller technique du MINT en charge de la Police de proximité	26/07/19
17	Commune de Tivaouane Diacksao	Le Maire représenté par son Directeur de cabinet, un Secrétaire municipal, le Chargé du développement communautaire, et l'attaché administratif	26/07/19
18	Gendarmerie Nationale	Le Commandant des Ecoles	30/07/19
19	Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité	Le Secrétaire Général	30/07/19
20	Thiaroye Gare	Installation du CCC	20/09/19
21	Keur Massar	Installation du CCC	21/09/19
22	Tivaouane Diacksao	Installation CCC	23/09/19
23	Thiaroye	Visite police et gendarmerie	30/09/19
24	Partners West Africa	Réunion Partenaires INL	23/08/19
25	Partners West Africa	Réunion Partenaires INL	13/09/19
26	Keur massar	4 Entretiens	24/07/19 27/08/19
27	Thiaroye Gare	4 Entretiens	17/07/19 19/07/19

28	Pikine Ouest	2 Entretiens	22/08/19
29	Tivaouane Diacksao	4 Entretiens	23/08/19
30		Entretien	
31		Entretien	
32	Haut Commandant de la Gendarmerie Général J. B. Tine	Entretien	
33	Police Nationale Commissaire Yade	Entretien	18/12/19
34	Police DSP	Entretien	19/12/19
35	Commissariats Thiaroye gare et brigades de Keur Massar et Thiaroye gare	Visite	09/01/20
36	Commissaire Pathé Gueye	Ecole police	28/01/20
37	Partners West Africa	Réunion partenaire INL	31/01/20
38	Ecole des Douanes	Entretien	
39	Direction communication gendarmerie	Entretien	03/03/2020 11H
40	Direction des Relations Publiques	Entretien	03/03/2020 15H
41	Partners West Africa	Réunion partenaire INL	28/02/2020
42	Police de Pikine et police Diamaguene sicap Mbaou	Visite	04/03/2020

Cité Damel, derrière le Stade Léopold Sédar SENGHOR,
Lot N° 20 DAKAR - SENEGAL.
BP 26365 Parcelles Assainies – Dakar
Tél (221) 33 855 02 16 / 77 212 68 63 / 77 551 14 20
E-mail: info@wanepsenegal.org
www.wanepsenegal.org // www.wanep.org